

# **L'Action NATIONALE**

---

Volume LXXIX, numéro 9, novembre 1989

---

## **Le français au Québec: une question de vie ou de mort**

Jules Bélanger

---

## **Une politique démographique**

Madeleine Blanchet

---

## **Pour ne pas disparaître: l'immigration, une solution à risques?**

Jean-Louis Bourque

---

## **L'enseignement de l'anglais aux jeunes francophones**

Lorraine Pagé

---

# **l'Action** NATIONALE

revue d'information nationale

---

**Directeur:** Gérard TURCOTTE

**Secrétaire:** Monique TREMBLAY

---

## **Abonnement:**

	<b>10 numéros</b>	<b>20 numéros</b>
Québec, Canada	25,00\$	45,00\$
Autres pays	30,00\$	50,00\$
Abonnement de soutien	50,00\$	

---

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans le «Canadian periodical index» depuis 1948 et dans «Point de repère», publié par la Centrale des bibliothèques et la Bibliothèque nationale du Québec, depuis 1985. Les articles parus entre 1966 et 1972 sont signalés dans «l'Index analytique» et ceux de 1972 à 1983, à la fois dans «Radar» et dans «Périodex». Les articles demeurent la responsabilité de leurs auteurs.

---

## **Droits**

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action Nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

---

ISSN-0001-7469  
ISBN-2-89070

Courrier de la deuxième classe  
Enregistrement numéro 1162  
Dépôt légal:  
Bibliothèque nationale

---

82, rue Sherbrooke ouest, Montréal H2X 1X3 – 845-8533

---

# **l'Action**      NATIONALE

---

Volume LXXIX, numéro 9, novembre 1989

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>Une nation sans État</b>	Rosaire Morin, Gérard Turcotte	1045
<b>Une politique démographique</b>	Madeleine Blanchet	1056
<b>Pour ne pas disparaître: l'immigration, une solution à risques?</b>	Jean-Louis Bourque	1062
<b>Le rôle national de Montréal</b>	Yvon Leclerc	1076
<b>Le français au Québec: une question de vie ou de mort</b>	Jules Bélanger	1090
<b>L'enseignement de l'anglais aux jeunes francophones</b>	Lorraine Pagé	1107
<b>La Ligue d'action nationale appréhende le retour à la Loi 22</b>	Delmas Lévesque	1116
<b>À travers l'univers: l'Allemagne</b>	Jean Chapdelaine	1119
<b>Questions d'action nationale</b>	Rosaire Morin	1127
<i>ABC: Trois constats d'alphabétisation de la culture</i>	Jean-Claude Gagnon	1138
<i>Les femmes au tournant du siècle 1880-1940</i>	Micheline Dumont	1139

---

## *Nos collaborateurs 1989*

- Carol ANCTIL, 327-332  
Pierre ANCTIL, 140-157, 701-718  
François-Albert ANGERS, 544-563,  
A.C.F.O., 1007  
Louis BALTHAZAR, 942  
André BEAUCHAMP, 266-277,  
641-652  
Pierre BEAUDRY, 16-26  
Jules BÉLANGER, 1090-1106  
Diane BELLEMARE, 972  
Christiane BÉRUBÉ, 984  
Madeleine BLANCHET, 395-400,  
653-658, 1056-1061  
Aurélien BOIVIN, 224-240  
Jean-Louis BOURQUE, 109-113,  
212-215, 1062-1075  
Odina BOUTET, 166-168, 216-223,  
333-337  
Guy BOUTHILLIER, 114-116, 417-422  
Jean CHAPDELAINÉ, 901-908,  
1118-1125  
Gaston CHOLETTE, 203-208  
Paul-André COMEAU, 564-574  
Léon DION, 790-798  
Fernand DUMONT, 401-403  
Micheline DUMONT, 375-394, 1139  
Jean-Claude GAGNON, 1138  
Hervé GAUTHIER, 176-185  
Philippe GÉLINAS, 526-532, 1032  
Jacques GRAND'MAISON, 172-175  
Jean-Claude GUÉRARD, 78-94, 684-  
700, 996  
Fernand HARVEY, 575-590  
Julien HARVEY, 158-163, 719-724  
Pierre HARVEY, 755-789  
Jacques HENRIPIN, 659-670  
Paul-André JULIEN, 861-873  
Jean-Pierre LAMOUREUX, 851-860  
Ann LAPERRIÈRE, 822-826  
Marcel LAFLAMME, 117-119, 281-286  
Robert LAPLANTE, 287-291, 423-431  
Richard LECLERC, 842-850  
Yvon LECLERC, 1076-1089  
Jean-Paul LEFEBVRE, 432-442  
Jean-Marc LÉGER, 501-513, 725-737  
Delmas LÈVESQUE, 4, 107-108,  
1115-1117  
Jean MARCEL, 316-326  
Sylvain MASSÉ, 443-461  
Claude MORIN, 738-754  
Lisette MORIN, 1034  
Rosaire MORIN, 5-15, 35-45, 120-137,  
241-263, 338-372, 407-413,  
470-498, 516-523, 909-924, 1019,  
1127-1137  
R. MORIN, G. TURCOTTE, 542-  
543, 817-821, 935, 1045-1055  
Lorraine PAGÉ, 69-75, 634-640,  
1107-1114  
Micheline PICHÉ, 886-893  
Michel PLOURDE, 591-612  
Lise POULIN-SIMON, 972  
Bernard RACINE, 462-469  
Juliette RÉMILLARD, 27-34  
Bruno ROY, 415-416  
Aurèle THÉRIAULT, 874-885  
Marc TERMOTE, 671-683  
Marc-Adélarde TREMBLAY, 954  
Paul TREMBLAY, 48-68, 613-634  
Gérard TURCOTTE, 106, 202, 310-311,  
414, 524-525  
G. TURCOTTE, R. MORIN, 542-543,  
817-821, 935, 1045-1055
-

# *L'Action Nationale*

*L'Action Nationale* existe pour défendre et promouvoir le fait français au Québec, au Canada et à travers l'univers.

## **Champ d'action**

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. De septembre 1989 à juin 1990, trois thèmes seront développés:

– 37 auteurs invités proposeront des orientations cohérentes pour bâtir le *Québec de demain*.

– 34 spécialistes participeront à une réflexion sur *l'insertion sociale et professionnelle des jeunes*.

– 66 femmes et hommes de diverses classes sociales analyseront des problèmes épineux et d'*actualité* bouillante.

## **Champ d'observation**

*L'Action Nationale* s'intéressera à la vie des francophones hors Québec. Elle présentera des chroniques sur des problèmes internationaux et sur la question nationale.

Elle reflétera aussi certaines préoccupations partagées par des associations *coopératives, syndicales et patronales*.

Elle publiera des *comptes rendus* sur des volumes qui contribuent au progrès de la nation.

## **Liberté d'expression**

*L'Action Nationale* fait appel à un grand nombre de collaborateurs. Elle ouvre ses pages à la fois aux jeunes auteurs et aux experts.

Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

## Rédaction

*L'Action Nationale* peut refuser de publier un texte qui ne correspond pas au programme de la revue. Elle peut aussi demander à un auteur d'apporter certaines corrections.

L'article demandé peut comprendre de 20 à 25 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis, sans entente préalable, peut varier de 5 à 10 pages.

Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée. Il doit être dactylographié sur papier 8 1/2 x 11, à *double interligne*. L'heure de tombée indiquée est *la limite de temps à ne pas franchir.*[]

## Une nation sans État

**L**e fédéraliste qui lit les 67 000 pages publiées depuis 73 ans dans L'Action Nationale devient souverainiste. L'histoire se perpétue dans le présent. Depuis l'Acte de 1867, la nation canadienne-française est asservie par une politique de parti et opprimée par une politique fédérale défavorable. Face à cette double réalité, deux tâches s'imposent: bâtir une nation forte et un Québec fort.

### Une politique de parti

*L'histoire est riche de leçons, mais les hommes n'ont pas de mémoire. Un jour, les Anglais ont militairement conquis le Canada. La colonie devait être anglaise et protestante. Les institutions britanniques et le serment du Test étaient imposés. Les ancêtres résistent. Ils se regroupent en un seul parti. Ils obtiennent l'égalité politique en 1774 et le contrôle du pouvoir législatif en 1791. La solidarité leur a même permis de transformer l'Union de 1842 en un gouvernement fédératif.*

*Puis, la Confédération fut inventée. Les dirigeants canadiens-français de l'époque étaient satisfaits. Ils croyaient avoir réalisé «un pacte entre deux races». Ils avaient obtenu l'établissement d'une «fédération» qui accordait des pouvoirs étendus au Québec. Fiers de leur victoire, ils abandonnaient le système des alliances politiques qui les avaient si bien servis durant un siècle. Désormais, ils pouvaient se diviser en deux groupes politiques. Erreur fatale! La libération nationale venait d'enregistrer un mouvement de recul. Au lieu de servir la nation, la politique allait la desservir, surtout dans le champ fédéral.*

### Minoritaires à perpétuité

*Au parlement canadien, sur les quelque 2 000 députés qui nous ont représentés, on compte à peine 30 Canadiens-Français: Angers, Bourassa, Costigan, Lamarche, Lavergne, Raymond, Riel... Les autres sont des conservateurs et des libéraux. Même pas un NPD. Entre les*

deux vieux partis, les francophones se divisent. Le ciel est bleu et l'enfer est rouge. L'esclavage du parti a hypnotisé l'élite canadienne-française avec le résultat que l'alternance des partis à Ottawa ne nous a donné que des miettes.

*Il ne pouvait en être autrement. Dans l'un ou dans l'autre parti, nous étions et nous sommes en perpétuelle minorité. Nos représentants sont minoritaires au parlement où notre influence est de plus en plus faible. Le nombre des députés québécois, pas tous de langue française, ne varie pas, mais la députation augmente à tous les dix ans. Les nouveaux députés proviennent du Canada anglais. Il faut se souvenir qu'au temps de la Confédération, le Québec représentait le tiers de la députation. Aujourd'hui, notre proportion est inférieure au quart. En bout de course, le sceau anglais identifie les partis politiques fédéraux et la suprématie de l'élément anglais oblige les députés québécois à se rallier quotidiennement aux volontés de la majorité.*

*Notre infériorité devient presque légendaire au niveau des provinces. En 1867, nous comptons pour le quart. Aujourd'hui, nous sommes devenus un dixième. L'Île-du-Prince-Édouard, 124 000 h., est une province; Laval, 275 000 h., est une municipalité de banlieue. Terre-Neuve, un dixième du pouvoir, compte deux fois moins de contribuables que la ville de Montréal. Les 4 provinces des Maritimes ont 4 voix au chapitre avec une population de 2,3 millions d'habitants; les 4 provinces de l'Ouest ont 4 votes avec une population de 7,2 millions d'habitants; le Québec a 1 voix avec une population de 6,6 millions d'habitants.*

*Bientôt, avec l'établissement en province des Territoires-du-Nord-Ouest et du Yukon, 71 000 h., nous deviendrons 1 sur 11.*

### **D'abord les intérêts du parti**

*Notre infériorité numérique s'accroît. Aussi, les intérêts du Canada anglais sont les premiers servis. Ils priment dans toutes les décisions du parlement. «La loi du plus fort est toujours la meilleure.» Les réclamations du Québec ou de leurs représentants ne concordent pas souvent avec celles du Canada anglais. Le pays est anglais de la province écossaise à la province britannique, à l'exception de la «réserve». Il est anglais de la Chambre des Communes aux commissions parlementaires, du caucus des députés au café du parlement.*

*Minoritaires au parlement, nous le sommes aussi dans chacun des partis fédéraux. Cette situation est infiniment grave pour le Canada français. Nos députés doivent d'abord servir le parti. Pour le sauver, ils doivent se rallier à la majorité anglaise. Il suffit d'avoir parlé à quelques élus du peuple pour comprendre que la conquête et la conservation du pouvoir relèguent aux calendes grecques la défense des intérêts canadiens-français.*

*J'ai déjà eu l'occasion d'observer la faiblesse des politiciens et la force du pouvoir («Je peux déplacer les pions», «Je suis femme de pouvoir», «Vous ne savez pas ce qu'est le pouvoir»). Ces personnes sont inconsciemment les esclaves et les boucs émissaires de leur parti. Elles jouent le rôle d'intermédiaires et de tambours entre les chefs anglophones et leurs électeurs canadiens-français.*

### **Des patriotes silencieux**

*Nombre d'entre elles sont tiraillées entre les obligations envers le parti et leurs devoirs de citoyens canadiens-français. Dans l'intimité, elles l'avouent en toute candeur. Même les ministres, une douzaine sur cinquante, sont bâillonnés par la règle inviolable de la solidarité ministérielle. Ils doivent, même s'ils ont du caractère, se soumettre fidèlement aux décisions de la majorité et défendre des mesures politiques qu'ils condamneraient sévèrement s'ils siégeaient à l'Assemblée Nationale du Québec. Quelques députés m'ont déjà confessé cet aveu.*

*Rares sont les représentants qui expriment leurs propres opinions. Pour avoir trop parlé, Suzanne Blais-Grenier quittait son poste de ministre et les machines électorales l'ont battue à l'élection suivante. Le même sort était réservé au notaire Robert Toupin, ex-député de Terrebonne. En l'arène politique, il faut se taire ou se démettre. Cette dernière attitude signifie la fin d'une carrière politique. Elle exige de la grandeur.*

*Nos députés, sauf de rares exceptions, n'ont pas le courage de défier leur «chef» pour défendre leur patrie. Quelle que soit leur stature, ils sont impuissants dans un milieu qui les oblige à oublier qu'ils sont Canadiens-Français. Sous cet aspect, rien ne ressemble plus à un parti libéral que le parti conservateur. De cet obscurantisme il découle que l'élément anglophone majoritaire manœuvre seul les ficelles politiques fédérales.*

*Une exception existe à la règle. Le député québécois peut être nationaliste dans l'opposition. Ses attitudes embêtent le gouvernement et elles obtiennent l'adhésion d'électeurs canadiens-français. Ainsi, on peut conquérir à nouveau le pouvoir. C'est une situation honteuse et intolérable. Depuis toujours, l'opposition reproche au gouvernement des engagements qu'elle ne respectait pas lorsqu'elle était au pouvoir et qu'elle ne réalisera pas lorsqu'elle gouvernera à nouveau. Ce patriotisme d'opposition est stérile. C'est hélas! le seul moment en dehors des campagnes électorales où les députés québécois peuvent concilier leurs convictions nationales et leurs intérêts au parti.*

*«Aujourd'hui, dans la politique fédérale, il n'y a pas de place pour un Canadien français comme tel, mais pour un Canadien tout court, ce qui veut dire, dans la pratique, un Canadien anglais!.»*

### **Le fonctionnement est anglais**

*À l'impuissance de nos représentants, il convient de joindre la force indiscutable des fonctionnaires de langue anglaise. Ils détiennent les postes supérieurs de l'administration fédérale. Malgré cent ans de réclamations, notre représentation dans le haut fonctionnarisme demeure banale et faible.*

*L'insuffisante présence française dans les ministères et les sociétés de la Couronne se traduit par une diminution considérable de notre influence. Les experts anglais de la fonction publique orientent la politique selon leur culture. Les priorités des francophones sont à peu près ignorées et celles des Québécois reçoivent une attention inférieure à leur nombre. Les sommes d'argent octroyées au Québec pour la recherche, les chemins de fer, les travaux publics... sont loin de correspondre à nos besoins.*

### **La politique fédérale**

*Notre faiblesse au parlement fédéral explique en partie l'échec de la Confédération. Les députés francophones, inspirés par l'esprit de parti, ont failli à la tâche. Un régime établi pour nous, à notre demande, nous a desservis et nous aménage un avenir encore plus difficile.*

---

1. Léopold Richer, *Notre problème politique.*

### Envers les minorités françaises

*Que reprochons-nous au régime confédératif? D'abord de limiter la liberté de la nation canadienne-française. On nous a conscrits pour la liberté des autres en 1914 et 1939. Paradoxalement, les droits du français étaient brimés dans les autres provinces. Les écoles françaises étaient supprimées au Nouveau-Brunswick en 1871, à l'Île-du-Prince-Édouard en 1877, au Manitoba en 1890, aux Territoires-du-Nord-Ouest en 1892, en Saskatchewan et en Alberta en 1905, au Keewatin en 1912.*

*Nous avons aussi souvenance du règlement XVII de l'Ontario en 1912, de la suppression du français au Manitoba en 1916, du geste odieux du premier ministre Anderson de la Saskatchewan en 1920. Et nous en passons... pour terminer avec la suppression des droits du français en Alberta et en Saskatchewan en 1988.*

*Ces dénis de justice sont irréparables. Les subventions distribuées présentement aux minorités francophones arrivent trop tard. Plus de 500 000 francophones hors Québec ont cessé de parler français et ils ont adopté l'anglais comme langue maternelle.*

### Une immigration assimilatrice

*Cette tragédie des transferts linguistiques est la conséquence de l'oppression faite aux francophones dans les autres provinces. Elle est aussi l'aboutissement d'une politique d'immigration qui a littéralement noyé les Canadiens-Français établis hors Québec.*

*Inspiré par Lord Durham, le conquérant organisait au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle un mouvement massif d'immigration britannique dans le but avoué d'angliciser rapidement la population du Bas-Canada. Avec Sifton, la croisade reprenait vers 1900. À vrai dire, la vague d'immigration a été constante. Elle a altéré le caractère national et moral de la population canadienne. Elle a immergé l'élément français dans une mer anglaise. Certains ont même sciemment pensé à nous noyer définitivement en ajoutant à l'élément anglais des groupes d'origine étrangère.*

*Par surcroît, cette politique fut mal gérée: selon Herbert Marshall, statisticien au Dominion, 6 301 320 citoyens sont sortis du Canada de 1851 à 1941, dont plus d'un million de francophones.*

## Ostracisme dans les services fédéraux

*Comment, dans le présent article, oublier l'ostracisme qui a frappé de plein fouet le français dans les services fédéraux? Il a fallu attendre 90 ans avant d'obtenir le timbre et le billet bilingues. Que d'efforts ont été consentis pour faire reconnaître le caractère officiel de la langue française!*

*Néanmoins, le bilinguisme fédéral débute à Ottawa par l'usage de l'anglais, à commencer par le cabinet du premier ministre. Les affiches extérieures et intérieures d'un grand nombre d'édifices fédéraux sont unilingues. Les rapports de plusieurs commissions gouvernementales sont publiés uniquement en anglais. Nombre de rapports traduits en français sont produits avec des délais inacceptables. La langue française est une langue de traduction.*

*L'unilinguisme anglais respecte à peine la «réserve» québécoise et la loi fédérale des langues officielles vise à implanter le bilinguisme au Québec dans les institutions et dans les affaires. Dans les autres provinces, le bilinguisme fédéral a presque cessé d'exister et les soubresauts actuels surviennent trop tard pour qu'on puisse vraiment les apprécier.*

## Une politique centralisatrice

*À ces malaises s'ajoute une politique fédérale de conception centralisatrice. Les violations flagrantes de l'Acte de 1867 sont multiples. De plus en plus, les provinces dépendent du fédéral. Les ingérences du gouvernement central violent les pouvoirs exclusifs accordés aux provinces.*

*Les usurpations sont survenues dans tous les domaines: commerce, communications, éducation, formation professionnelle, justice, logement, santé, sécurité sociale, transport, travail...*

*Elles prennent les formes les plus diverses: aéroports municipaux, allocations aux aveugles, allocations familiales, apprentissage, assurance-chômage, assurances sociales, Banque des hypothèques, Banque du Canada, bureaux de placement, contrôle des faillites, construction de routes, Cour suprême, enseignement technique, impôt sur le revenu, limitation au droit d'emprunt des provinces, pensions de vieillesse, réaménagement urbain, repos dominical, salaires mini-*

*mums, secours directs, Société Radio-Canada, subventions conditionnelles démesurées...*

*Ces leçons du passé ne sont-elles pas suffisantes pour nous inspirer les voies de l'avenir? Avons-nous une raison de croire que nos représentants peuvent désormais nous mieux servir?*

## **Une nation forte**

*Pour avoir résisté jusqu'à ce jour aux assauts répétés des assimilateurs et des centralisateurs, la nation canadienne-française doit être éternelle. Mais, attendons: sous l'apparence de la robustesse, elle souffre de fragilité.*

## **Une nation menacée**

*La culture française est menacée. Les États-Unis ont conquis le Québec sans un seul coup de feu. La civilisation américaine est présente dans nos foyers. Le rock, la télévision, la radio, le cinéma, les magazines, les journaux et le baseball de l'oncle Sam modifient peu à peu notre manière de vivre.*

*Cette assimilation culturelle est plus subtile et dangereuse que l'anglicisation rêvée par les Anglo-Canadiens. Moins directe, mais plus insidieuse que les méthodes anglaises, l'américanisation affecte le vouloir-vivre canadien-français que la Conquête n'avait pas ébranlé. Elle explique en partie l'échec du Référendum.*

*Comment voulez-vous qu'il en soit autrement? En plus d'être assiégé par les mœurs américaines, le Québec est envahi par les entreprises étrangères. Les Anglo-Canadiens et les Américains possèdent les trois quarts de la valeur des grandes entreprises financières et industrielles du Québec. Jour après jour, nos travailleurs épousent la philosophie de vie de leurs maîtres.*

*En outre, quotidiennement, nous devons côtoyer une masse d'immigrants qui, par notre faute, trouvent avantage à s'intégrer à la communauté anglophone. Alors que leur présence au Québec devrait constituer un enrichissement à notre culture, elle devient un poids qui écrase la nation dans certains quartiers de Montréal.*

*Enfin, derrière la façade prospère de la «garde montante», la «réserve» française demeure frêle et chancelante. La confusion s'est ins-*

*tallée dans les esprits. Le vent de la liberté politique souffle pour les autres. La nation en est venue à douter d'elle-même et c'est là notre plus grand problème. Nous en sommes à ne pas nous entendre sur les réalités fondamentales de communauté, État, nation, nationalisme, patrie, patriotisme, peuple, société. Nos divisions aboutissent à l'isolement. Nous avons abandonné les minorités françaises et, entre nous, de la croix de Gaspé aux remparts du Long-Sault, nous vivons avec lassitude et indifférence une vie nationale souffrante.*

### **Une patrie vivante**

*Si nous désirons remonter la pente et aspirer à la liberté politique, il est essentiel que la collectivité tout entière adhère à une doctrine nationale. Pour devenir propriétaire du territoire occupé depuis 455 ans, il est indispensable d'affirmer avec unité et en toute fraternité un vouloir-vivre collectif inébranlable.*

*Cette volonté collective est le fondement même de l'avenir national. Sans un projet commun et solidaire de la nation canadienne-française, il n'y aura pas d'État national. Il n'y aura pas d'épanouissement de la culture française au Québec. La clef est là. Les nationalistes d'hier l'ont affirmé à maintes reprises: «Une nation forte pour un Québec fort!»*

*Pour devenir «une nation forte», nous devons d'abord admettre que cette nation existe. Souvenons-nous des lignes écrites par Pierre Emmanuel: «Le plus grave désastre qui puisse menacer un peuple n'est pas l'anéantissement militaire, c'est l'indifférence de ses membres à la forme de son avenir<sup>2</sup>.»*

*La forme de l'avenir s'inscrit dans l'histoire. La nation est née et a pris racine au Québec depuis plus de quatre siècles. Elle y est chez elle. Comme l'individu, elle aspire à s'épanouir. Elle doit quitter son état de locataire et devenir propriétaire de l'État québécois. C'est l'évolution qui peut diminuer l'insécurité et l'incertitude du lendemain qui hante nos esprits en ces longues soirées de novembre.*

*Mais seule une société vivante, éveillée et créatrice peut atteindre l'idéal d'être maître chez soi. Vivre sa propre vie n'est pas une*

2. Pierre Emmanuel, *Pour une politique de la culture*, Éditions du Seuil, Paris, p. 22.

*utopie. Vouloir sa propre liberté n'est pas un crime. Mais ces ambitions de libération nationale ne deviendront réalités qu'à la condition expresse d'assumer toutes les obligations. L'une des premières conditions réside dans l'action de l'élite. L'élite canadienne-française, de la tête aux pieds, doit sortir de son sommeil et réveiller les masses populaires pour bâtir ensemble un Québec fort, un Québec libre.*

## Un Québec fort

*Un Québec fort! C'était l'espoir de Richard Arès. Cette tâche d'un Québec fort, écrivait le père Arès, «si nous ne l'accomplissons pas, personne d'autre ne le fera à notre place; si nous ne la réussissons pas au Québec, nous n'avons aucune chance de la réussir ailleurs; si nous ne l'entreprenons pas maintenant, il est fort probable que nous ne l'entreprendrons jamais. Être fort ou périr, être fort au Québec ou nulle part, être fort maintenant ou jamais, c'est la triple alternative... qu'il me faut reformuler ici, parce que, pour moi, c'est ça la réalité et c'est ça la vérité<sup>3</sup>.»*

## Être fort ou périr

*Reprenons le discours du célèbre jésuite. «Être fort ou périr.» C'est clair. «Au Québec, étant donné la grandeur des intérêts en jeu et la puissance des groupes en lutte, un État faible ne peut être qu'un État vassal, qu'un État servile, qu'un État socialement injuste, parce qu'incapable de remplir ses devoirs de justice envers tous et d'assurer, en particulier, à la communauté canadienne-française le lot de sécurité et de liberté auquel elle a droit au moins en sa province<sup>4</sup>.»*

*Un Québec fort s'avère la planche de salut. Ce pays, cet État français à bâtir ne sera pas l'œuvre des Japonais, ni celle des filiales ontariennes et américaines. Les autres groupes ethniques n'édifieront pas pour nous un Québec français et le gouvernement fédéral n'assurera jamais le destin des Canadiens-Français. En définitive, nous ne pouvons et nous ne devons compter que sur nous-mêmes.*

*«Être fort au Québec ou nulle part.» Le discours est lucide. Il n'y a qu'au Québec que les Canadiens-Français peuvent se doter de toutes*

3. Richard Arès, *Du rôle d'un Québec fort*, Les Éditions Bellarmin, 1962, p. 5.

4. *Ibid.*, p. 14.

*les institutions nécessaires à la vie d'une nation. Au Québec, nous sommes la majorité. Nous pouvons y contrôler le gouvernement. Nous pouvons l'organiser pour les Québécois. «Partout ailleurs, nous ne le pouvons pas; partout ailleurs, nous sommes condamnés à rester faibles. Que la chose nous plaise ou non: il nous faut être forts au Québec ou nulle part<sup>5</sup>.»*

*«Être fort maintenant ou jamais.» Dans la conjoncture actuelle, les Canadiens-Français sont à une croisée des chemins. Ils ont besoin d'un État fort capable d'intervenir dans la vie de la société québécoise. Des mesures urgentes et concrètes doivent favoriser le renouvellement de la population et le relèvement des conditions de vie de 300 000 chômeurs et de 700 000 assistés sociaux.*

### **Les intérêts canadiens-français**

*S'il est odieux de tolérer la situation d'extrême pauvreté qui se développe au Québec, il est aussi pressant de travailler au redressement et à l'équilibre des forces économiques. Représentant 80 pour cent de la population, les Canadiens-Français possèdent à peine le tiers des richesses et des ressources québécoises.*

*Cette situation est inquiétante. Elle est en partie responsable de l'insécurité collective. Menacés de transmutation, nous avons besoin de l'aide continue de l'État pour retrouver la sécurité et la liberté nécessaires à l'accomplissement de notre destin national.*

*Oh! certes, l'État québécois ne peut tout faire. Il ne peut pas s'occuper des seuls intérêts canadiens-français. Il a la garde du bien commun de toute la société québécoise, de toutes les personnes qui vivent au Québec. Il a, en conséquence, le devoir de rendre justice à tous. De là, son obligation de promouvoir les intérêts supérieurs de la communauté canadienne-française.*

*Un régime démocratique ne peut oublier que le «fait français» est une partie du bien commun que l'État doit protéger. Notre groupe ethnique représente les quatre cinquièmes de la population québécoise et la vie de cette communauté est menacée dans sa culture, dans sa langue et dans l'organisation de sa vie sociale et économique.*

5. Richard Arès, *Pour un Québec fort*, Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, 1962, p. 6.

## Se bâtir un pays

*Le Québec de notre jeunesse est en train de disparaître. Il connaît une période de bouleversements intenses. Que sera le Québec de l'an 2000? Quelle place accordera-t-on au sens national? Allons-nous plus longtemps sacrifier l'esprit national sur l'hôtel de l'esprit de parti? Les «politiciens (qui) nous ont horriblement dévoyés» continueront-ils à servir d'abord le parti? Le national deviendra-t-il le gouvernail de la politique? Sera-t-il l'inspiration du peuple, la source de la libération nationale?*

*Ces questions sont vitales. La réponse est double. La nation doit être forte et l'État doit être puissant. Un État fort pour une nation faible, c'est une vie politique au service des trusts; une nation forte avec un État faible, c'est la descente dans la rue et des troubles sociaux en perspective.*

*Avons-nous le choix? J'entends encore Arès nous dire: Le Québec doit «Être fort ou périr. Être fort au Québec ou nulle part. Être fort maintenant ou jamais».[]*

Rosaire Morin  
Gérard Turcotte

---

# Une politique démographique

Madeleine BLANCHET  
présidente  
Conseil des affaires sociales

## Résumé

*L'article de madame Blanchet apporte un complément incontestable aux réflexions exprimées à ce jour, dans la revue, sur le déclin démographique. L'auteure commente d'abord l'hypothèse de l'immigration. Elle observe ensuite le mouvement de la fécondité, puis elle relie l'hésitation des jeunes couples à avoir des enfants à leur instabilité d'emploi ou à la diminution possible d'avancement en leur carrière.*

*Madame Blanchet présente les mesures de soutien que la Suède offre aux familles. Elle propose des mesures propres à assurer du travail à la jeune génération. Elle suggère des services de garde à domicile et en milieu scolaire. Elle espère l'établissement d'une assurance-maternité étendue à huit mois et remboursée à 90 pour cent pour toutes les femmes enceintes. Elle souhaite une hausse substantielle des allocations familiales.*

**L**e régime de faible fécondité dans lequel s'est installé le Québec depuis le début des années 1960 suscite de plus en plus d'inquiétude. Cette inquiétude s'est accentuée depuis que l'écart avec l'Ontario s'est creusé au fil des cinq dernières années. Les conséquences politiques d'une telle situation ont amené le gouvernement du Québec à réagir en tentant de favoriser les naissances, entre autres par l'octroi d'une prime à la naissance d'enfant de troisième rang et plus.

La réaction du public, plutôt tiède selon les sondages, incite le gouvernement à maintenir l'immigration comme solution du problème démographique. Mais, dans l'hypothèse où l'on pourrait réussir à faire entrer et à retenir 40 000 immigrants, au lieu des 20 000 actuels, pourra-t-on éviter la concentration de ces derniers à Montréal? Pourra-t-on les intégrer rapidement à notre culture? Tout ceci prend du temps et des ressources nouvelles, tant pour accélérer la venue d'immigrants francophones que pour faciliter l'apprentissage du français aux autres. Il faut envisager de nombreuses années d'une lente et patiente intégration.

Du reste, les immigrants et les enfants de l'adoption internationale ne fourniront jamais le nombre d'enfants que la fécondité naturelle assure chaque année, soit 85 000 nouveaux Québécois. Il faut donc viser à éliminer graduellement les obstacles internes à la fécondité, celle-ci constituant, on le voit, la façon la plus efficace de renouveler la population du Québec.

### **Stérilisation précoce et unions tardives**

Depuis longtemps, les démographes s'inquiètent de l'infécondité d'un nombre élevé de femmes au Québec: 30%, c'est énorme (la France n'en compte que 10%). Dans ce contexte, la stérilisation chirurgicale précoce de nombreuses femmes est une arme dangereuse, surtout quand l'on constate le nombre croissant de nouvelles unions vers la trentaine, unions qui pourraient être fécondes. Le corps médical doit être mieux informé des conséquences démographiques de la stérilisation.

Le premier enfant naît souvent si tardivement qu'il est aussi souvent le dernier. Graduellement, l'âge de la mère au premier enfant a grimpé pour atteindre maintenant 28 ans (25 ans en France). C'est que les conditions d'embauche et de travail des jeunes sont devenues si précaires que beaucoup de jeunes femmes hésitent à compromettre leurs chances d'embauche et d'avancement en interrompant leur carrière pour avoir un enfant. La réticence de nombreux employeurs à accepter comme normale l'interruption de travail d'une femme enceinte ou d'une jeune mère traduit bien que notre société est encore au moyen âge pour ce qui concerne l'accueil à l'enfant.

La mesure prioritaire par excellence consiste donc à garantir aux jeunes filles et garçons des emplois stables sur lesquels ils puissent compter lorsqu'ils songent à fonder un foyer.

### **Instabilité de l'emploi des jeunes**

Personne ne contestera que, pour élever des enfants, il faille un revenu stable et même deux revenus si l'on ne veut pas voir diminuer son pouvoir d'achat. Or, non seulement le ralentissement de la création d'emplois s'est-il accentué en 1988, mais les emplois créés sont souvent à temps partiel ou encore, à durée limitée.

Ainsi, 16 000 des 20 000 emplois créés occupés par des femmes en 1988 étaient à temps partiel cette année-là. Les femmes jeunes sont les plus touchées par les pertes d'emplois, particulièrement celles de 20 à 24 ans. (Statistiques sur l'emploi au Canada.)

Du reste, les jeunes sur qui repose notre avenir démographique sont, surtout depuis la dernière crise, les plus affectés par le chômage et la précarité des emplois. Même une économie en croissance telle que la nôtre ne semble pas en mesure d'assurer à la jeune génération sa part du marché du travail. Faudra-t-il exercer une discrimination positive pour l'emploi des jeunes comme on l'a fait pour les femmes? Les entreprises peuvent-elles favoriser l'embauche des jeunes en leur garantissant un revenu permanent?

Ces problèmes affectent la décision d'avoir des enfants dans une société telle que la nôtre. Et on ne peut blâmer les jeunes de retarder le moment de fonder leur famille jusqu'à ce que leur situation financière le leur permette. Ils sont lucides!

### Instabilité des jeunes couples

Le mariage est remis en question et l'union libre précède et même remplace le mariage chez un fort pourcentage de jeunes couples. Cela ne signifie pas pour autant que les femmes qui attendent ou élèvent des enfants ne reçoivent plus de soutien affectif de la part de leur conjoint de fait. Mais ces unions durent moins longtemps que les mariages et sont moins fécondes.

La proportion de Québécois et de Québécoises qui ne se marieront jamais s'élève à 23% (elle est en moyenne de 15% pour les Canadiens). En outre, l'âge moyen au premier mariage est plus élevé de cinq ans au Québec qu'ailleurs au Canada. On hésite à se marier une première fois et le mariage est également moins fréquent qu'il ne l'était dans les années 1960. (Tendances sociales canadiennes, été 1989.)

Selon Renée Dandurand, de l'Institut québécois de recherche sur la culture, la période que nous traversons est caractérisée par la crise du mariage plutôt que par la crise de la famille. La sociologue conclut son essai, intitulé *Le mariage en question*, en affirmant que l'institution publique du mariage pourrait faire place à une forme de partenariat privé entre les femmes et les hommes, qu'on le nomme mariage ou conjugalité. Ce phénomène ne saurait être sans effet sur la fécondité.

### La fiscalité

Souvent décriée comme ne favorisant pas le mariage, notre fiscalité familiale est à revoir de fond en comble. En Suède, par exemple, le budget 1989-1990 comporte d'importantes mesures de soutien aux familles. Les congés parentaux, remboursés à 90% par le gouvernement, seront portés progressivement de 9 à 12 mois, puis à 15 mois et finalement, à 18 mois en juillet 1991.

Fait significatif, le budget alloue 7,9 milliards\$ pour soutenir les familles, en comparaison avec 5,7 milliards\$ pour la défense.

L'État paie en moyenne 107\$ par mois et par enfant en allocations familiales. Les garderies sont fortement subventionnées. Ainsi, les parents ne paient que le cinquième de la somme de 9 500\$ qu'il en coûte annuellement en moyenne pour une place en garderie. Il faut dire que 85% des Suédoises ayant un enfant ou des enfants d'âge préscolaire sont sur le marché du travail.

La Suède a misé sur une société accueillante à l'enfant et son taux de fécondité est remonté rapidement depuis cinq ans: de 1,6 qu'il était en 1982, il rejoignait déjà en 1987 celui de la France, à 1,8. Ces deux pays se situent maintenant dans le peloton de tête des pays européens à fécondité relativement élevée, même si celle-ci n'atteint pas la barre du 2,1 le seuil de renouvellement des générations.

Ce *boom* de bébés au pays des Vikings n'est pas dû principalement à la jeune génération, mais surtout aux femmes de plus de 30 ans, déjà sur le marché du travail et qui ont décidé d'avoir (enfin!) leurs enfants. Même phénomène au Québec, où la légère hausse de 2 500 naissances en 1988 s'est faite par la grâce des femmes dans la trentaine, dont c'est généralement le premier enfant. Ce fait confirme les dires de démographes québécois qui affirment que les solutions à la française, surtout axées sur le troisième enfant, sont plus ou moins appropriées à la situation du Québec.

Ici, il faut d'abord aider les parents à concilier bébés et boulot. Donc, compenser le manque à gagner qui résulterait de la perte de revenu due à une pause dans la vie de travail.

### **Un gâteau à trois étages**

On peut comparer la politique familiale à un gâteau à trois étages:

Le premier étage comprend les mesures propres à assurer du travail à la jeune génération. Plus les jeunes tardent à obtenir un emploi stable, moins ils auront d'enfants.

Le deuxième étage concerne les services de garde diversifiés et souples, incluant la garde au domicile des parents et en milieu scolaire.

Quant au troisième étage, il est consacré à l'assurance-maternité pour toutes les femmes enceintes étendue à huit mois et remboursés à 90% pour toutes. Cette mesure remplacerait l'assurance-chômage. L'assurance-maternité serait suivie d'un congé parental facultatif, à temps complet ou à temps partiel.

Le glaçage est fait des allocations familiales qui ne représentent plus grand-chose dans le budget familial. Les allocations à la naissance permettent d'orner ce glaçage de quelques cerises, pourvu qu'elles constituent une compensation pour les faits inhérents à la naissance d'un enfant et non une prime de fécondité.

La recette est là, infaillible, à l'usage de tous les leaders de notre société. Qui voudra mettre la main à la pâte pour aider les jeunes à avoir leurs enfants? Plus d'enfants, un Québec qui se développe, qui entreprend et qui grandit.[]

---

# *Pour ne pas «disparaître»: l'immigration, une solution à risques?*

Jean-Louis BOURQUE  
politicologue

## **Résumé**

*Face au déclin prévisible de la démographie québécoise, l'auteur propose des avenues qui permettraient d'intégrer les immigrants dans notre tissu social. Il souligne la fragilité des Québécois en matière de langue et de culture. Il parle du partage des pouvoirs entre la province et le gouvernement fédéral.*

*Monsieur Bourque présente divers éléments d'une politique qui permettrait de maîtriser l'évolution de l'immigration au Québec. Il insiste sur le choix des immigrants et sur la nécessité d'attirer des francophones ou des «francophonisables». À cette fin, il propose l'augmentation de la représentation du Québec dans certaines contrées. Il observe aussi le fonctionnement des COFI qu'il juge insuffisant. Il souhaite que l'immigration soit démontrée. En conclusion, il fait appel à la responsabilité individuelle et collective des Québécois en matière d'immigration.*

**L**a situation démographique du Québec au seuil de l'an 2000 est une véritable bombe à retardement. Selon les données statistiques et en extrapolant les tendances lourdes de notre évolution, nous serions voués en tant que peuple à décliner graduellement, puis à disparaître vers l'an deux mil cent.

Deux raisons fondamentales expliquent cette dégradation de la situation démographique. Tout d'abord notre *taux de natalité* est un des plus bas de l'Occident avec ceux de l'Allemagne de l'ouest, de la Suisse, du Danemark et de l'Italie du nord. Au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle, le nombre des naissances n'équilibrera plus le nombre des décès. Par la suite, la relation naissances/décès se fera de plus en plus déficitaire, si bien que la population décroîtra au rythme de 25% à tous les vingt-cinq ans! En second lieu, *l'immigration* ne réussit pas à combler notre décroissance démographique, d'autant moins que les immigrants s'intègrent peu à la majorité francophone. Leur concentration démesurée dans la région de Montréal crée de nouveaux problèmes, auxquels on hésite à faire face, car ces immigrants sont loin d'être définitivement stabilisés au Québec.

En présentant crûment ce sombre bilan, le documentaire «Disparaître» (11, 12, 13 février 1989) a suscité de vives réactions probablement biaisées par la personnalité même de la présentatrice, madame Lise PAYETTE. Incrédulité, panique, impuissance, mais aussi prises de conscience plus constructives. Il est nécessaire d'imaginer dès maintenant les politiques correctives adéquates.

### **La dénatalité, un problème de société**

Le phénomène de la dénatalité au Québec n'est pas seulement un problème de chiffres et de statistiques réservé aux spécialistes de la démographie. C'est aussi un grave problème sociologique. Le manque de bébés, à moyen et long terme, signifie un manque de bras et de main-d'œuvre, un manque de cerveaux, un manque de citoyens pour payer les taxes et faire fonctionner l'ensemble de la société. Tout l'organisme social sera ébranlé dans une véritable réaction en chaîne, écoles, collèges, universités, centres de recherche, hôpitaux, usines, commerces,

chantiers, transports en commun, loisirs et divertissements, etc... Le phénomène de la dénatalité engendre inévitablement un sérieux rétrécissement du poids politique du Québec dans la Confédération. De plus, il accentue le problème linguistique et hypothèque gravement la survie d'un peuple et d'une culture qui, jusqu'à ce jour, ont toujours refusé de mourir et de disparaître de l'histoire des civilisations.

Le problème est bien identifié; sa nature, sa gravité, ses conséquences sont connues et personne ne les nie. Mais le consensus s'effrite dès qu'il s'agit de décider des moyens à mettre en œuvre et de l'urgence d'agir. Le premier ministre BOURASSA affirme que «c'est le problème numéro un» du Québec, et pourtant il n'y consacre que bien peu d'argent et d'énergie. On pourrait même dire que ses politiques restrictives concernant les garderies, l'éducation, l'immigration et la francisation vont carrément à l'encontre de l'évaluation de cette priorité. Le programme du Parti libéral (1989), «Une richesse à renouveler», est incroyablement nébuleux quant aux mesures concrètes à adopter pour «relever le défi démographique qui est une condition de base de l'épanouissement d'une société».

### Trois avenues possibles

Trois pistes de solutions s'offrent à notre société: a. un *mouvement vigoureux en faveur de l'équilibre des valeurs individuelles et des valeurs collectives*, des responsabilités sociales et du bien-être personnel; b. *une politique de la famille efficace* et soutenue; c. *une politique d'immigration audacieuse* et clairement orientée. Il faut apprendre, ou réapprendre, à accueillir et à intégrer dans notre tissu social de nombreux nouveaux citoyens: nos enfants potentiels et tous ceux qui viennent d'autres pays.

C'est une responsabilité sociale, collective, un choix vital, qui suppose des politiques éducatives et des politiques économiques bien orientées pour nous permettre de recevoir ces flots nécessaires de nouveaux venus et de les intégrer harmonieusement à la langue et à la culture de la majorité francophone du Québec. Toute évolution des mœurs, des mentalités et des consciences demande du temps. Si l'on souhaite une efficacité à court terme, c'est de l'amélioration du bilan de l'immigration que l'on peut attendre les meilleurs résultats.

Le Québec est un état moderne, un pays jeune (même si la population vieillit) doté de richesses naturelles diversifiées et considérables. C'est une société largement ouverte, pluraliste et tolérante où les valeurs ne sont pas rigides, où la tradition n'étouffe pas les initiatives et l'innovation. Ce sont de précieux atouts. Mais le Québec se sent-il prêt à accueillir la vague d'immigrants dont il aurait besoin pour équilibrer sa démographie? L'immigration n'est-elle pas une solution à risques?

### **L'immigration, source de chômage?**

Jusqu'en 1960, le Québec français a eu tendance à se méfier de l'immigration. Cette attitude ethnocentrique a beaucoup nui au développement de politiques d'immigration favorables au Québec: Ottawa était le seul maître d'œuvre de l'immigration pan-canadienne. Trop de Québécois considèrent encore l'immigration comme étant responsable de l'augmentation du nombre de chômeurs et de marginaux incapables de participer à la croissance économique et au développement culturel québécois.

### **Compatibilité des immigrants**

La culture et les valeurs des nouveaux immigrants sont-elles compatibles avec celles de la majorité québécoise? Sommes-nous «capables» et désireux de les accueillir dans une perspective d'intégration sociale et nationale avantageuse comme ont su le faire les Américains qui ont bâti la force de leur peuple et sa puissance économique, culturelle et financière sur l'apport extraordinaire des immigrants, c'est-à-dire de cerveaux et de bras venus de l'étranger, mais en imposant leurs valeurs et leur culture?

### **Le Québec se sent encore fragile**

Si les Québécois craignent tant une immigration massive, c'est qu'ils sont conscients de leur fragilité en matière de langue et de culture et qu'ils doutent encore de leur volonté collective d'imposer leurs lois, leurs règles, leurs normes et leurs valeurs. La diversification des langues et des cultures au Québec peut devenir une menace pour les francophones, s'ils ne prennent pas de moyens légaux incontournables pour que la langue et la culture d'ici gardent leur caractère majoritaire et prioritaire par rapport aux autres.

Être une société tolérante, généreuse et ouverte ne veut pas dire se saborder. Prendre sa place ne veut pas dire prendre la place des autres. La nation franco-québécoise peut respecter les différences culturelles sans se renier et sans craindre d'afficher nettement et hautement ses couleurs nationales, son histoire, ses valeurs, ses institutions, ses modes de vie comme le ferait n'importe quel peuple normal du monde. Pour ce faire, il faudrait qu'elle renforce sa confiance en elle-même et qu'elle décide de prendre en main tout ce qui concerne directement son existence même.

Plus les Québécois se sentiront insécures quant à leur avenir et leur devenir collectif, moins ils seront capables d'intégrer les nouveaux immigrants à leur culture et à leur mode de vie. Or, si le Québec n'assimile pas les nouveaux immigrants tout en respectant leurs origines culturelles, s'il ne réussit pas à être le ciment intégrateur de toutes ces petites communautés, il risque, à long terme, d'éclater en un multiculturalisme désintégrateur de son identité.

### **L'ambiguïté des pouvoirs**

Une autre part de l'insécurité du Québec en matière d'immigration provient de l'imbroglio du partage des pouvoirs avec le fédéral. En 1867, les provinces avaient reçu le pouvoir de légiférer en matière d'immigration, mais en pratique, elles ont laissé tout le terrain au pouvoir fédéral. En 1968, le Québec se donne un ministère de l'Immigration. Il restera la seule province à se doter d'un tel ministère, ce qui montre bien que les objectifs des politiques fédérales répondaient aux besoins des autres provinces, mais pas à ceux du Québec.

En 1978, les accords Cullen-Couture délèguent au Québec le pouvoir de sélectionner lui-même ses immigrants «indépendants» (ceux qui ne répondent ni à la catégorie de la réunification des familles, ni à celle des réfugiés). En 1985, le nouveau ministère québécois des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI) se donne une mission précise, mais ses décisions sont toujours sujettes à approbation par Ottawa, en ce qui concerne les familles et les réfugiés et l'entente de 1978 reste résiliable. En 1987, l'accord du lac Meech semble vouloir constitutionnaliser les pouvoirs du Québec, mais en les assujettissant aux normes fédérales, en particulier en termes de pourcentage du total de l'immigration canadienne, soit 26% plus 5%.

Malgré les limites de ses pouvoirs, le Québec fut le premier pays à annoncer son intention d'accueillir les *boat people* fuyant l'Indochine. La réputation d'accueil généreux du Québec n'est plus à faire: de nombreux Irlandais y ont trouvé refuge au siècle dernier et les minorités québécoises (l'anglaise plus que toute autre) sont particulièrement choyées. Devant la détresse des peuples opprimés, le Québec n'hésite pas à ouvrir ses portes. Pourquoi ne le ferait-il pas pour sa propre survie?

Du raccourci historique qui précède on peut conclure que le Canada s'est donné les règlements qui conviennent à l'immigration pan-canadienne: il ouvre ses portes aux travailleurs sélectionnés et à leurs familles immédiates; il favorise la réunification des familles et accueille les réfugiés, dans la mesure où ils font la preuve de leur statut de réfugiés et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1989, dans la mesure où ils sont munis de papiers en règle avant de fouler le sol canadien. Les compagnies aériennes chargées du contrôle devront rapatrier à leurs frais tous les fraudeurs vers leurs pays d'origine.

### **Le multiculturalisme, impensable au Québec**

La nature ambivalente du Canada, son caractère bilingue et multiculturel est un obstacle majeur à la mise au point d'une politique d'immigration qui convienne à toutes les provinces. Inévitablement le Canada se présente comme un pays anglophone, avec une grosse minorité francophone dans une province bilingue. Inévitablement les mécanismes mis au point à Ottawa favorisent l'anglicisation des immigrants.

Dans ces conditions, l'immigration massive est une menace pour la survie du Québec francophone et participe à l'érosion de son caractère distinct. Le Québec ne peut accepter de voir sa culture réduite à l'une de ces multiples cultures qui côtoient la culture anglaise dominante. Il doit pouvoir présenter aux immigrants son image réelle, celle d'une société distincte, francophone.

Pour que le Québec puisse faire de l'immigration un élément de sa survie et de son développement, il est indispensable qu'il puisse «déterminer librement ses critères de sélection et recruter ses immigrants où il le désire et pour le nombre qu'il désire» (Mémoire de la CEQ présenté à la Commission de la Culture, 1987). LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DEVRAIT ÊTRE LE SEUL MAÎTRE D'ŒUVRE DE

SA POLITIQUE EN MATIÈRE D'IMMIGRATION ET DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES. C'est le seul moyen d'enrayer les contradictions de la dualité canadienne qui jouent contre le Québec français, et les ravages des politiques fédérales de bilinguisation et de multiculturalisme qui minorisent la langue et la culture du Québec.

### **Le nombre des immigrants**

Si le Canada n'augmente pas rapidement et sur une base volontaire le nombre de ses immigrants, il y sera peut être contraint, mais de façon incontrôlable, dans un proche avenir. L'évolution démographique mondiale risque de développer une forte pression aux frontières et, pour maintenir le contrôle des entrées, il faudra investir considérablement. D'ailleurs, l'augmentation de l'immigration signifie une plus grande capacité de développement social et économique dans un pays qui, somme toute, demeure relativement peu habité.

Le Canada pourrait facilement accroître l'immigration jusqu'à 160 000 nouveaux arrivants par année et le Québec, monter son pourcentage actuel de 17,6% en 1987-88 jusqu'au seuil autorisé par l'accord du lac Meech, soit 26% plus 5%, dans la mesure où il accueillerait une forte proportion d'immigrants francophones européens et de francophonisables. Selon l'économiste Georges MATHEWS, une natalité à 1,8 enfant/femme et un solde migratoire de 16 000 immigrants serait de nature à stopper le déclin démographique québécois.

En attendant la remontée du taux de fécondité, le chiffre de 40 000 immigrants peut sembler réaliste, mais il faudrait que ce chiffre soit indépendant des quotas fixés pour le reste du Canada, afin que l'immigration ne provoque pas la marginalisation du Québec français.

### **Le choix des immigrants**

Dans l'état actuel des choses, le Québec peut choisir 54% de ses immigrants. Ce droit lui est reconnu par les accords COUTURE-CULLEN (1978) et confirmé par l'accord du lac Meech. Or, parmi ces immigrants, en 1987, 31% étaient des anglophones, 19% des francophones, alors qu'en 1983, 32,7% étaient des francophones et 21% des anglophones. Ces chiffres soulignent une très forte augmentation du nombre des immigrants qui ne parlent que l'anglais, ce qui explique la très grande difficulté à fixer ces immigrants au Québec et la relative faiblesse du solde migratoire. On peut penser que le gouver-

nement du Québec n'a pas fait grand-chose pour cibler ses efforts sur les francophones ou tout au moins sur les francophonisables, ceux qui appartiennent au vaste bassin de la latinité et de la francophonie.

### Attirer des francophones

Le quotidien *La Presse*, dans une série d'articles intitulée «Franciser ou disparaître» (11, 12, 13 février 1989), révélait que le ministère de l'Immigration a déjà refusé des milliers de candidats francophones à l'immigration en provenance de France, de Suisse et de Belgique (16 000 sur 17 000 candidatures!!). Comment se fait-il que le Québec persiste à choisir 40% d'anglophones contre 19,4% de francophones employables? On peut s'interroger sur la pertinence des critères utilisés pour leur sélection.

«Les exigences sont en effet formulées de telle sorte que les Européens se retrouvent disqualifiés, car ils ne peuvent bénéficier ni du statut de réfugié, ni de la réunification des familles, ni du statut d'investisseur (car ils sont souvent trop jeunes), ni de la miraculeuse promesse d'embauche, sans parler des nombreuses autres filières accessibles à des initiés peu scrupuleux. Le seul autre recours possible des autres catégories pourrait en effet provenir des permis du ministre, mais on nous apprend qu'il ne concerne pas les francophones.» (Catherine BRICE, *La Presse*, 17 février 1989.)

### Augmenter la représentation du Québec

L'Europe devrait pouvoir nous fournir un fort contingent de jeunes francophones dont l'intégration serait peu coûteuse et la productivité plus rapide. Les francophones des autres provinces et des États-Unis ne devraient pas être négligés: il faudrait augmenter la force d'attraction du Québec en augmentant sa représentation dans les pays cibles.

Il y aurait beaucoup à faire auprès des immigrants investisseurs à qui l'on impose beaucoup trop de tracasseries et qui fuient rapidement vers Toronto ou Vancouver. Le Québec devrait pouvoir développer des stratégies d'appoint qui faciliteraient leur entrée sur le sol québécois. Pour attirer des immigrants investisseurs, il faut plus qu'une présence bureaucratique: il faut des délégations de financiers, d'industriels et d'hommes d'affaires qui parcourraient le monde en collaboration avec les fonctionnaires québécois pour proposer des formules d'intégration commerciale, financière et économique (style *joint-venture*) avantageuses pour les deux parties.

Même si Ottawa garde le contrôle sur les réfugiés et les familles, Québec devrait pouvoir assouplir ses critères d'accueil, simplifier les formalités de l'adoption internationale et envoyer d'avantage de représentants dans les camps de réfugiés pour recruter des «francophonisables».

### **La préparation des immigrants**

Accueillir l'immigrant chez nous ne doit surtout pas signifier l'aider à passer à la langue majoritaire du pays, l'anglais. L'immigrant qui vient s'installer ici devrait savoir qu'il fait un choix fondamental différent de celui qu'il ferait s'il s'installait aux États-Unis et que le Québec est autre chose qu'un vestibule d'entrée vers les États-Unis ou encore un lieu de transition pour aller s'installer au Canada anglais, une fois la citoyenneté acquise et la langue anglaise assimilée. Certes le Québec est une terre d'accueil et d'asile séduisante et fascinante pour la majorité des citoyens du monde entier, mais c'est un pays qui veut rester français, comme le Danemark est danois, la Suède suédoise, la Finlande finlandaise, etc...

Le Québec doit désormais n'avoir plus qu'un seul message qui soit absolument et définitivement clair pour tout immigrant, d'où qu'il vienne: ici, c'est en français que l'on vit, c'est une loi fondamentale du pays. Pour que l'image soit claire, il faudrait *que tous les agents d'immigration* qui sont en contact avec les immigrants destinés au Québec *parlent français et incarnent nettement le visage du Québec francophone*. Il faudrait aussi que *la naturalisation* se fasse au Québec en français, avec un cérémonial qui reflète nettement le caractère distinct du Québec.

### **La francisation des immigrants**

Un sondage publié dans *Le Devoir* du 10 mars 1987 révélait que 90% des Québécois francophones souhaitent «que tous les immigrants qui s'installent au Québec apprennent obligatoirement le français». L'obligation du français devrait être une condition à l'obtention de la citoyenneté quand elle est octroyée au Québec. Si l'immigrant ne veut pas être intégré à la société francophone, on devrait l'inviter à aller s'installer dans les provinces anglaises du Canada, sans attendre et sans équivoque.

Depuis 1978, le Québec a fait de louables efforts pour franciser ses immigrants, parallèlement à un énorme travail de francisation de tous les secteurs de l'activité économique, politique, sociale et culturelle (Loi 101). Il va de soi que la poursuite de la francisation des entreprises est une condition indispensable au renforcement de la force d'attraction du français pour fixer les immigrants. C'est une responsabilité du ministère de «s'assurer que la formation linguistique des immigrants contribue à leur intégration au marché du travail». (Loi sur le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, nov. 1985.)

### Les Centres d'Orientation et de Formation

Les huit Centres d'Orientation et de Formation des Immigrants (COFI) offrent aux immigrants adultes aptes au travail des cours intensifs de français avec allocation et garderies (seulement 250 places en 1988), plus toute une panoplie d'autres cours plus adaptés aux conditions de vie d'autres bénéficiaires. En fait, ces cours touchent à peine 40% des immigrants à franciser (*Le Devoir*, 13 avril 1989). Les conditions d'admission en excluent une bonne partie, et en particulier les réfugiés. Ces cours sont relativement peu connus et les associations culturelles ethniques y jouent un rôle presque marginal, alors qu'elles devraient en assurer largement la promotion.

D'un centre à l'autre la pédagogie est différente et les exigences atteignent rarement le niveau du minimum acceptable. Les connaissances ne sont pas évaluées par un examen qui pourrait être une condition d'accès à la citoyenneté. À ces inconvénients s'ajoute la difficulté de s'adresser à des individus issus de cultures et de civilisations très diverses qu'il s'agit d'«apprivoiser» de façon à faciliter leur adaptation. Une fois sorti du cours, c'est en anglais que l'immigrant montréalais se débrouille au restaurant, dans les magasins, dans la rue.

Les COFI sont trop peu nombreux (5 à Montréal, 1 à Québec, Sherbrooke et Hull) et trop centralisés à Montréal. Leurs ressources financières et humaines sont très insuffisantes, leurs locaux vétustes et trop petits. Il y manque une volonté politique nettement affirmée. Même si le premier ministre BOURASSA a rallongé de 7,5 millions\$ le mince budget de 21,5 millions\$ consacré à l'intégration des immigrants, cette tâche qu'il qualifie d'«existentielle», cela donne un maigre 830\$ pour chaque immigrant reçu... Pour le 3<sup>e</sup> enfant, une famille

bien de chez nous reçoit une allocation très minime de 3 000\$. Si on voulait dépenser une telle somme pour intégrer chaque immigrant, il faudrait un budget minimum de 150 millions\$!

### **L'orientation «fédéraliste»**

Historiquement, les premiers cours de français aux immigrants ont été offerts dans le cadre de l'entente de 1968. Encore maintenant, le Programme National de Formation en Établissement (PNFE) finance une grande partie des cours. Trop souvent, le message implicite véhiculé par l'enseignement laisse entendre aux immigrants que s'ils savent assez d'anglais pour travailler, ils n'ont guère besoin de s'initier au français. Or, c'est au niveau de la formation linguistique que se joue l'intégration de l'immigrant. Le programme du Parti québécois (1989) insiste avec beaucoup de pertinence sur le développement de cours de culture québécoise et de langue française en milieu de travail et dans les écoles. Il préconise un programme d'accès aux cours de langue française pour tous les immigrants, sans négliger les catégories qui échappent aux cadres sociaux organisés: les femmes et les réfugiés.

Les cours doivent donc être repensés et répondre davantage aux objectifs d'intégration québécoise. Il va de soi que sans une vigoureuse reprise des programmes de francisation des entreprises, tout ce travail d'intégration vitale serait dilapidé, car la priorité de l'immigrant, c'est de se trouver un emploi et non pas d'apprendre le français. Si le Québec n'insiste pas pour faire de la langue française un véritable projet social, on peut penser que la bataille pour le fait français est irrémédiablement perdue. Le défi à surmonter est considérable, compte tenu du contexte environnemental: l'anglais est encore la langue de la majorité possédante et du succès en Amérique du Nord. Sa force d'attraction est énorme. Le nouvel immigrant n'est pas dupe. Il se rend vite compte que les Québécois ne sont pas tous fermement attachés au fait français en Amérique du Nord.

L'immigrant qui vient d'Asie du sud-est ou du Proche-Orient a très peu d'affinités avec la culture et les valeurs québécoises. Il comprend mal les revendications nationalistes de la moitié des Québécois et la complexité du contentieux constitutionnel. Il souhaite le maintien du statu quo pour éviter tout problème supplémentaire et sait fort bien que c'est le Canada qui l'accueille, et lui accorde le statut de citoyen. Pour lui, le Québec se contente de le choisir sur papier et de lui propo-

ser un début de francisation bien élémentaire. Il est évident que si on lui propose le choix entre la langue d'ici et celle du continent, il va opter pour cette dernière, ne serait-ce que pour des raisons pratiques.

### **Former des Québécois authentiques**

Si l'immigration est indispensable, elle doit être orientée de façon à renforcer l'originalité du Québec, et cela ne se fera pas sans une volonté politique fermement appuyée sur un budget réaliste. Il faut former les immigrants qui, demain, accueilleront d'autres immigrants et les intégreront à ce qu'ils sont devenus: des Québécois à part entière. «Dans 100 ans, si les tendances se maintiennent, seulement 12 à 15% des Québécois descendront des personnes qui vivent aujourd'hui au Québec» (Jacques HENRIPIN). Les 85 à 88% d'autres Québécois seront les descendants de nos immigrants francisés.

La francisation ne se limite pas à l'apprentissage de la langue. Elle suppose le développement d'activités d'intégration comme le parrainage et le compagnonnage, et toutes les activités d'échanges culturels susceptibles de rapprocher les Québécois de leurs immigrants: informations sur les pays d'origine, cours de langue des minorités plus diversifiés pour les Québécois, programmes d'égalité des chances au niveau du gouvernement, des municipalités et des entreprises, lutte contre la discrimination, etc... Le programme du Parti québécois (Chapitre 7) est particulièrement clair à cet égard: il suggère des mesures précises qui couvrent l'ensemble du problème.

### **Démontréaliser l'immigration**

La concentration disproportionnée des immigrants dans la région montréalaise est une cause du demi-échec de la francisation: 90% des immigrants s'installent à Montréal. Le MCCI souhaiterait que 50% se fixent en dehors de Montréal, mais ne propose aucune solution. Or cette concentration démesurée pose des problèmes scolaires, des problèmes de cohabitation et parfois même de racisme qui risquent de prendre de l'ampleur. La clientèle de certaines écoles de Montréal est déjà à plus de 50% composée d'immigrants allophones et celle de certains cégeps le sera d'ici cinq à dix ans. Pour que Montréal ne devienne pas un «mélange fascinant de plusieurs minorités» (Sheila FINESTONE, dans l'émission «Disparaître»), pour qu'elle garde un visage

de métropole francophone, il faudra plus que l'affichage extérieur en français!

En collaboration avec les municipalités et les corps intermédiaires, le MCCI pourrait faire miroiter les avantages d'une installation à l'extérieur de Montréal où des opérations de parrainage ont fort bien réussi lors de l'intégration de réfugiés indochinois. Davantage d'immigrants investisseurs devraient être attirés dans les autres villes, attirant à leur tour un plus grand nombre de travailleurs. «Un modeste programme de démétropolisation d'une fraction de l'immigration (réfugiés surtout) mériterait d'être tenté en privilégiant les régions créatrices d'emploi et en tenant compte des possibilités de parrainage» (Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Mémoire présenté à la Commission de la culture, 1987.)

### **Garder les immigrants chez nous**

Pour que les immigrants se sentent à l'aise chez nous et y restent, les média et tous les Québécois lucides doivent entreprendre un large mouvement de sensibilisation à l'urgence de les accueillir, de les intégrer harmonieusement dans le creuset d'une culture-mère assez forte pour ne pas refuser leurs apports. C'est une démarche de dialogue et de solidarité fraternelle qui devrait contribuer au renforcement de la francophonie, si nécessaire au maintien de la diversité des cultures mondiales. Trente-cinq mille nouveaux immigrants par année sont autant de consommateurs de biens et services. De nouveaux emplois pourraient être créés pour animer les organismes inter-culturels, et retenir chez nous les jeunes qui quittent le Québec pour les pays du Tiers-monde, l'Europe ou les États-Unis. Bien accueillir nos immigrants, c'est bâtir la société québécoise de demain et réagir contre un sentiment d'impuissance et de démission trop répandu.

### **Une responsabilité individuelle et collective**

L'immigration ne saurait être la seule solution au problème de la décroissance démographique: c'est une importante solution de complément, en même temps qu'une responsabilité de solidarité internationale. Il est certain que si le Québec continue à voir disparaître par avortement l'équivalent d'une ville comme Montmagny chaque année (22 000), le sens de la responsabilité sociale y est malade. Allons-nous laisser «les autres» prendre en charge notre continuité historique et de-

mander aux immigrants de faire à notre place ce en quoi nous n'aurions plus la force de croire? Il est temps que l'ensemble de la population se sente concernée par le problème et commence à repenser ses choix pour mieux bâtir la société de demain.

Pour assimiler et intégrer nos immigrants, il nous faut plus que les pouvoirs d'une loi assujettis au contrôle fédéral: il nous faut le pouvoir ultime de l'octroi de la citoyenneté. La Loi 101 a fait beaucoup pour inverser un courant linguistique qui semblait inexorable. Mais elle ne peut à elle seule résoudre tous les problèmes linguistiques du Québec. Une grande Charte de la Population, la création d'un ministère de la Population avec deux grandes directions principales, celle de la Famille et celle de l'Immigration, permettraient de mieux faire face au problème en lui reconnaissant son importance vitale. Mais les lois les meilleures, même si elles pouvaient s'affirmer comme intouchables par les tribunaux, ne peuvent suffire si chacun ne se sent pas interpellé de façon directe, en son âme et conscience, par la nécessité d'accueillir la vie et de la protéger, individuellement et collectivement.

Pour ne pas «disparaître», il faut que tous les Québécois prennent véritablement conscience de ce qu'ils sont, qu'ils «se crachent dans les mains» comme disait Félix LECLERC, et se mettent résolument à l'œuvre pour empêcher que les forces destructrices prennent le pas sur les espoirs et sur la vie de notre pays. Le problème de l'immigration est un problème terriblement humain parce qu'il nous interpelle dans notre capacité à nous ouvrir aux autres avec patience, tolérance, générosité, amour et compassion. Accepter l'autre, c'est s'accepter soi-même, c'est s'aimer assez pour être capable d'aimer les autres. L'égoïsme individuel et possessif ne peut que nous conduire à notre déclin collectif. Notre salut national, comme celui de tous les peuples de la terre, réside dans le respect des fondements mêmes des droits universels de l'homme: liberté, fraternité, égalité.[]

---

# Le rôle national de Montréal

Yvon LECLERC  
secrétaire général  
Conseil des Affaires sociales

## Résumé

*Notre collaborateur, monsieur Leclerc, occupe un poste privilégié d'observation. Il commence son article par un survol de la démographie montréalaise. Il photographie le centre-ville: 125 000 assistés sociaux et 75 000 chômeurs répartis en certains quartiers qui deviennent de plus en plus pauvres.*

*Le phénomène de la paupérisation est inévitablement l'une des causes qui explique l'hésitation de l'immigrant à s'intégrer à la majorité francophone. L'auteur insiste sur la nécessité d'intensifier la recherche et le développement pour favoriser l'essor de la haute technologie et de ses composantes. Il favorise la révision des pouvoirs des structures administratives montréalaises. Il espère une Corvée-Habitation dans Montréal et il propose que l'on s'attaque à la promotion sociale des montréalais les plus démunis.*

---

**L**e cas récent du choix de la localisation de l'agence spatiale illustre parfaitement l'incohérence qui entoure la définition de Montréal. Pour les uns, ceux d'Ottawa, choisir Saint-Hubert, c'est choisir Montréal. Pour les autres, Montréal, c'est avant tout une île, une ville ou même un centre-ville.

Faut bien admettre que Saint-Hubert, c'est la porte à côté, que l'île Jésus est à quelques brasses de l'île de Montréal, que Longueuil est plus près de Place des Arts que Dorval et que toutes ces localités semblent bien près l'une de l'autre, vues de la montagne ou du haut du mât du stade.

Pourtant, des nuances administratives et géopolitiques existent dans cette définition de Montréal. Certaines prennent même l'allure d'obstacles qui pourraient bien hypothéquer le développement du Québec tout entier, si on n'y prend garde dès maintenant. En fait, la question de l'avenir de Montréal se pose ainsi: la répartition de la population dans la région métropolitaine et les divisions administratives ou géopolitiques actuelles permettent-elles à la ville de Montréal de jouer son rôle dans le développement du Québec?

### **Montréal. De quoi parle-t-on?**

Il y a d'abord la *région administrative de Montréal*. Un peu gêné par le fait qu'une seule des dix régions du Québec regroupe près de 60% de sa population totale, le gouvernement a décidé de la subdiviser ou d'en faire trois. La région de Montréal a alors donné naissance à la Montérégie, sur la rive sud, à Laurentide-Lanaudière sur la rive nord et à l'archipel, au centre.

Sauf que Statistique Canada ne l'entend pas de la même façon. Pour cet organisme, Montréal fait partie de la *région métropolitaine de recensement* qui recouvre la partie urbanisée de la couronne montréalaise. On parle alors d'un territoire s'étendant de Mirabel à Belœil et de Beauharnois à Saint-Sulpice. Ce territoire, plus petit que plusieurs des MRC du Québec, a vu passer sa population de 2 750 000 en 1971, à 3 017 000 en 1986.

---

Je tiens à remercier messieurs Robert Filion, Lawrence Desrosiers et madame Myriam Massabki de leur collaboration au présent texte.

Quant à *l'île de Montréal*, référence souvent utilisée pour désigner la métropole, sa population est passée de 1 959 000 en 1971 à 1 870 000 en 1976, à 1 760 000 en 1981 et à 1 753 000 en 1986. Elle compte 28 municipalités réunies dans une structure administrative de coordination de certains services communs, la Communauté urbaine de Montréal.

Et puis *la ville de Montréal*. De 1 214 000 habitants qu'elle comptait en 1971, elle a glissé sous la barre du million en 1981 pour remonter à 1 015 500 en 1986. À noter qu'elle ne doit son retour dans le club du million qu'à l'annexion de Pointe-aux-Trembles, en 1982. Sinon, elle stagnerait aux environs de 975 000 habitants.

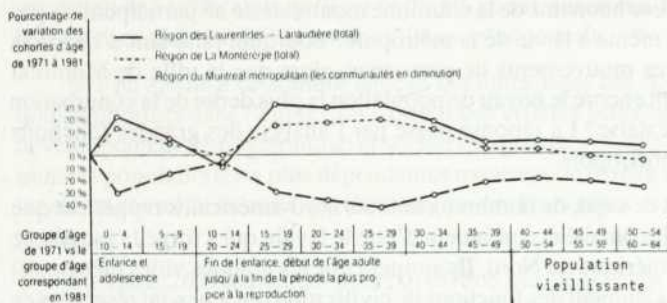
Ce survol démographique et administratif de Montréal et de sa couronne urbaine serait incomplet sans une analyse des mouvements migratoires de cette trame urbaine. On constate que la population se stabilise entre 1981 et 1986, alors qu'elle se déplaçait en grand nombre entre 1971 et 1981. Ce détail, on le verra, n'est pas sans importance pour notre propos. Observons-le de plus près.

Entre 1971 et 1981, la ville de Montréal a perdu près de 20% de sa population et l'île de Montréal, 10,5%. Première constatation: une bonne partie des migrants quittant la ville de Montréal choisissent de s'établir dans l'une des quelque 27 autres municipalités de l'île, alors que les autres traversent les ponts, au nord ou au sud. L'examen de ces migrations, par groupes d'âge, révèle que ce sont les personnes âgées entre 15 et 34 ans en 1971 devenues, en 1981, les 25 à 44 ans qui se sont surtout déplacées. Les 25 ans, par exemple, comptent pour 40% de ces départs. Cette deuxième constatation est au cœur du débat. Elle signifie que la partie la plus mobile de la population, celle qui prend pays en prenant racine, quitte la ville de Montréal pour s'établir ailleurs, consacrant de plus en plus la ville-centre dans sa vocation de lieu de travail. On ne s'étonnera alors pas que les localités sises de l'autre côté des ponts s'enrichissent de ces résidants qui délaissent la ville de Montréal.

### **Le centre-ville, lieu de travail**

Le portrait est clair. D'un côté une ville-centre, Montréal, qui devient de plus en plus lieu de travail et centre de services; elle a connu un exode important de sa population active au cours des quinze dernières années. De l'autre côté, une couronne de municipalités et villes-

GRAPHIQUE 9 : Illustration des mouvements démographiques par cohorte d'âge dans le bassin du « Grand-Montréal ».



Source : CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES, Charles Côté, sociologue.

Extrait de *Deux Québec dans un*, rapport sur le développement démographique et social, Gaëtan Morin éditeur, 1989.

dortoirs qui offrent, au fur et à mesure que s'accroît leur population, des services qui ressemblent à ceux qu'on trouve dans la ville-centre. Misant sur les frontières naturelles que constituent le fleuve et la rivière des Prairies, ces villes répondent tout simplement à la demande de leurs contribuables en leur procurant des loisirs et des services commerciaux. Résultat? Création des orchestres symphoniques de la Montérégie, de Laval, du Montréal métropolitain, de Joliette. Tant mieux pour la vie culturelle, pour les musiciens et pour la qualité de la vie des résidents des villes de la couronne.

En même temps, fermeture du magasin Simpson et efforts frénétiques des autres grands magasins du centre pour inviter la clientèle nomade qui travaille dans les tours à bureaux à venir magasiner chez eux à l'heure du midi et après le bureau. Sinon, cette clientèle se dirigera vers les centres commerciaux construits partout dans cette couronne dense et riche entourant la ville-centre.

Les modifications des habitudes de vie provoquées par l'étalement urbain force la ville-centre à se singulariser, si elle veut continuer de satisfaire ses résidents et ceux de la banlieue. La ville-centre sera-t-elle seule à offrir l'OSM, les Expos, les Canadiens et les boutiques spécialisées dans les produits haut de gamme? Les grosses affaires dans la ville et l'épicerie en banlieue?

Mais pourquoi donc s'attarder à ces mouvements démographiques? Les habitants de la couronne montréalaise ne participent-ils pas quand même à la vie de la métropole? Pourquoi faire tant d'histoires avec ces mouvements de personnes, alors que la ville de Montréal contient encore le noyau de population la plus dense de la conurbation montréalaise? La réponse passe par l'analyse des grandes fonctions d'une métropole.

À ce sujet, de nombreux auteurs nord-américains rappellent que les villes ont été et continuent d'être le levain qui a forgé la puissance de l'Amérique du Nord. Ils ajoutent que les grandes villes métropolitaines assument des fonctions de civilisation qui leur sont réservées en propre. Particulièrement, une ville comme Montréal, fer de lance du développement de notre société. Parmi ces grandes fonctions, notons l'amélioration des conditions de vie des citoyens à faible revenu, l'intégration des populations nouvelles et la fonction recherche et développement.

### **L'amélioration des conditions de vie**

Le marché montréalais de l'emploi suggère l'image d'une vaste «pompe aspirante-foulante» qui aspire les personnes sans emploi ou en quête de promotion et refoule vers la couronne les plus instruits, les plus entreprenants ou tout simplement les plus chanceux qui se sont déniché un emploi. Quant aux autres, les moins bien formés, les plus dépendants, ils viennent habiter les logements bon marché de la ville et grossir les rangs des plus démunis. Nombreux, ils trouvent réconfort dans le fait qu'ils ne sont pas les seuls dans cette situation. «Quand je me compare, je me console...»

Sans compter que ceux qui sont partis, entre 1971 et 1981, ont fait augmenter le nombre relatif des personnes dépendantes habitant la ville-centre. Conséquences? Au recensement de 1986, la ville de Montréal comptait 125 000 assistés sociaux (le quart de tous ceux du Québec) et environ 75 000 chômeurs, soit 14% de sa population active. Cette année-là, le revenu moyen des ménages montréalais était de 26 388\$, alors que celui du Québec s'élevait à 31 000\$. Certains quartiers comme Centre-Sud, Pointe-Saint-Charles, Saint-Henri, Villeray-Est et Hochelaga-Maisonneuve affichaient un revenu moyen inférieur à celui de la plus pauvre des municipalités régionales de comté du Québec (moins de 20 000\$ par an). Et pour couronner le tout, le pourcen-

tage de la population totale de la ville vivant sous le seuil de la pauvreté était de 31,5%, alors qu'il est de 20,5% pour l'ensemble du Québec. Soyons clair: Montréal est une ville qui s'appauvrit.

Si l'on ajoute à ce sombre tableau quelques-unes des constatations rapportées dans l'étude<sup>1</sup> du Conseil des affaires sociales sur le développement démographique et social, les quartiers où se concentrent les populations les plus dépendantes montrent un niveau de scolarisation et un état de santé qui réduisent encore leurs chances de s'en sortir.

En outre, 26% seulement de la population qui réside dans la ville sont propriétaires de leur logis, contre 62% à Toronto. Un propriétaire n'a-t-il pas plus d'intérêt à embellir sa maison qu'un locataire?

Pendant ce temps, la politique de désinstitutionnalisation du réseau des affaires sociales jette à la rue des centaines de personnes qui deviennent des sans-abri, la délinquance augmente et rajeunit, les soupes populaires se multiplient, etc. Les visages de la pauvreté se diversifient et les pouvoirs publics ne sont pas étrangers à ce phénomène.

Le plus navrant, c'est que les organismes communautaires qui tentent de sortir ces populations de leur dépendance socio-économique vivent de subventions consenties du bout des lèvres par les gouvernements, comme s'il s'agissait d'une faveur ou d'une aumône. Alors qu'il existe une armée de fonctionnaires, chargés de rendre ces populations «employables», relevant d'une dizaine de ministères répartis sur quatre et cinq paliers de gouvernement qui ne parviennent pas à corriger la situation. La tour de Babel! À se demander si certains d'entre eux n'ont pas intérêt à maintenir un tel Capharnaüm...

Enfin, deux rapports<sup>2</sup> récents sèment le doute sur la capacité de la ville à aider ces populations dépendantes à s'en sortir:

«Si l'économie de la région de Montréal, exprimée en terme de création d'emplois, se porte relativement bien, il en va tout autrement pour l'économie de la ville de Montréal et ses quartiers.

1. *Deux Québec dans un*, Conseil des affaires sociales, Gaétan Morin Éditeur, 1989.
2. *Montréal au pluriel*, Rapport de la commission du développement économique sur l'économie locale, Montréal, juin 1989. Carte de la défavorisation, Conseil scolaire de l'île de Montréal, février 1989.

D'après le recensement de 1986, le taux de chômage dans la ville de Montréal était de 14%, 41,4% plus élevé que pour les populations habitant la région, à l'extérieur de la ville de Montréal.

Examinons la situation de la ville de Montréal. En 1981, seuls les quartiers de planification Sainte-Marie et Saint-Jacques, englobant 42 205 personnes affichaient des taux de chômage dépassant 15%. En 1986, le taux de chômage dépassait 15% dans 23 quartiers sur 54 comprenant une population de 408 700, soit 40,3% de la population de la ville. Dans six de ces mêmes quartiers comprenant 94 405 personnes, le taux de chômage dépassait 20%<sup>3</sup>.

En somme, répétons-le, Montréal s'appauvrit. Cette ville qui devance toutes les grandes villes nord-américaines, sauf San Diego, pour la création d'emplois au cours des cinq dernières années, compte de plus en plus de chômeurs et d'assistés sociaux. Un peu comme si les résidents de la ville de Montréal étaient les derniers à se mettre à la table. Il est évident que l'explosion de la construction des tours à bureaux dans le centre-ville masque un problème social de plus en plus visible. Cette ville possède l'insigne privilège de créer de la richesse... pour les autres et d'abriter la pauvreté dont les autres ne veulent pas. Il faut revoir une telle stratégie de développement; car dans ces conditions, le défi deviendra de plus en plus difficile à relever.

### **L'intégration des populations nouvelles**

Une autre grande fonction nationale de civilisation jouée par la métropole, c'est l'intégration des populations nouvelles qui viennent s'établir à Montréal. Cette fonction consiste à susciter l'adhésion des populations nouvelles à la langue et à la culture de la majorité francophone et à les faire participer à la création de la richesse du pays.

Aussi longtemps que le nombre de nouveaux arrivants ne dépassait pas les 12 000 à 15 000 personnes par an, les mécanismes mis en place par le gouvernement au cours des quinze dernières années parvenaient à maintenir la proportion des francophones dans la ville de Montréal et à l'augmenter dans l'ensemble du Québec. Mais dès lors que les gouvernements de Québec et d'Ottawa souhaitent augmenter sensiblement le nombre d'immigrants et que ceux-ci continuent de s'é-

---

3. *Montréal au pluriel*, p. 9.

tablir en masse sur l'île et dans la ville de Montréal, c'est tout le Québec qui pourrait se retrouver avec un problème sur les bras. Car Montréal pourra-t-il jouer le rôle d'intégration des immigrants?

Du reste, cet objectif de hausser le quota d'immigrants à 45 000 par année s'inspire de la nécessité de maintenir la population du Québec à son niveau actuel pour compenser la disette des naissances. Cette perspective place donc l'immigration dans une fonction de peuplement et non dans une fonction de compensation pour les emplois boudés par les Québécois et les Québécoises. Cette perspective démographique, peu présente au moment où l'Assemblée nationale faisait voter la Loi 101, hante maintenant les esprits. Examinons deux aspects de cette fonction nationale d'intégration des populations nouvelles qui posent problème pour Montréal: celui de leur communauté d'identification et celui de leur participation à la baisse du revenu moyen de la ville.

### Hésitation des immigrants

En premier lieu, on s'en souviendra, la population immigrante s'établit dans les îles de Montréal et Jésus dans une proportion de près de neuf sur dix et dans la ville de Montréal à raison d'un sur deux. Se pose alors le problème du modèle d'identification devant lequel se retrouve l'immigrant. Même si on l'incite à s'intégrer à la majorité francophone, même si on l'oblige à inscrire son enfant à l'école française, rien ne le force, à priori, à s'intégrer à l'une ou l'autre communauté de Montréal.

Or, une bonne partie de cette communauté est composée de résidents dont un sur quatre, *mutatis mutandis*, est en chômage, vie de l'aide sociale ou dépend d'une institution publique, comme un centre hospitalier de soins prolongés, pour satisfaire ses besoins de première nécessité. L'immigrant qui veut refaire sa vie, qui rêve d'un second départ trouve-t-il dans cette communauté le modèle d'identification qui correspond à son rêve?

Au fait, doit-on s'étonner de l'hésitation des immigrants à s'intégrer à la communauté francophone, puisqu'ils ne côtoient pratiquement jamais les représentants de la réussite professionnelle et sociale de cette communauté? Ceux-ci traversent les ponts, matin et soir, habitent les municipalités cossues de l'île ou s'entassent dans les édifices en hauteur qui s'enroulent autour de la montagne et dans les nouveaux condos issus de la gentrification du centre-ville. Quand bien même le

gouvernement du Québec érigerait un COFI à tous les coins de rue, obtiendrait-il un meilleur taux d'intégration des immigrants? Il est permis d'en douter.

### Paupérisation de certains quartiers

Mais il y a pire. Deuxième aspect du problème montréalais de l'immigration: sa participation à la baisse du revenu moyen et à l'augmentation du taux de chômage de la ville. Non seulement se rassemblent-ils sur l'île de Montréal et sur l'île Jésus, mais encore, ils contribuent à l'appauvrissement de certains quartiers où ils se concentrent en masse. Même si cette situation ne peut se généraliser à tous les quartiers, il faut constater, chiffres à l'appui, que des quartiers comme Côte-des-neiges Nord, Villeray Ouest ou Plateau Mont-Royal Ouest se sont appauvris au cours des dernières années. Par exemple, 14% de la population de Côte-des-neiges Nord, 8,5% de celle de Villeray Ouest et 6,5% de celle du Plateau Mont-Royal Ouest, sont constituées d'immigrants établis là entre 1981 et 1986. Or, «dans les secteurs où se concentrent particulièrement les nouveaux immigrants (Côte-des-neiges, Saint-Michel, Mile-End, Park-Extension), le taux de chômage a doublé entre 1981 et 1986»<sup>4</sup>. Ces quartiers comptent parmi les plus pauvres de la ville avec un revenu moyen des ménages allant de 17 800\$ à 21 700\$.

Pendant, tout à côté, à Côte-des-neiges Sud ou au centre-ville, le pourcentage d'immigrants débarqués entre 1981 et 1986 s'élève respectivement à 5,65% et à 8,9% et le revenu moyen des ménages, à 36 000\$ et à 33 400\$. C'est là qu'on rencontre, entre autres, les professeurs d'université et les professionnels et gens d'affaires immigrants.

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il existe une immigration qui entrave les capacités de développement de Montréal et qu'elle se trouve concentrée dans certains quartiers de la ville.

Car il ne faut pas oublier que le choix du Québec, vis-à-vis de l'immigration, place cette fonction dans une perspective de peuplement et non dans celle d'occuper les emplois vacants boudés par les

---

4. *Montréal au pluriel*, juin 1989, p. 10.

habitants du pays. Or, la provenance de nos immigrants s'établit, *grosso modo*, comme suit: 30% de réfugiés, 30% de réunification de famille et 40% qui choisissent librement de venir vivre au Québec. Et c'est dans ce dernier groupe que se trouvent ceux qui s'intègrent le plus facilement.

Si l'on veut éviter la paupérisation de certains quartiers de Montréal, il convient donc de permettre aux immigrants faisant partie de la catégorie des indépendants et s'exprimant en français de venir en plus grand nombre. Connaissant déjà la langue de la majorité, ils s'intègrent plus facilement. Quant aux autres groupes d'immigrants, si l'on veut qu'ils constituent une richesse et non une charge pour le pays hôte, on doit accorder plus de support aux établissements d'accueil et de formation aux immigrants pour leur permettre rapidement de travailler et de s'intégrer à la culture dominante. Sinon, c'est la ville de Montréal et par-delà, l'ensemble du Québec, qui devront en assumer les conséquences. Et le prix.

Chose certaine, en l'absence de support et de services additionnels ainsi que d'une meilleure sélection, l'objectif de 40 000 à 45 000 immigrants par année fixé par Québec paraît nettement utopique. L'étude de Michel Paillé<sup>5</sup> avance même un maximum de 20 000 immigrants au-delà duquel la fragile équilibre linguistique de l'île de Montréal serait rompu. Ajoutons que la situation de la pauvreté à Montréal est déjà suffisamment grave sans qu'on l'aggrave encore. Car en cette matière, il n'y a qu'une seule langue: celle de l'emploi et de la réussite sociale.

### La fonction recherche et développement

La fonction la plus importante d'une grande ville, celle qui, finalement, la distingue et la consacre dans son rôle de leader national du développement, c'est la recherche scientifique. Le niveau de vie du Massachussets, par exemple, est largement attribuable à l'effort investi dans la recherche à Boston. Ainsi en sera-t-il du Québec et de Montréal. Que l'on songe, par exemple, à l'impact d'une découverte comme celle de Bombardier, à la mise au point du CL-215, à la relance de l'exploration minière par les actions accréditives, etc. Mais tout cela est

---

5. Michel Paillé, Conseil de la langue française, juin 1989.

bien connu et des organismes comme le C.D. Howe Institute ne cessent de nous le rappeler.

Bien connu également le peu de crédits dirigés par Ottawa vers Montréal et le Québec pour les fins de la recherche. Et cela, malgré l'existence du potentiel et des équipements requis. Un seul exemple. L'Université de Montréal compte l'un des centres d'études démographiques les plus avancés, les mieux équipés du Canada. En tous cas, certainement le plus au point en ce qui concerne la population française du continent. Or, la question de l'avenir démographique du Québec hante tellement les esprits qu'on en parle maintenant dans les salons. On pourrait alors croire que le centre d'études démographiques croule sous le poids des subventions de recherche! Allez-y voir. (Il est vrai, diront les méchantes langues, que l'avenir du Québec et de Montréal n'a pas le même poids à Ottawa, que celui de Toronto et de l'Ontario!) Quant au gouvernement du Québec, il n'accorde guère plus d'attention à cette institution.

Bien connus enfin les efforts de la ville pour étendre son rôle international, attirer des sièges sociaux et développer les infrastructures industrielles nécessaires pour accueillir le développement technologique. Mais Montréal doit faire beaucoup plus encore.

Elle doit favoriser l'essor de la haute technologie, des communications, de l'aéronautique, de la microélectronique, de l'informatique, de la biotechnologie, du design, du commerce international. Elle doit aussi raffermir le développement des industries culturelles et promouvoir au maximum l'industrie du tourisme.

Montréal doit faire davantage. Particulièrement, à cause de l'étalement de sa population active sur l'île et sur les deux rives et aussi du rôle unique qu'elle joue dans l'intégration des immigrants, cette ville est condamnée à l'excellence. À perpétuité. Elle doit offrir ce qu'il y a de meilleur dans tous les domaines. Dans la recherche scientifique, bien sûr, mais aussi dans les services financiers, de soins aigus, d'éducation, de culture, etc.

En somme, pour devenir attrayante et attirer des citoyennes et des citoyens qui vont développer Montréal plutôt que de s'en servir, celle-ci doit, en plus d'offrir des services aux plus démunis, offrir également des projets de développement stimulants et emballants.

## Conclusion

Avant de crier à la faillite et de réclamer l'aide de tout le monde et de son père, New York était devenue le principal refuge des plus démunis et une ville d'immigrants. Et elle était bien loin de jouer, aux États-Unis, le rôle de Montréal par rapport au Québec! Consolons-nous, notre ville n'a pas encore atteint le niveau où se trouvait la ville américaine, il y a une dizaine d'années.

Mais elle n'en est pas loin. Il faut réagir comme New York a réagi. Il faut remonter la pente à l'instar de la métropole américaine. Il faut réagir avant qu'il ne soit trop tard, car il est devenu évident que Montréal éprouve de plus en plus de difficultés à garder la tête hors de l'eau et à remplir les fonctions nationales qu'on attend d'elle. C'est un rôle qu'elle ne peut assumer seule; et le reste du Québec ne peut l'abandonner à des fonctions dont il est, lui aussi, responsable.

D'Ottawa il ne faut pas trop attendre, car ce gouvernement est partagé dans son rôle d'équilibre avec Toronto et le reste du Canada. Pourvu qu'il ne nuise pas aux efforts de développements de Montréal et ne les freine pas. Et qu'il lui accorde ce qui lui revient, entre autres, dans les budgets de recherche. On a qu'à rappeler que la quote-part de Montréal et du Québec, comparée à celle de Toronto et de l'Ontario, s'élève respectivement à 13% contre 60%. Sans parler des 250 millions de dollars promis dans la foulée du rapport Picard, en 1986, et dont quelques-uns seulement ont été versés depuis. Dans sa vocation d'excellence, Montréal doit recevoir des crédits de développement et non des crédits d'assistance sociale. Et rien que sa part, sans plus. Mais toute sa part!

De Québec, il faut attendre beaucoup plus. Ce gouvernement détient la responsabilité de la protection et de l'épanouissement du peuple français d'ici. En vertu du rôle national qu'il fait jouer à sa métropole, Québec pourrait:

1) *réviser les pouvoirs des structures administratives qui régissent la région métropolitaine de Montréal*, afin de répartir le fardeau fiscal sur les épaules de la majorité des utilisateurs quotidiens des services de Montréal. Pourquoi, par exemple, le résidant de Montréal devrait-il payer seul l'entretien des rues de la ville que les citoyens des autres municipalités de l'île ou des rives nord et sud empruntent tous les jours? Les gouvernements de Québec, de Montréal et des villes de

la couronne l'ont d'ailleurs bien compris, puisqu'il est de plus en plus question de créer un Organisme régional de transport (ORT) pour assurer une meilleure répartition des coûts du transport en commun. Pourquoi alors faire exception pour l'entretien des rues?

Plus globalement, le principal organisme de régulation financière que les Montréalais et les autres résidents de l'île se sont donné, c'est la Communauté urbaine. Sur un budget annuel d'un milliard de dollars, autant que celui de la ville de Montréal, la CUM en dépense près de 80% à trois postes budgétaires: l'environnement, la police et le transport en commun (dont 35% payé par Québec). Ne pourrait-on pas charger un tel organisme, élargi aux villes de la couronne urbaine (Laval, Repentigny, mais aussi, Longueuil, Brossard, Boucherville, etc.) d'un mandat de développement économique?

En fait, tout ce débat se ramène à une idée toute simple. Puisqu'on a divisé l'indivisible, c'est-à-dire qu'on a forgé une ville administrative distincte d'une ville socio-économique beaucoup plus grande; qu'on a accordé des pouvoirs administratifs et financiers à ces structures et enfin, que ces structures administratives constituent des gouvernements dotés de pouvoirs de taxation qui défendent et soutiennent des intérêts divergents, il faut donc revoir les pouvoirs de chacun en fonction du bien commun de l'ensemble sous peine de le payer chèrement. Tôt ou tard. Il faut donc rééquilibrer l'ensemble afin que la ville-centre ne soit pas la seule à écoper;

2) *favoriser l'habitation dans Montréal.* Il est vrai que la ville n'a pas suivi le rythme d'implantation des équipements collectifs qui font la différence entre une ville attrayante pour les familles, les jeunes et les moins jeunes. Pendant un quart de siècle, cette ville a été dirigée par un maire qui croyait que le progrès se réalise par les jeux du cirque, comme à l'époque de Juvénal. Le retard à combler pour améliorer les conditions de vie des Montréalais est énorme; mais rien n'est impossible. Deux exemples le prouvent. Corvée-Habitation, instaurée pour lutter contre la crise économique du début des années 1980, a réussi à ramener à Montréal de nombreux banlieusards qui trouvent que les ponts sont trop encombrés aux heures de pointe. De même, l'Opération 20 000 logements a réussi à éviter un exode beaucoup plus grand de Montréal vers la banlieue, au cours des dix dernières années.

Mais pour habiter Montréal, les jeunes ménages des années 1990 ignoreront, beaucoup plus encore que leurs aînés, des arbres, des parcs

et des aires de repos. La qualité de la vie est pour eux d'autant plus importante qu'ils savent qu'elle existe ailleurs.

Mais Québec, Ottawa et Montréal savent aussi qu'il existe de nombreux terrains ou édifices qui appartiennent à l'un ou l'autre des gouvernements et qui pourraient être convertis, ici en parcs, là en condominiums, et là en logements sociaux. Cette *Corvée-Habitation 1990* s'impose de toute urgence et elle s'appuie sur une concertation sans précédent des différents niveaux de gouvernement. Dans l'intérêt de Montréal et du Québec tout entier;

3) *s'attaquer à la promotion sociale des plus démunis* de Montréal. Cette lutte passe d'abord par la formation, le recyclage et ce que l'on appelle maintenant «l'employabilité». Avant la création d'emplois. Juste avant. Mais il s'agit d'une étape absolument indispensable qui exige une concertation généreuse et totale de tous les organismes et ministères. C'est à cette condition, et à cette condition seulement, que l'on réduira de façon radicale le nombre de citoyennes et de citoyens dépendants. C'est aussi à cette condition que l'on enverra aux immigrants l'image d'un peuple volontaire qui a placé son fauteuil non seulement dans le sens de l'histoire, comme disait Valéry, mais aussi dans le sens de l'avenir.

En somme, pour faire jouer pleinement à Montréal son rôle national et international, il faudra réviser les pouvoirs des structures administratives qui régissent la région métropolitaine de Montréal, favoriser l'habitation et s'attaquer à la promotion sociale des plus démunis. Et pour donner le goût de Montréal, rien comme les manifestations culturelles, l'imagination, la fantaisie et l'originalité de nos créateurs. Si on leur demandait ce qu'ils en pensent...[]

---

# Le français au Québec: une question de vie ou de mort

Jules BÉLANGER  
professeur

## Résumé

*Monsieur Bélanger peut se permettre de faire le procès de l'école: sa qualité de professeur et son passage au «Conseil supérieur de l'éducation» lui ont acquis un poste d'observation qui lui permet d'éclairer le débat sur l'enseignement du français dans nos écoles et sur la formation d'un citoyen canadien-français.*

*Dans son article, le professeur Bélanger expose les causes de la déficience de l'apprentissage du français. Il relève certaines erreurs commises par les planificateurs de la nouvelle école québécoise. Il dénonce la fièvre ou la crise «joulaine». Il démontre qu'une langue, c'est une façon de penser. Il recommande au ministère de l'Éducation, aux commissions scolaires et aux enseignants de revenir à l'essentiel, c'est-à-dire apprendre aux jeunes francophones à LIRE, ÉCRIRE ET PARLER. Il explique que l'élève faible en français est habituellement faible en tout. Il émet des propositions concrètes pour guérir le malaise actuel.*

**L**a détérioration de la langue française dans nos écoles au cours de ce dernier quart de siècle a été longtemps, trop longtemps, camouflée. Comme dans le cas de la viande ou autre denrée avariée, il vient un moment où même les plus sceptiques doivent admettre que quelque chose laisse grandement à désirer. Quand, à peu près partout, on se pince le nez, il devient difficile de continuer à affirmer que ça sent bon.

Il y a quinze ou vingt ans, celui ou celle qui osait se plaindre de la piètre qualité de la langue dans nos écoles passait pour un puriste, un rêveur, un passéiste, un broyeur de noir ou un chialeux. Aujourd'hui, l'évidence s'est imposée suffisamment: on reconnaît de façon générale que l'école québécoise est, à ce chapitre, aux prises avec un très gros problème. Étudiants, professeurs, parents, administrateurs d'écoles et d'universités, employeurs, tous l'admettent maintenant: trop de nos diplômés d'écoles et de collèges ont raté l'apprentissage qu'on a toujours jugé et que l'on juge encore minimal de leur langue maternelle.

L'argument principal des défenseurs à tout crin d'un système qui handicape ainsi des milliers de nos jeunes Québécois et Québécoises était celui-ci: quand on scolarise une population de façon massive, il est normal qu'une certaine portion de cette clientèle soit faible en français. Or, cet argument ne tient que très partiellement, car même nos élèves les plus forts, nos plus brillants, ceux et celles qui avaient évidemment tout ce qu'il faut pour apprendre à maîtriser leur langue maternelle, sont trop souvent handicapés eux aussi. Donc.

Nous pensons que les lecteurs de *L'Action Nationale* sont de ceux à qui il est inutile de présenter des preuves de ce triste constat national. C'est pourquoi, nous omettons ici d'étaler cette démonstration et nous tenterons plutôt de cerner quelques-unes des causes qui ont produit la situation pénible et problématique dans laquelle toute notre société cherche enfin à se dépêtrer<sup>1</sup>. Cette recherche des causes pourrait être utile dans la mesure où elle nous conduirait à proposer des solutions au problème. Nous tenterons d'y arriver.

---

1. Pour le lecteur qui douterait encore de la gravité du problème, nous signalons qu'il s'en trouve une certaine démonstration dans un ouvrage publié en mai dernier: *L'école détournée*, par Louis Balthazar et Jules Bélanger, Éditions du Boréal, Montréal, 215 pages.

## Des causes

Avant de tenter d'identifier la ou les causes de notre mal, demandons-nous pourquoi nous avons tant tardé à admettre que nous avions là un problème sérieux. Il faut se souvenir qu'au début de notre révolution tranquille, il y avait beaucoup de choses en branle, qu'il y avait bien du remue-ménage dans ce Québec en ébullition. On admettait assez facilement que certains aspects de notre société pouvaient bien souffrir un peu à cause de tous ces ajustements à faire. Les penseurs de la nouvelle école avaient beau jeu à dire et soutenir que les problèmes constatés ne séviraient qu'un moment et qu'il valait bien la peine de tolérer certains à-coups pour permettre l'avènement des jours heureux qui allaient largement compenser les pertes déplorées. Ces gens défendaient leurs théories et on leur faisait confiance. N'étaient-ils pas tous, ou à peu près, des gens instruits...?

Certains témoins de la détérioration en cours exprimaient parfois leur inquiétude, mais on leur signifiait que cette impatience révélait leur incompréhension de la nouvelle école. D'autres s'inquiétaient en silence et persistaient à espérer que le mal ne serait que passer. De plus, pendant des années, administrateurs, professeurs et parents étaient continuellement aux prises avec de nouveaux programmes, de nouvelles méthodes aux promesses quasi-magiques, de nouvelles directives, de nouveaux comités de-ci et de-là à mettre en place, à gérer et à animer. Il y avait tant de chats à fouetter que la cause du français fut sinon noyée, du moins englobée et entraînée dans le courant rapide et impétueux du renouveau dont on n'attendait, quelque peu naïvement, que des effets heureux.

Et puis, les gouvernements tenaient à défendre la belle image du Québec. On avait tellement investi d'argent et d'énergies dans le nouveau système scolaire: il ne fallait pas trop laisser voir que l'on avait fait des erreurs... Ainsi, on ne tolérera pas un taux d'échecs réels trop élevé. C'est facile à contrôler, il s'agit de normaliser les résultats scolaires... Dès que le taux d'échecs dépassait la norme jugée acceptable, on corrigeait tout simplement la situation en haussant les notes de tout le monde. L'opération prendra le nom de normalisation et elle calmera pour un temps un certain nombre d'esprits inquiets. Tout le monde ne sera pas mis au fait de cette opération dès ses débuts. Le public pourra facilement penser que les résultats scolaires publiés correspondent à la réalité.

### Vers l'universalité

Et l'on admettra au secondaire, au collégial et à l'université des élèves n'ayant pas le minimum de maîtrise de leur langue normalement requis pour y être admis. L'élève sait qu'il est faible, mais va-t-il protester contre sa propre promotion? La population en général se dit: «Puisqu'on les admet, ils ont probablement le minimum voulu...» Mais ce que la population ne sait pas bien, c'est que les collèges et les universités ont grand besoin de têtes de pipes pour maintenir ou accroître le niveau de leurs subventions gouvernementales et qu'à cause de cela leurs administrateurs n'ont guère envie de protester contre la minable préparation des clientèles en cette discipline clef de tout apprentissage qui se fait à travers des livres écrits en français et des professeurs qui parlent cette même langue.

Ce que la population ne sait pas bien non plus, c'est que nos collègues, par exemple, en sont venus, à force d'accommodements, à donner à ces élèves trop faibles en français des cours de rattrapage qui pouvaient remplacer certains cours obligatoires du programme régulier. Ainsi, les élèves les plus faibles, ceux qui auraient le plus besoin du minimum de contenu prévu au programme du cours de cégep, sont dispensés d'une partie, parfois du quart, parfois du tiers, de cette matière. Et ils débarquent à l'université avec ce handicap.

Or, l'université, pour les mêmes raisons, organise des cours de grammaire et d'orthographe qui n'ont rien du niveau universitaire. Il faut pour cela du temps à l'horaire, des professeurs et de l'argent. Ensuite, on déplore la maigreur des budgets des universités et on se demande comment certains diplômés de nos universités peuvent afficher de telles incompétences. On oublie que bon nombre d'entre eux maîtrisent très péniblement, pour employer un euphémisme, la langue dans laquelle ils ont eu à étudier et on oublie qu'ils savent à peine rédiger un texte où s'enchaînent trois idées.

### Une méprise nationale

Il est bien normal de se demander pourquoi l'apprentissage de la langue s'est détérioré de la sorte chez nous. Reconnaissons d'abord que ce n'est pas là un problème exclusif au Québec: le même mal sévit dans de nombreux pays. Aussi, à cause de cela, un autre danger nous guette. La tentation est grande de nous dire: «Nous ne sommes pas les seuls.» Et, à partir de cette constatation qui a quelque chose de

rassurant, nous nous sentons moins pressés d'agir. Pourtant, ce n'est pas parce que le feu est pris dans tout le village qu'il est raisonnable de se dire: «Le feu n'est pas plus avancé dans ma maison que chez le voisin; voyons d'abord ce qu'ils vont faire, eux!»

Parmi les raisons qui pourraient expliquer, et non justifier, la détérioration de l'apprentissage de la langue maternelle, il faut retenir, nous l'avons noté plus haut, notre décision nationale de démocratiser rapidement l'école, il y a quelque vingt-cinq ans. Excellente décision que celle d'instruire la population, mais erreur nationale que de le faire en laissant tomber l'essentiel de l'éducation.

Or, c'est ce qu'on a fait chez nous. On a oublié et dans certains cas, vraisemblablement, on n'a jamais compris que la langue n'est pas qu'un moyen de communication. Ainsi, combien de fois n'a-t-on pas entendu cette attristante remarque: «Ah, du moment qu'on se comprend entre nous, ça suffit!» Que des élèves non encore formés parlent ainsi, passe encore. Mais que des éducateurs endossent ce discours pédagogique suicidaire, c'est grave. Il y a une vingtaine d'années, des émissaires mandatés par le ministère de l'Éducation ont parcouru les écoles du Québec pour proférer devant les professeurs des propos aussi irresponsables et dommageables que ceux-ci: «Ne vous en faites pas trop avec la faiblesse des élèves à l'écrit. L'important, c'est l'oral.» Ces gens et leurs mandats ont causé un tort considérable au Québec tout entier. N'oublions pas que bon nombre des élèves d'alors, aux dépens de qui on a appliqué cette débile pédagogie, sont aujourd'hui professeurs dans nos écoles.

Si, au moins, les dégâts ainsi causés à la nation avaient été quelque peu compensés par une sensible amélioration de la langue parlée par nos jeunes...! Nulle démonstration ne s'impose ici: il suffit d'avoir des oreilles et de vouloir entendre.

### **On a méconnu la nature de la langue**

Les planificateurs de la nouvelle école québécoise ont commis de graves erreurs. Tellement graves que l'on pourrait se demander s'ils n'ont pas, par la suite, usé de tout le prestige dont ils jouissaient encore pour retarder au moins jusqu'à leur mort le désaveu public de ces immenses dégâts nationaux... Ce fut une grave erreur que de négliger la valeur formative de l'apprentissage de l'écriture. Ce fut une grave erreur que de considérer la langue tout simplement comme une matière

parmi les autres matières inscrites au programme, ou bien comme un simple outil de communication. Ce fut encore une grave erreur que de faire une nette distinction entre langue et pensée.

On ne peut pas apprendre à penser sans apprendre une langue et on ne peut pas apprendre véritablement une langue sans apprendre à penser. Toute pensée est d'abord formulée dans un langage, au moins mentalement. Tant que ce langage n'est pas clair, la pensée est floue elle aussi. Dans un perpétuel processus de réciprocity et d'interaction, la langue est à la fois pour la pensée son véhicule essentiel, son moule et son matériau. On a oublié cela et il faudra, un jour ou l'autre, revenir à la réalité.

C'est en s'exprimant, ne fût-ce que mentalement, que l'on pense. Prétendre avoir une pensée claire quand on s'exprime confusément, c'est se faire grande illusion. «L'orateur ne pense pas avant de parler», nous dit le philosophe Merleau-Ponty, «ni même pendant qu'il parle; sa parole est sa pensée... La parole et la pensée... sont enveloppées l'une dans l'autre, le sens est pris dans la parole et la parole est l'existence extérieure du sens<sup>2</sup>.» Le mathématicien, sociologue et moraliste britannique Bertrand Russell ne pense pas de façon différente, lorsqu'il affirme: «Le langage sert non seulement à exprimer la pensée, mais encore à susciter des pensées qui, sans lui, ne pourraient exister<sup>3</sup>.»

Lisons sur ce rôle trop souvent sous-estimé du langage, les propos suivants d'un autre philosophe, Paul Chauchard:

«Orgueilleux de notre pensée humaine, nous ne voyons dans le langage qu'un moyen de l'exprimer et effectivement l'intelligence humaine a su créer ce langage, mais en fait si l'intelligence humaine a pu se développer, si dans chaque enfant elle s'épanouit, si nous sommes vraiment des hommes et non des supersinges, si nous sommes cultivés, capables de pensées abstraites, d'écriture, de calcul, de science, si nous jugeons nos actes, si nous avons un idéal formulé, ou une conscience morale épanouie et non sentiment obscur, en un mot si nous pensons vraiment, nous le devons au langage. La forme la plus haute de la pensée s'est étroitement unie au langage, elle nous apparaît comme langage intérieur: notre fonctionnement cérébral verbalisé peut se détacher de l'action; il n'est pas possible de penser normalement pour un homme cultivé sans le langage<sup>4</sup>.»

2. *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, 1945, p. 209-212.

3. Cité dans Neil Postman, *Enseigner, c'est résister*, Paris, Le Centurion, 1981, p. 191.

4. *Le langage et la pensée*, Presses Universitaires de France, Coll. «Que sais-je», no

## Une façon de penser

Toute langue est donc une façon particulière de penser. Apprendre sa langue, c'est déjà philosopher. La grammaire n'est autre chose qu'une logique. On ne se trompait pas, autrefois, en parlant d'analyse logique pour qualifier l'exercice de décomposition d'une phrase et d'identification de ses éléments. C'est sur sa langue que doivent se porter les premiers efforts d'analyse et de synthèse d'un étudiant.

On aurait donc tort de parler de langue en termes d'ornementation, comme si bien écrire sa langue, raffiner son style relevaient surtout de l'esthétisme pur, détaché de toute pertinence pratique. Bien au contraire, écrire correctement, connaître les nuances de sa langue, c'est étaler toutes les subtilités d'une pensée, c'est savoir s'exprimer avec précision et netteté, c'est disposer de toute une gamme de couleurs sur sa palette.

Mais l'orthographe, dira-t-on, voilà qui relève de l'arbitraire. Ce n'est guère au nom de la logique qu'on écrit, par exemple «foi», «fois» ou «foie». D'accord! Mais il est à peu près impossible de concevoir une langue qui ne serait pas soumise à un certain nombre de règles établies par l'usage, susceptibles de changer, certes, mais susceptibles aussi d'assurer une certaine continuité, une certaine discipline linguistique. Or, on ne peut concevoir de règles ni de discipline sans un certain arbitraire. Pourquoi des feux jaunes en Amérique et oranges en Europe, la circulation à gauche dans un pays et à droite dans un autre?

Écrire sa langue correctement est une indispensable discipline. La compétence qu'elle procure est inestimable, mais il y a plus: le fait de l'acquérir, le processus lui-même de son apprentissage constituent pour l'esprit un entraînement hautement comparable à celui que se

---

698, Paris, 1968, p. 120.

Dans la conférence d'ouverture prononcée à l'occasion du colloque sur l'apprentissage du français organisé par la C.E.Q. en janvier 1988, *Le français: une langue en exil*, p. 4, Fernand Dumont affirme: «Les individus, les sociétés s'expriment selon toutes sortes de signes et de symboles épars dans la vie quotidienne, entremêlés aux comportements les plus ordinaires. La langue est la mobilisation de ces signes et de ces symboles. Elle les porte à la lumière de l'esprit, à l'imaginaire et à l'intelligence. Elle n'est pas le compte rendu plus ou moins exact de ce qui aurait pris forme sans elle; elle représente la faculté de rassemblement, la puissance créatrice de la personne et de la culture.»

donnent les corps pendant des centaines d'heures dans tous les gymnases fréquentés par nos contemporains. Serait-il excessif de demander qu'on accorde autant d'importance à l'entraînement de la pensée qu'à celui des corps?

### Une cause subsidiaire: la fièvre «joualine»

Nous avons connu au Québec ces années pas très lointaines au cours desquelles avait surgi, dans le décor national ou nationaliste, cette triste clique d'énergumènes échevelés, allergiques à toute contrainte, qu'elle fût sociale, morale ou grammaticale, et qui proclamait, avec un certain succès hélas, la valeur libératrice et constructive du langage que «joual» on appela. Langue sans grammaire, langue désarticulée, emmêlée, floue, pâteuse et paresseuse. De nombreux Québécois furent alors induits en erreur par ces beaux parleurs qui eurent la vedette un jour et ils se laissèrent enjôler par la tentation de la facilité et du narcissisme béat.

On les incitait à être satisfaits et même fiers de toutes ces blessures et cicatrices qu'avaient infligées à la langue de nos pères deux siècles de pénibles combats contre un empire avidement assimilateur. Au nom de la fierté et de la prise en main de soi-même, on les invitait à proclamer comme leur langue d'avenir ce cri confus et misérable qui, au lieu de permettre à notre peuple, si rudement malmené par l'histoire, d'exprimer et d'affirmer ses droits, ses revendications et ses légitimes ambitions, ne pouvait que sombrer lamentablement dans le cahos d'une endémique Babel de la pensée et de l'expression.

Ces inventeurs de la roue affirmaient sans vergogne que le joual devait être pour les Québécois la langue idéale et nationale. Notre culture ayant germé ici, comme par génération spontanée, nous devons parler une langue née chez nous elle aussi. Donc, couper les communications avec les siècles de lente gestation, de maturation, d'histoire et de civilisation dont nous sommes issus. Quelle bêtise! Pour ces gens, les Québécois n'ont rien à aller chercher dans la littérature des dix siècles à travers lesquels ont été pétris leurs ancêtres.

Certes, notre langue québécoise est riche de particularismes et de nuances qui nous expriment et auxquels il faut tenir. Mais c'est du français. C'est une langue que nous avons adaptée et enrichie chez nous, au Québec, mais c'est une langue universelle, une langue dont les racines et les possibilités dépassent de beaucoup les limites que,

consciemment ou non, voulaient lui imposer les fantaisies patriotardes des beaux jours du «joual».

La crise joulisante est heureusement du passé, mais elle a sûrement laissé des séquelles et elle a contribué pour une bonne part à cette indifférence démobilisante qui affecte encore nos écoles, lorsqu'il est question de correction et de maîtrise de la langue. Phénomène plutôt attristant: on peut constater que souvent les élèves du primaire parlent mieux que ceux du secondaire. Ceux-ci, alors, semblent avoir choisi de négliger leur langue pour s'affirmer davantage. S'affirmer en rejetant les normes qu'ils connaissent.

Le phénomène pourrait bien s'apparenter à celui qui nous fait entendre certains adultes instruits qui, visiblement dans le but de s'approcher de monsieur tout-le-monde, de «faire peuple», jalonnent généreusement leur discours de sacres, parfois gauchement, comme des fumeurs improvisés qui ne savent pas comment tenir leur cigarette.

### **On a négligé l'essentiel: savoir lire, écrire et parler**

Apprendre sa langue à l'école, c'est d'abord apprendre à lire, à relier logiquement les mots et les phrases, à identifier le sens d'une phrase et le contenu d'un paragraphe, de même que les liens établis entre les divers paragraphes d'une page. C'est savoir dégager l'idée-maîtresse d'un texte. C'est aussi et surtout se donner, pour toute la vie, libre accès à ces richesses inestimables, à ces amis innombrables que sont les livres. Comme il est significatif et gratifiant pour un professeur, ce sourire ravi illuminant le visage de l'adolescent qui vient de saisir le sens intime d'une page ou d'un poème et qui avoue, émerveillé: «Mais on dirait que cet auteur me connaît, ... il a si bien exprimé ce que je voulais dire depuis longtemps!»

C'est là malheureusement une habileté fort peu répandue, même chez les étudiants d'université. La culture télévisuelle nous a amenés à privilégier le «flash», la perception globale par opposition à la perception analytique propre à la langue. Pourtant, n'est-il pas encore éminemment valable de savoir lire, de savoir retenir ce qu'on a lu et de pouvoir en dégager l'essentiel?

Apprendre sa langue, c'est encore apprendre à écrire, c'est-à-dire à exprimer une pensée selon le processus décrit plus haut. Écrire, c'est plus que communiquer, c'est aussi s'exprimer soi-même et s'épanouir.

Il est bien évident qu'on ne fait plus assez d'exercices d'écriture dans nos écoles. Comment veut-on qu'un élève moyen évolue vraiment dans la maîtrise de sa langue si, dans toute une année du cours secondaire, il ne consacre que sept ou huit heures à écrire, à rédiger?

Enfin, c'est par la parole qu'on s'exprime le plus totalement, le plus harmonieusement; c'est grâce à elle que l'intelligence se traduit par le corps, c'est-à-dire par l'interaction de la voix, des gestes, de toute la personnalité. Il est navrant de constater combien péniblement s'expriment les produits de nos écoles, combien souvent ils en restent au «tsé, veu dire». N'a-t-on pas négligé dans nos écoles les exercices d'élocution et d'art dramatique? Pourquoi ne pas restaurer à l'occasion les épreuves orales?

### Le plus puissant outil d'apprentissage

Connaître sa langue, savoir s'exprimer, c'est un outil universel de compétence, de communication et de multiples possibilités d'action auprès des autres, auprès de la société dans son ensemble. C'est «le plus puissant outil d'apprentissage qui soit» affirme le pédagogue américain Ernest Boyer qui ajoute que «l'apprentissage de la langue doit être la première des priorités de l'enseignement secondaire aux États-Unis<sup>5</sup>».

Mais la connaissance de sa langue est plus encore qu'un outil, c'est la source de profondes satisfactions personnelles et de grandes joies, celles qu'on a d'avoir enfin exprimé ce qui tient à cœur, celles de l'artiste, en définitive. La langue est un art à la portée de tous. Plus encore, l'expression linguistique est souvent une véritable thérapie. D'avoir dit enfin certaines choses, d'avoir trouvé «les mots pour le dire», opère souvent comme une véritable délivrance. Il y a plusieurs milliers d'années, le vieux Salomon à la sagesse proverbiale parlait déjà de cette joie si naturelle à l'homme: «Joie pour l'homme qu'une réplique de sa bouche; combien agréable une réponse opportune<sup>6</sup>!»

5. Citation tirée de l'allocation prononcée par Claude Ryan, ministre de l'Éducation du Québec, devant les présidents et directeurs généraux des commissions scolaires, à Montréal, le 8 février 1986.

6. *Proverbes*, 18, 4.

Par contre, se voir limité dans sa capacité de s'exprimer est une privation qui neutralise et stérilise les plus beaux potentiels et engendre souvent frustration, dégoût et même violence.

«L'inquiétante dégradation que connaît l'expression verbale et écrite n'est pas de nature à favoriser la démocratisation de la culture ni à nourrir notre besoin de communication. Cela peut au contraire devenir un facteur d'incommunicabilité voire de violence. Quand on ne peut pas s'exprimer avec son esprit et une langue, on a facilement recours aux onomatopées, aux jurons, puis aux poings. Dans les assemblées de contestation étudiante, les slogans pour une action violente viennent souvent des étudiants qui ont le plus de difficulté à s'exprimer<sup>7</sup>.»

Voilà pourquoi l'étude de la langue maternelle, de «sa» langue, n'est pas une discipline comme les autres. Voilà pourquoi on peut et doit affirmer que la langue maternelle est le cœur de l'éducation. Voilà pourquoi on peut affirmer que la principale cause de la détérioration de la langue chez nous est d'avoir honteusement et bêtement mésestimé son rôle fondamental dans l'école et dans toute entreprise d'éducation.

### Faible en français, faible en tout

Et l'on n'a pas fini de déplorer, dans tous les domaines et recoins de la vie québécoise, les conséquences néfastes et durables d'une telle aberration. De façon générale, un élève qui ne maîtrise pas sa langue éprouve de graves difficultés dans toutes les disciplines du programme scolaire. Et c'est tout à fait compréhensible. Le message ne passe pas; comment peut-il être capté? Lire ou entendre des propos de géographie, de physique, de chimie, d'histoire ou d'écologie ne correspond qu'à une vague bouillie pour l'enfant qui n'a pas saisi le minimum du fonctionnement de sa langue.

Un jour, un professeur de français, qui essayait de mettre le doigt sur la difficulté spécifique empêchant un cégepien de comprendre le sens d'une phrase, lui demanda discrètement s'il n'avait pas fait erreur en identifiant le sujet principal de la phrase. Le professeur s'entendit répondre par une autre question, toute timide et combien triste: «Mais, qu'est-ce que vous voulez dire par 'sujet'...?» Or, cet étudiant avait à son horaire des cours de philosophie, des cours de psychologie, peut-

7. Maurice Champagne, *La violence au pouvoir*, p. 221-222.

être un cours de mathématiques et un cours de techniques administratives. Et dans tous ces cours, on osait proposer des livres et des textes écrits en français!

Les étudiants ainsi handicapés sont généralement des étudiants normaux par ailleurs. Certains d'entre eux désirent vraiment faire des études, mais on les a laissés filer pendant des années sans exiger d'eux cet apprentissage minimum de leur langue qui leur est aujourd'hui si nécessaire. C'est le drame pour eux. C'est aussi le drame pour leurs collègues qui ont déjà acquis le minimum en question. Car le professeur, pour s'ajuster à la classe, devra diluer son cours et reprendre, au moins de temps en temps, des notions du niveau secondaire et aussi du niveau primaire; il devra répéter, expliquer encore et répéter encore des contenus acquis depuis longtemps par les élèves qui ont cheminé plus normalement. Voilà donc autant d'heures de moins pour progresser dans la matière au programme.

Voilà donc aussi plus d'ingrédients qu'il n'en faut pour diluer une atmosphère de classe et lui ravir tout ce qui aurait dû la situer quelque part au-dessus du niveau précédent. Stérilisation de ces potentiels d'enthousiasme qui attendent légitimement dans les classes ce renouveau qui va les stimuler, les aviver. Drame aussi pour la société, car le professeur ne fera pas de miracle et ses élèves, titulaires d'un DES ou d'un DEC, seront moins bien équipés que la société serait en droit l'attendre, moins bien équipés que ne le promettaient les programmes officiels et que ne le proclament leurs diplômes.

### **Montrer à pêcher plutôt que de donner un poisson**

C'est pour avoir tenté d'attraper trop de lièvres à la fois que l'école a si souvent raté «le lièvre» du français. Et pourtant, c'était celui que l'on devait viser d'abord. C'est celui-là que l'on devrait assurer à l'élève qui, pour diverses raisons, semble n'en pouvoir attraper qu'un seul. Une intervenante devant le Conseil supérieur de l'éducation réclamait un jour l'addition de nouveaux cours au programme scolaire afin de permettre à des élèves particulièrement démunis d'apprendre au moins où et comment trouver des services essentiels tels la Régie des loyers, la Bureau de la protection du consommateur, celui des services de garde à domicile, les services des CLSC, etc. On lui proposa d'investir plutôt du temps additionnel dans l'apprentissage de la lecture. Les élèves dont elle se préoccupait pourraient ainsi en arriver à

trouver dans le bottin téléphonique toutes les adresses dont ils ont besoin et beaucoup plus encore, et dans le bottin et ailleurs.

C'était la sagesse du proverbe chinois: «Donnez un poisson à un homme, vous le nourrissez pour un jour; enseignez-lui à pêcher, vous le nourrissez pour sa vie.» La dame brûlait du désir d'aider des jeunes qu'elle aimait. Comme elle, de nombreuses personnes bien intentionnées ont, au cours des vingt dernières années, suggéré d'ajouter à l'horaire scolaire des activités susceptibles d'aider les écoliers. La liste ne finit plus des bonnes choses à proposer à notre jeunesse. Et les semaines thématiques se multiplient: il y a tant de thèmes valables qu'on manque de semaines! Un grand nombre de ces suggestions ont été reçues. Or, comme la semaine est demeurée à cinq jours ouvrables, beaucoup d'enfants n'ont pas eu le temps d'apprendre à lire et ils éprouvent des difficultés, même pour consulter le bottin téléphonique.

### Un régime scolaire déficient

Comme il est étonnant d'entendre gloser sur les causes possibles des difficultés des élèves en telle ou telle matière au programme scolaire. Ce sont les méthodes qui font défaut. Non, ce sont les professeurs. Non, ce sont les directions d'école...! Et rarement s'arrête-t-on au fait brutal que l'enfant ou l'adolescent ne sait pas lire ou a beaucoup de difficulté à lire. On imite l'autruche, et on le fait à l'échelle nationale.

Ouvrons-nous donc les yeux et reconnaissons courageusement que, si nos élèves savaient convenablement lire et écrire, comme il se doit au terme d'études primaires ou secondaires, une très grande partie de leurs difficultés dans toutes les matières au programme seraient *ipso facto* aplanies. Ouvrons-nous les yeux et reconnaissons que nous nous sommes imposé un régime masochiste qui grève à la base nos forces vives. Nous avons installé ou laissé s'installer chez nous un régime scolaire qui a déjà privé plusieurs générations de nos jeunes de la connaissance minimale de leur langue dont ils ont absolument besoin pour faire leur chemin dans la vie.

Répétons-le: des milliers de jeunes diplômés qui étaient tout à fait capables d'apprendre leur langue ne l'ont pas apprise et ils en souffrent grandement aujourd'hui. Le Québec tout entier en souffre maintenant. Sur le marché du travail et dans les universités, on se casse la tête à chercher des solutions à cette carence généralisée. Le trésor pu-

blic investit des millions, en cours de rattrapage et autres palliatifs, pour tenter de réparer les torts causés par notre erreur nationale.

Ne pouvons-nous pas affirmer que notre catastrophal taux de chômage serait tout autre si l'on avait su éviter cette erreur? Pensons à ceux de nos jeunes qui, après avoir appris à penser, à s'exprimer et à défendre leurs idées et leurs projets, réussissent à merveille à se créer des emplois, en industrie et ailleurs. Pensons aux Japonais, ces fervents de l'école studieuse et rigoureuse chez qui le taux de chômage est de un pour cent.

### Aux remèdes

Et quels sont les remèdes à notre mal? Que pouvons-nous faire? Il faut, pour remédier à la situation, des mesures inspirées par la conviction que la langue est beaucoup plus qu'une matière scolaire parmi les autres et qu'elle «doit devenir le guide qui nous mène au cœur de notre société, l'instrument critique de bien d'autres déficiences qui ne lui sont étrangères qu'en apparence, le pouvoir de reconquérir d'autres domaines où elle est absente»<sup>8</sup>.

Il faut se trouver plus de temps pour la langue. Plus de temps et aussi, indirectement, plus d'argent. Il faut en arriver à faire écrire les élèves souvent. Or, pour cela, il faut penser à la correction des copies. Et nous voici bien proche du cœur du problème. Les professeurs de français, comme les autres, rencontrent beaucoup d'élèves et il leur faut du temps pour corriger de nombreuses copies, même quand il s'agit de textes très courts.

Finie l'époque où les professeurs, religieux et religieuses, passaient leurs soirées et leurs fins de semaine à corriger des copies. D'où la nécessité de faire certaines distinctions qui n'ont pas suffisamment été faites depuis le *Rapport Parent*, à savoir que le temps nécessaire à la correction n'est pas le même pour un professeur de français et pour un professeur de menuiserie ou de badminton. C'est en grande partie faute de cette distinction sur le plan très pratique du calcul de la tâche des enseignants que nos élèves écrivent maintenant si peu et, partant, si mal.

---

8. Fernand Dumont, *Le français, une langue en exil*, p. 20.

Quelque brillant planificateur des années '60 a dû se dire, et le dire à d'autres ensuite, qu'on pourrait sauver des sous en oubliant qu'il faut aux professeurs de français un temps considérable pour la correction, si, comme il se doit, ils font écrire leurs élèves. Et on a effectivement sauvé des sous, puisqu'on a engagé ainsi, pendant des années, moins de professeurs qu'il en aurait fallu normalement. Mais, à quel prix social, Grand Dieu!

Que ce soit au secondaire ou au collégial, le professeur qui enseigne le français à cent cinquante élèves a beau limiter à une page de texte de composition demandé, il recueille néanmoins cent cinquante pages à corriger. Or, on sait combien il importe que l'étudiant constate sur sa copie les signes de l'attention personnelle du professeur: les remarques, les appréciations, les suggestions d'amélioration. C'est là un contact vital entre le maître et l'élève. Et il importe que l'exercice soit répétitif. Naissent alors une motivation soutenue et un apprentissage sérieux de la langue. On n'a pas donné aux professeurs de français la possibilité de s'acquitter convenablement de cette partie essentielle de leur tâche. Ils ont dû réduire le nombre des devoirs à corriger ou bien procéder à des corrections à vol d'oiseau. Et on connaît le résultat de ce compromis «antipédagogique».

### **La tâche des professeurs**

Il y a eu au Québec une sorte de lâche conspiration du silence autour de la tâche des professeurs de français. Comme si l'idée d'intégrer à leur tâche normale davantage de temps pour la correction relevait du pur caprice, on a gommé la question. Eux-mêmes ont bien fait un certain nombre de représentations: elles se sont généralement perdues dans la cohue des problèmes du renouveau. La réponse pratique à leurs demandes fut toujours à peu près celle-ci: faites votre possible, comme tout le monde. Les administrateurs d'écoles et de cégeps ne disposent pas des pouvoirs leur permettant d'apporter une solution convenable à ce problème fondamental. Les normes régissant les tâches des professeurs viennent d'en haut, de Québec où règne Dieu le Père.

Les syndicats auraient pu s'attaquer au problème. Ils ne l'ont pas ou à peu près pas fait. Pourquoi? Parce qu'il y aurait eu discrimination. La mode était à l'égalité, à l'égalité partout. Donc, le même nombre d'heures de cours au professeur de français et au professeur de badminton. C'est un sujet tabou dans les écoles et les cégeps que de par-

ler de différence de tâche; c'est être bourgeois, c'est être opposé à l'égalité des droits, c'est s'opposer au partage équitable que d'oser affirmer que la correction du français requiert plus de temps que celle de certaines autres matières. «Parler de différence de tâches, c'est briser l'unité syndicale<sup>9</sup>.» Il y a là une irresponsabilité sociale dont la stupidité est à peine croyable et dont toute la nation paye les frais depuis des années et ne fait que commencer à mesurer les néfastes conséquences pour l'avenir.

Mais, est-ce un espoir à l'horizon? Nous voulons le croire. L'*Avis du Conseil de la langue française* publié en septembre 1987 contient, entre autres recommandations, celle de réduire le nombre d'élèves auxquels un professeur de français doit enseigner.

Nous sommes en face d'un problème qui affecte toute notre société et il faut, pour y apporter des solutions valables, plus que des souhaits, des études, des enquêtes et des temporisations. Il faut une volonté ferme de la tête de la société qui passera ensuite dans les membres. C'est dans cet esprit que la présidente de l'Alliance des professeurs et professeurs de Montréal a écrit, au sujet des recommandations du Conseil de la langue française: «La première et principale recommandation du Conseil nous semble aller de soi: il faut que le système scolaire dans son ensemble reçoive pour mission prioritaire d'assurer aux jeunes une formation en français. On est même en droit de se surprendre qu'un rôle aussi fondamental ne soit déjà inscrit dans les lois!<sup>10</sup>»

### Prescription-conclusion

Résumons donc le traitement que nous prescrivons pour ce mal qui accable toute notre société: d'abord, du temps pour apprendre, du temps pour des exercices de français, des exercices répétitifs, car nos élèves ne sont pas des logiciels auxquels il suffit de donner, une fois pour toutes, le signal voulu. Du temps aussi pour les professeurs de français afin qu'ils puissent faire écrire leurs élèves et corriger leurs copies.

9. Louise Corriveau, «Tensions et tendances dans les cégeps aujourd'hui», *Recherches sociographiques*, vol. XXVII, n° 3, p. 415

10. «L'avis du Conseil de la langue française: un bon diagnostic... aux remèdes maintenant!», *L'Action nationale*, vol. LXXVII, no 4, décembre 1987, p. 303..

Ensuite, mettons fin à ce mensonge institutionnalisé qu'est la normalisation des résultats scolaires. Mettons-y fin au moins pour le français.

Enfin, décrétons officiellement la pendaison pour haute trahison, au moins en effigie, de ces tristes personnages qui ont, dans les débuts de notre révolution tranquille, parcouru le Québec avec la mission de convaincre nos enseignants de ne pas s'en faire avec le français écrit. Ils ont trahi la nation. Dans la même série d'exécutions nationales, incluons ces minables publicistes qui n'hésitent pas à lancer dans nos foyers, pendant des mois, à jet presque continu, des expressions aussi peu respectueuses de notre langue que «Dis-moi c'est quoi ta toune?» ou bien «A é bonne ra(w)re». Nous ne permettons pas que l'on malmène sur les ondes de la télévision des personnages que nous considérons respectables. Pourquoi y laissons-nous ainsi bafouer quotidiennement Sa majesté notre langue?

Il faut d'urgence que le peuple québécois décide de se lever comme un seul homme pour exiger le respect de la langue française, cœur de notre «québécoïté». Ce jour-là, les jeunes Québécois aimeront leur langue

«comme le plus beau symbole de leur envie de dire et de faire. Certes, ils auront toujours à défendre ce patrimoine précaire; mais cette obligation deviendra un honneur, ce qui n'est pas la joie la moins précieuse. Dans tous les domaines où ils devront œuvrer, ils prendront exemple sur ce qu'ont réussi à faire d'une langue misérable nos écrivains, nos poètes, nos chansonniers, certains de nos scientifiques et de nos entrepreneurs: transformer la survivance en gestes créateurs.»

Si, au contraire, le Québec et ses quelque cinq millions de francophones ne prennent pas les mesures qui s'imposent pour redresser la situation actuelle en ce qui touche le respect, l'apprentissage et la pratique de la langue française, rendons-nous à l'évidence, ils acceptent de se laisser assimiler à plus ou moins longue échéance par leurs voisins de l'ouest et du sud dont la langue est autre et qui sont au nombre de 250 millions. C'est une question de vie ou de mort pour les Québécois et les Québécoises en tant que tels.[]

---

11. Fernand Dumont, *Ibid.*

---

# *L'enseignement de l'anglais aux jeunes francophones: au mieux inutile, au pire dangereux*

Lorraine PAGÉ  
présidente  
Centre de l'enseignement du Québec

## **Résumé**

*Madame Pagé souligne que «l'enseignement des langues maternelle ou seconde» est «un acte culturel et social qui s'inscrit dans un contexte politique». Elle rappelle l'expérience de 18 000 élèves britanniques qui, pendant dix ans, ont fait l'apprentissage du français comme langue seconde. Vous aurez intérêt à lire les résultats de la recherche.*

*L'auteure cite aussi les conclusions de plusieurs chercheurs qui s'inquiètent de l'enseignement hâtif d'une langue seconde. Elle propose que l'enseignement de l'anglais aux jeunes francophones ne débute qu'à partir du secondaire «de la même façon que cela se fait dans les pays unilingues où règne une très grande prudence».*

**P**our la dixième fois en vingt ans la sempiternelle question resurgit: «Ne devrait-on pas enseigner l'anglais aux jeunes francophones dès leur plus jeune âge?» Cette fois-ci, c'est à la suite du jugement de la Cour suprême du Canada qui, au printemps dernier, confirmait la juridiction pleine et entière du Québec sur l'établissement des programmes scolaires.

De fait, le Protestant School Board of Greater Montreal invoquait ses prérogatives constitutionnelles pré-confédératives pour contester – au nom de son statut confessionnel protégé – le pouvoir du ministère de l'Éducation du Québec de l'empêcher de dispenser des cours d'anglais dès la 1<sup>ère</sup> année aux enfants qui fréquentent ses écoles françaises.

Le paradoxe est saisissant et l'anachronisme presque surréaliste: en plus de mettre en évidence la vétusté totale de la protection constitutionnelle présumément religieuse, il souligne à quel point l'établissement de structures scolaires linguistiques est devenu une urgence nationale. Demander au PSBGM de gérer des écoles françaises et le charger de franciser les immigrants, c'est comme demander au renard de garder les poules.

### Trois faits têtus sur l'enseignement des langues

Mais par-delà ces réflexions spontanées, il en vient quelques-unes plus profondes. Elles concernent des mythes, de fausses croyances et de faux débats. Un certain nombre de faits méritent d'être mis en lumière et certains fondements de notre société réitérés. Il en est trois que je tiens à préciser d'emblée:

1. L'enseignement des langues maternelle ou seconde n'est pas qu'une démarche éducative. C'est également un acte culturel et social qui s'inscrit dans un contexte politique.

2. Il n'existe pas de symétrie au Québec entre le statut du français, langue officielle, et de l'anglais, langue seconde. La langue officielle est un bien commun national, c'est la langue commune de la nation. Le fait donc qu'on l'enseigne dès la 1<sup>ère</sup> année dans les écoles

anglaises ne peut d'aucune façon servir de prétexte à l'enseignement de l'anglais en 1<sup>ère</sup> année dans les écoles françaises. Les deux langues n'ont pas le même statut; elles ne peuvent avoir le même traitement.

3. Il est totalement faux et erroné de prétendre que «plus on apprend une seconde langue en bas âge, mieux on l'apprend». Ce mythe, savamment répandu, ne résiste pas à l'analyse des faits ni à l'expérience vécue, on le verra plus loin. Tout au plus cela est-il partiellement valable pour une minorité d'enfants lorsqu'ils sont placés dans des conditions exceptionnelles. Pour l'écrasante majorité des enfants – au Québec plus qu'ailleurs – l'apprentissage précoce d'une langue seconde se ferait au détriment de la langue nationale. On se plaint déjà, à cor et à cri, de la qualité de l'apprentissage du français; on ne peut du même souffle en revendiquer l'amélioration et... la détérioration.

### Une leçon à retenir d'une recherche britannique

Ceux qui rêvent de voir tous les petits francophones québécois apprendre l'anglais dès l'âge de six ans feraient bien de réfléchir sur les conclusions de l'une des enquêtes les plus sérieuses jamais faites sur le problème de l'apprentissage précoce d'une langue seconde et dont les résultats ont été publiés en Grande-Bretagne.

Au terme d'une expérience-pilote extrêmement rigoureuse menée auprès de 18 000 élèves répartis dans 125 écoles primaires – expérience qui, c'est un gage sérieux, s'est échelonnée sur 10 ans –, la National Foundation for Educational Research in England and Wales publiait son rapport final. Les principales conclusions, pour nuancées qu'elles soient, sont claires et nettes:

1. Il n'y a pas d'«âge idéal» pour entreprendre l'étude d'une langue seconde. Les groupes d'élèves anglais à qui la NFER a fait commencer l'apprentissage du français à huit ans ne le maîtrisaient pas mieux, au terme de l'expérience, que ceux qui avaient commencé les cours à 11 ans. «Il n'apparaît pas évident, écrivent les auteurs du rapport, que les enfants plus jeunes seraient plus aptes que leurs aînés à apprendre une langue seconde. *Si l'on doit tirer une conclusion, c'est plutôt le contraire qui serait vrai.* C'est la quantité de temps consacrée à l'apprentissage d'une langue seconde qui est le principal facteur de réussite, non pas l'âge auquel débute cette période d'apprentissage.»

2. L'expérience a indiqué qu'au moment où ceux qui ont commencé l'apprentissage d'une langue seconde à huit ans arrivant au secondaire, environ la moitié d'entre eux ont l'impression d'«en avoir assez», qu'ils en arrivent à développer un sentiment d'échec et qu'ils font même preuve d'hostilité envers le fait d'avoir à suivre d'autres cours de langue seconde, en l'occurrence le français.

3. Le rapport de la NFER – de même que les observations des directeurs d'écoles qui ont suivi l'expérience de près – montrent que les enfants qui apprennent une langue seconde au niveau élémentaire peuvent arriver à la parler assez couramment, mais que leurs résultats dans la lecture et l'écriture de cette langue sont «désappointants».

4. Autre conclusion qui comporte bien des enseignements pour le Québec: en Angleterre, les élèves des petites écoles rurales ont mieux réussi en français que ceux des grosses écoles urbaines; plus encore, les premiers groupes continuaient de mieux réussir par la suite, deux ans après être entrés au secondaire. Cela prouve que l'apprentissage d'une langue seconde requiert la formation de petits groupes, plus d'attention de la part de l'enseignant, un meilleur climat, etc.

5. Si l'introduction précoce du français dans les programmes des 125 écoles élémentaires d'Angleterre soumises à l'expérience de la NFER n'a pas exercé d'«influence significative» sur l'ensemble du rendement scolaire des enfants, la chose a toutefois présenté des «effets négatifs» pour ce qui est de l'enseignement des langues étrangères au niveau secondaire: d'une part, le français s'en est trouvé indûment privilégié par rapport à d'autres langues (allemand, espagnol, etc.); d'autre part, un nombre accru d'élèves arrivaient au secondaire avec encore plus de préjugés à l'égard des langues étrangères, convaincus que «ce n'était pas pour eux», vraisemblablement parce qu'ils avaient été traumatisés à un degré ou un autre par une expérience trop précoce et insatisfaisante.

En conclusion, les auteurs de cette recherche de dix années estiment qu'il est préférable de ne pas étendre davantage l'enseignement du français dans les écoles élémentaires d'Angleterre et du pays de Galles.

L'expérience-pilote de la NFER, qui est un organisme semi-public fonctionnant en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation britannique, avait pour but de déterminer s'il était

«pédagogiquement souhaitable» de généraliser l'apprentissage d'une langue seconde (le français en l'occurrence) à l'élémentaire. Les 18 000 élèves soumis à l'expérience durant dix ans ont été divisés en plusieurs groupes, dont ceux qui commençaient le français à huit ans, ceux qui le commençaient à onze ans, etc., et ont été suivis pour une bonne partie d'entre eux jusqu'à l'âge de 16 ans.

Dix ans de recherche, un énorme échantillon représentant diverses couches sociales, quelles précautions et quel admirable sérieux de la part de responsables scolaires anglais! Que dire, par contre, de l'inconséquence de nos autorités scolaires à nous, au Québec, qui se sont lancées sans la moindre étude, sans le moindre projet-pilote, dans l'aventure risquée de l'enseignement précoce de l'anglais, pour des raisons ouvertement politiques et pour céder aux pressions de groupes de parents mal informés!

Le rapport de la NFER devrait au moins en faire réfléchir quelques-uns. D'autant plus, d'ailleurs, que l'Angleterre ne connaît pas ce problème très québécois d'une langue maternelle fragile, constamment menacée.

### **Les recherches de J.B. Carroll et de Charles Castonguay**

Par ailleurs, les conclusions de la NFER sont corroborées par plusieurs autres études, notamment celle de J.B. Carroll, chercheur en psycho-pédagogie aux universités Harvard et Princeton, qui estimait lui aussi que c'est uniquement dans l'apprentissage de la prononciation et non en grammaire ni en vocabulaire que le jeune enfant devance l'adulte ou l'adolescent; le chercheur trouve «simpliste» le préjugé populaire voulant que quelqu'un qui «prononce mieux» maîtrise mieux une langue donnée. Carroll insistait lui aussi sur le fait que c'est le temps consacré à une langue et non l'âge auquel débute l'apprentissage qui est important.

La réalité est que nous vivons, au Québec, dans un contexte où la langue dominante n'est pas celle de la majorité. Quand dans un pays unilingue on propose l'apprentissage d'une langue seconde, on suppose déjà que le contexte socio-économique, linguistique, familial et culturel est d'abord unilingue, ce qui n'est pas le cas pour le Québec.

Aucune politique des langues ne doit négliger cette mise en garde fondamentale, au risque de favoriser l'assimilation de la langue fran-

çaise déjà très avancée dans les régions de Montréal et Hull (là où sont concentrés les 2/5 de la population francophone du Québec).

Nous vivons, au Québec, une situation de diglossie qui rend déjà très pénible l'enseignement du français à des élèves à qui on apprend très tôt que «English is money». Ce n'est pas ainsi qu'on leur donnera le goût de vivre en français, puisque tout l'environnement constitue une constante menace d'acculturation. En conséquence, le simple bon sens – c'est humiliant d'avoir à le rappeler – ne nous dicte-t-il pas qu'il faut d'abord assurer la maîtrise par tous de la *langue nationale* avant d'introduire à l'élémentaire l'enseignement d'une langue étrangère?

À l'appui de cette thèse, voyons ce qu'en dit le professeur Charles Castonguay qui reprend à son compte les avis de spécialistes aussi réputés que les professeurs Stern et Carroll: «Il peut y avoir d'autres retombées négatives du fait de l'enseignement hâtif d'une langue seconde, à part celle bien connue de l'interférence linguistique et conceptuelle avec la langue maternelle et, par ricochet, avec les autres matières scolaires. La plus redoutable pour le Québec en ce moment serait une évolution vers le bilinguisme social, dernière étape avant l'assimilation linguistique: Jusqu'à quel point le bilinguisme social est-il possible? ... Qu'arrive-t-il, lorsqu'une communauté, comme telle, dispose de deux systèmes différents de communications? Un examen très fouillé de l'expérience linguistique canadienne depuis la Confédération confirme la loi empirique que deux langues de force inégale ne peuvent coexister en contact intime et que la plus faible des deux doit inévitablement disparaître.»

### Une autre recherche convergente

À ceux qui considéreraient que je vois les choses en noir, je citerai aussi le «Rapport de l'enseignement de l'anglais à l'élémentaire» préparé par Denis Tremblay, Jean-Paul Martinez et Yvon Bouchard de l'Université du Québec à Rimouski. Cette étude fort complète en arrivait aux conclusions suivantes:

L'enseignement de l'anglais ne doit commencer qu'au début du niveau secondaire sous réserve d'un dépistage démontrant que l'élève a acquis et maîtrisé sa langue maternelle.

Une recherche de grande envergure où seraient impliquées toutes les disciplines œuvrant dans le domaine de l'éducation doit être instituée afin de vé-

nifier si les conditions d'apprentissage d'une langue seconde sont les mêmes ou si elles diffèrent dans un contexte bilingue ou unilingue.

Tant qu'une recherche scientifique ne sera pas élaborée, l'enseignement de l'anglais ne doit se faire qu'à partir du secondaire de la même façon que cela se fait dans les pays unilingues où règne une très grande prudence.

### Un système de structures mentales

L'apprentissage de l'anglais doit débiter au niveau secondaire, car la langue maternelle comme instrument de pensée n'est pas seulement une acquisition de phonèmes entendus et imités sur un modèle idéal: elle est aussi un système de structures mentales très complexes (dans des conditions idéales) avant d'entreprendre l'apprentissage des structures d'une deuxième langue.

À l'appui de cette affirmation essentielle, j'évoquerai enfin Jacques Cellard, du Monde de l'Éducation, qui traitant de «l'anglicisation de la jeunesse française» souligne fort à propos: «L'apprentissage d'une langue étrangère n'a (... de justification qu'après celui de la langue nationale, et pour autant que les ressources de celle-ci sont déjà correctement maîtrisées. À plus forte raison si l'on considère que l'une de ces langues étrangères, l'anglais, est devenue un élément obligé de l'enseignement et que le véritable apprentissage ne commence qu'avec une seconde langue étrangère, la concurrence entre les deux enseignements (du français et des langues) pourrait un jour devenir telle qu'elle ne ferait plus que des perdants.»

### Le contexte politique

Je ne nie pas l'engouement qu'ont certains parents ou responsables scolaires pour l'enseignement précoce de l'anglais. Les marchands de bilinguisme font florès et l'utopie se vend bien. Or, le bilinguisme n'est pas une valeur en soi et il ne devrait pas être question de le présenter comme une panacée. Au niveau individuel, il est avantageux à certaines conditions, il est parfois nécessaire et très souvent utile. Mais pour l'ensemble d'un peuple, c'est un état anormal et pathologique, il est source d'infériorité. Étape transitoire dans le passage d'un unilinguisme à un autre, c'est une des caractéristiques les plus évidentes d'un peuple en train de perdre sa culture et son identité.

Et que l'on ne m'invoque surtout pas la présumée menace que «les Anglais vont devenir plus bilingues que nous». Lorsque deux peuples vivent côte à côte, que l'un d'eux est unilingue et l'autre bilingue, c'est le peuple unilingue qui assimile et qui domine. C'est le peuple unilingue qui a les moyens d'imposer sa langue comme langue normale de toutes les relations entre ces deux peuples. C'est le peuple unilingue qui crée, pendant que l'autre copie et traduit.

Il n'est évidemment pas question de confiner les Québécois francophones à un ghetto hostile à toute ouverture aux cultures étrangères. La géographie même nous interdit de devenir une enclave formée aux relations socio-économiques avec le continent nord-américain, mais on ne peut accepter que l'enseignement des langues étrangères se fasse au détriment de notre vie collective dans ce qu'elle a de plus précieux: son intégrité linguistique, son identité culturelle, voire sa propre survie.

### Conclusion

Il importe donc de donner aux étudiantes et étudiants d'excellentes conditions pour l'apprentissage de l'anglais, langue seconde, tout le long du secondaire, à côté d'un certain nombre d'autres langues étrangères, tels l'espagnol, l'italien, l'allemand, qui seraient disponibles.

Mais il est parfaitement justifié, aux plans tant scientifique que pédagogique et socio-politique, de supprimer l'enseignement précoce de l'anglais parce que *c'est en pratique inutile et probablement dangereux*.

Au moment où les données du tout récent recensement démontrent que les «bilingues» du Canada sont surtout les francophones du Québec, que la moitié des Anglo-Québécois sont incapables de s'exprimer en français et qu'une majorité d'immigrants au Québec ne parlent pas notre langue, la question de l'enseignement précoce de l'anglais aux jeunes dans les écoles françaises apparaît hors d'ordre et totalement non pertinente. Mais s'il fallait vraiment discuter de ce sujet, la véritable question ne serait-elle pas plutôt: «Au lieu de commencer à enseigner l'anglais en 4<sup>e</sup> année, ne devrait-on pas, tout compte fait, débiter au secondaire?»[ ]

---

# Section

# La Prospérité

*Hommage à la mémoire*  
de Gaston BEAUDRY

Cette section de *L'Action Nationale*, en collaboration avec le  
Conseil d'expansion économique, vous présente

les nouvelles de la revue et de la Ligue,  
les mots d'ordre du Mouvement Québec français,  
des documents historiques.

Des chroniques seront aussi publiées:

- À travers l'univers  
Jean CHAPDELAINÉ
  - Questions d'action nationale  
Rosaire MORIN
  - Comptes rendus de volumes
-

---

# *La Ligue d'action nationale appréhende le retour à la Loi 22*

Delmas LÉVESQUE

Président de la Ligue d'action nationale

**E**n 1970, Robert Bourassa prenait le pouvoir en grande partie parce que le peuple canadien-français était révolté de la proclamation légale, par le bill 63, du libre choix de la langue dans l'enseignement; et cela pour la première fois dans notre histoire.

Au cours d'un premier mandat, il tergiversa sur la question de la langue, au lieu de régler le problème comme il l'avait promis pendant la campagne électorale. Devant la montée de l'indignation populaire, il promit, pendant la campagne électorale de 1973, de faire de la question de la langue sa principale priorité au cours d'un second mandat. Cette promesse aboutit en 1974 au bill 22.

Dans cette loi, un article 1 disait le français être la langue officielle du Québec. Bourassa, depuis ce temps, n'a cessé de se vanter d'avoir été le premier à conférer un tel caractère au français du Québec. Mais ce n'était que du trompe l'œil. Ce que le bill 22 faisait réellement, c'était – selon d'ailleurs le programme du Parti libéral – d'établir, pour la première fois encore dans notre histoire, un régime légal du bilinguisme à peu près généralisé au Québec. Après cet article 1 qui reconnaissait un peu plus spécifiquement au français un caractère officiel qui lui avait été confirmé dès l'Acte de Québec de 1774, le bill 22, outre la confirmation aux anglophones du droit à leurs écoles,

consacrait 15 articles à énumérer des droits nouveaux à l'anglais au plan légal. Le libre choix était ainsi reconnu à l'anglais dans un vaste domaine qui le rendait aussi officiel que le français à toutes fins pratiques.

Cette façon hypocrite de réaliser le bilinguisme officiel, en laissant croire faussement que le français était seul officiel, souleva de nouveau l'indignation populaire. Et aux élections de 1976, Bourassa et le Parti libéral étaient défaits comme Jean-Jacques Bertrand et l'Union nationale en 1970.

En 1977, Camille Laurin et le Parti québécois inscrivaient la Loi 101 dans le répertoire des lois du Québec et en faisaient un pays légalement français. Mais en 1985, Robert Bourassa est revenu et n'a eu de cesse depuis de travailler dans le sens d'une restauration du bilinguisme. Une première tentative, par le projet de loi 140, proposait de démanteler les organismes de protection et de promotion de la langue française créés par la Loi 101. Elle a engendré tout de suite une levée de boucliers qui a fait comprendre au premier ministre qu'il ne pourrait pas aisément toucher à la Loi 101 pour réaliser le bilinguisme légal auquel son aile anglophone veut revenir. Le projet de loi 140 fut retiré, mais depuis ce temps-là le gouvernement libéral a entrepris de procéder hypocritement en votant des lois parallèles à la Loi 101 pour nous ramener au régime du bill 22.

Il y a eu depuis la Loi 142 qui a rétabli le libre choix de la langue dans tous le régime de santé du Québec. Puis la Loi 178 qui a rétabli le libre choix de la langue dans le régime d'affichage à l'intérieur des établissements commerciaux. Et au cours de la présente campagne électorale, Robert Bourassa vient de promettre aux anglophones une loi qui établirait le libre choix de la langue dans tout le régime des services sociaux. Sur l'affichage à l'extérieur des établissements, Robert Bourassa affecte de rester ferme; mais en fait il se contente de dire qu'il ne prévoit pas l'abolition de la Loi 178 «dans un avenir prévisible». Or dans deux ans, la clause «nonobstant» qui assure la constitutionnalité de cette loi deviendra caduque; et le libre choix de la langue dans l'affichage extérieur redeviendra automatiquement légal à moins que l'Assemblée nationale ne vote de nouveau une loi pour la remettre en vigueur. En relisant la Loi 22, on retrouvera la liste des domaines – et d'autres en plus sans doute puisque les anglophones n'étaient pas non plus satisfaits de la Loi 22 – pour lesquels on peut s'attendre à de nou-

velles lois particulières de libre choix de la langue, si le Parti libéral est reporté au pouvoir le 25 septembre prochain.

La Ligue d'action nationale dénonce le procédé hypocrite de ce rétablissement du bilinguisme officiel au Québec par étapes, alors qu'il est évident que la population du Québec dans son ensemble tient au respect intégral de la Loi 101. Elle avertit la population du grave danger pour l'avenir du français au Québec que représente le maintien du Parti libéral au pouvoir. Et ceci tant qu'il n'aura pas fait des promesses claires et formelles de cesser ses manœuvres de dégradation progressive de la Loi 101; qu'il n'aura pas entrepris de restaurer la Loi 101 dans son intégrité originelle et d'en assurer la validité constitutionnelle par l'usage de la clause nonobstant.[]

## À TRAVERS L'UNIVERS

# *L'Allemagne*

Jean CHAPDELAINÉ

**L**e 8 mai 1945, l'amiral Doënitz, laissé en charge par Hitler quand il se suicida le 30 avril, se rendait sans conditions. L'État allemand n'existait plus.

Les principaux Alliés, l'U.R.S.S., les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France restaient en charge chacun de sa zone d'occupation; les autres Alliés, dont le Canada, pouvaient rentrer chez eux, et se consacrer aux bonnes œuvres.

Par les accords de Yalta, bientôt confirmés à Potsdam, le Reich était amputé d'une grande partie de la Prusse, et la frontière entre la Pologne et l'Allemagne de l'Est (zone d'occupation par l'U.R.S.S.) était fixée à la ligne des deux rivières, l'Oder et la Neisse. Berlin, la capitale du Reich, îlot à l'intérieur de la zone russe, était régie par un quadrumvirat des Quatre, où chacun cependant avait son secteur\*.

On vit bientôt que la réunification de l'Allemagne était une utopie: le désaccord était entier entre l'U.R.S.S. d'une part, et les trois autres, d'autre part. Le quart de l'ancien Reich, à l'est, sous occupation

---

\* Depuis, des arrangements sont intervenus entre la RFA et la RDA. Contre de généreux subsides, la RDA émet, bon an, mal an, quelques 40 000 visas de sortie vers la RFA. Ce sont principalement des parents, des retraités qui en profitent. À demander ce visa, un travailleur risque non seulement le refus, mais la perte de son emploi. Cette année, la brèche ouverte par la Hongrie dans le rideau de fer avec l'Autriche aura vu se déverser des milliers de «vacanciers», immigrants de qualité et d'avenir. La RFA, dans sa constitution, considère tout «allemand» comme ayant droit à son passeport.

par l'U.R.S.S., avait Berlin en otage. Quelque 8 millions de réfugiés étaient passés à l'Ouest, dès la fin de la guerre, et chaque année des dizaines de milliers les suivaient en provenance de la zone d'occupation russe, jusqu'à ce qu'enfin, en '61, les frontières déjà bouclées bien plus tôt, fussent scellées par l'érection du mur de Berlin.

## Reconstruction politique

De part et d'autre des embryons d'États furent constitués à partir de 1946, la République démocratique allemande (RDA) à l'est, capitale: Berlin-Est; et à l'ouest, tout d'abord en janvier '47, la bi-zone: U.S.A. et Grande-Bretagne; moins d'un an plus tard la zone française rejoignait les 2 autres, avec Bonn comme capitale administrative.

Entre-temps, dès 1946, des élections s'étaient déroulées à l'Ouest, toujours sous statut d'occupation; dans les anciennes provinces, les Länder, on pensait fédéralisme. Une Assemblée constituante se réunit en '48, qui élaborait une constitution, et en avril '49, la Loi fondamentale était proclamée, pour entrer en vigueur en septembre. La Haute-Commission tripartite se réservait certains pouvoirs extérieurs: Affaires étrangères, contrôle de l'armement, défense et le statut de Berlin, mais la République fédérale allemande (RFA) recevait les pleins pouvoirs de gouvernement intérieur.

En août '49, Konrad Adenauer, chef du parti chrétien-démocrate (CDU), était élu chancelier par l'Assemblée nouvellement élue, la Chambre-basse (Bundestag). Il le restera, après réélection, jusqu'en 1963. Le parti socialiste (SPD) formait l'opposition principale. La Chambre-haute (Bundesrat) était constituée de représentants nommés par les Länder – fédéralisme toujours.

## Reconstruction économique

Les questions constitutionnelles ont leur importance: organisation de l'État, mais pendant ces trois années, celles du pain quotidien, en avaient pour le moins autant. La relance de l'économie et la réintégration des millions de réfugiés furent facilitées par les crédits octroyés par les trois Alliés de l'Ouest, et, à partir de 1948, beaucoup plus importants, par ceux du Plan Marshall, grande initiative des États-Unis pour la reconstruction des pays éprouvés par la guerre en Europe; ces crédits furent refusés par l'U.R.S.S. et les pays sous sa coupe: l'Europe de l'Est. La même année '48, la réforme de la monnaie (Deutsche Mark

- DM = U.S. 0,25\$) contribua puissamment<sup>1</sup> à cette relance, sans oublier la puissance de travail et l'ardeur au travail de toute la population. Ce qu'on appelle le miracle allemand repose sur ce trépied.

### L'ombre au tableau

Et tout ceci à une époque où l'horizon international restait des plus chargés. En 1948, l'U.R.S.S. prenait de force la Tchécoslovaquie, instaurait le blocus de Berlin, qui ne fut levé qu'en juin 1949, un an après, contré, pour une grande part par la force d'âme des Berlinoïses, puissamment aidés, cela va sans dire, par le Pont aérien organisé par les Alliés, principalement les USA, pour ravitailler Berlin et sa population. Ces événements poussèrent fortement à la création de l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, signé à Washington en avril 1949, ratifié et mis à exécution en août).

### Les temps modernes

#### L'Ouest

Avec les années '50, la reprise en Allemagne s'accroît. La production allemande qui, en 1945, était moins de la moitié de celle de 1936, s'était relevée jusqu'à la dépasser de beaucoup. Inutile peut-être d'ajouter que la RFA aujourd'hui est la quatrième puissance industrielle du monde, après les États-Unis, l'U.R.S.S. et le Japon. En 1986, son PNB (produit national brut) était de l'ordre de 900 U.S. milliards\$ (par tête 14 500\$ U.S.) pour une population de quelque 60 millions (la RDA n'en a que 16 millions). Le PNB devançait les autres puissances de tête, *e.g.*, France, Grande-Bretagne, Italie, même si le PNB par tête est parfois plus grand dans de petits pays, *e.g.*, Suisse, Suède.

En 1955, la RFA a recouvré sa pleine souveraineté, interne et externe, par un traité de '52 entre elle et les trois principaux Alliés de l'Ouest; la Haute-Commission Alliée cesse son activité. Seul Berlin garde un statut spécial. Les Affaires étrangères sont de son ressort: le Chancelier Adenauer en est le ministre depuis '51. Elle est entrée dans le Pacte charbon-acier (Plan Schuman) en '52; elle entre à l'OTAN en '55; à l'Euratom en '57 et la même année, participe au Traité de Rome

---

1. Le DM vaut aujourd'hui plus du double.

qui crée la Communauté économique européenne. La RFA est un acteur, non plus un sujet, de la politique internationale.

## La RFA et ses alliés

En 1958, en septembre, a lieu la première rencontre entre de Gaulle et Adenauer; le rapport sera resserré encore par le Traité de coopération entre les deux pays, sous l'égide des deux mêmes personnalités, en 1962.

Adenauer avait voulu et poursuivi fidèlement une politique de rapprochement avec les pays de l'Ouest, laissant la question de la réunification de l'Allemagne, toujours présente, à la responsabilité entière des Alliés.

Les rapports de cette nouvelle Grande Puissance avec chacun de ses Alliés connaîtront des hauts et des bas. Au départ, après 1958, c'est la France qui a la cote – d'abord la réconciliation franco-allemande –, la Grande-Bretagne prenant seconde place après elle, mais les États-Unis restent quand même à l'avant, et le président Kennedy montera sur le pavois quand, à Berlin, en 1963, il dira «Ich bin ein Berliner».

Après Adenauer, qui refusait d'y toucher, les rapports avec l'Est devaient quand même venir à l'avant un jour. Adenauer refusait même de reconnaître comme l'égale l'existence de la RDA; selon la doctrine Hallstein (sous-ministre aux Affaires étrangères 1951, plus tard président de la CEE, 1958), les relations étaient rompues par la RFA avec les États qui établissaient des relations avec la RDA. La non-reconnaissance avait duré quinze ans: situation anormale, mais nécessaire à l'époque. La consolidation du rapport de la RFA avec l'Ouest était un fait accompli: l'OTAN, la CEE. On pouvait aller de l'avant.

## L'Est

C'était le point de vue du grand parti d'opposition en RFA, le SPD, qu'il fallait trouver un rapport, un nouveau rapport, avec l'Est, et son chef, Willy Brandt, résistant en Norvège pendant la guerre, récemment maire de Berlin, le prônait.

Après près de 20 ans de gouvernement par la CDU (Adenauer, puis Ludwig Erhart à la Chancellerie), en novembre 1966 fut formé un gouvernement de Grande Coalition [Kiesinger (CDU), chancelier;

Willy Brandt (SPD), vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères].

Deux ans plus tard, Brandt était chancelier, et l'Ost-Politik pouvait s'épanouir. Un ambassadeur en U.R.S.S. avait déjà été nommé en 1967; un traité fut conclu avec l'U.R.S.S. en '70 qui confirmait les frontières (Oder-Neisse) et soulignait le renoncement à la force pour les changer; suivirent des traités similaires, en '70 avec la Pologne et en '73 avec la Tchécoslovaquie. En 1972, enfin, un Pacte entre les deux Allemagnes pourvoyait à des relations d'État à État et à la coopération entre eux. En 1973, les deux États étaient admis aux Nations-Unies.

Helmut Schmidt (SPD) succède à Willy Brandt comme chancelier en 1974. Aux élections de 1982, quoique Helmut Schmidt eût réaffirmé lui aussi la fidélité de la RFA à l'OTAN et à l'alliance avec les États-Unis – bien peu eussent pu en douter –, un renversement d'alliances de la part du petit parti-charnière FDP (libéraux-démocrates) ramena la CDU au pouvoir avec Helmut Kohl comme chancelier; Hans-Dietrich Genscher (FDP) resta vice-chancelier dans la nouvelle Coalition, et retint le ministère des Affaires étrangères. Il le dirige maintenant depuis 15 ans.

## Le train-train politique

Avec deux grands partis, le «socialiste» SPD, et le chrétien-démocrate CDU (+ CSU bavarois)<sup>2</sup>, le gouvernement de la RFA est resté on ne peut plus stable depuis les débuts, en 1949: 17 ans de règne CDU-CSU de '49 à '66, avec seulement deux chanceliers (Konrad Adenauer 49-63; Ludwig Erhart 63-66). L'interrègne de la Grande Coalition 66-69 (Kiesinger, CDU, chancelier; Willy Brandt, SPD), en coalition avec le petit FDP (libéraux démocrates) 69-82: deux chanceliers (Willy Brandt, SPD, 69-74; Helmut Schmidt, SPD, 74-82). Depuis 82, la CDU-CSU a repris le pouvoir, avec l'aide du FDP. Et le chancelier Helmut Kohl a toujours Hans-Dietrich Genscher comme ministre des Affaires étrangères.

2. La RFA est une fédération. Les partenaires sont partagés entre l'État fédéral, la RFA, et ses 10 provinces, les Länder. Des comparaisons intéressantes pour le Canada et le Québec de ce partage des pouvoirs pourraient être faites. Mais la population de la RFA est homogène; donc, pas question de «société distincte». Il y a néanmoins des particularismes surtout bavarois: ex., en Bavière, le parti chrétien-démocrate, C.D.U., est distinct, mais associés et s'appelle Union Sociale chrétienne, C.S.U.

Genscher, du FDP, qui est au gouvernement depuis '69, ministre de l'Intérieur, 69-74, règne aux Affaires étrangères depuis '74, dans des gouvernements dirigés par le SPD, 69-82, et depuis par la CDU-CSU.

Cette stabilité, qui a de grands avantages pour la solidité et la force de l'État, et donc pour sa prospérité, reflet de la maturité du peuple allemand depuis les folies et les horreurs de la période hitlérienne, est due pour une bonne part à un article de la loi électorale, qui pourvoit que seuls les partis qui récoltent 5% des voix aux élections pourront élire des députés. La prolifération et la dispersion des partis politiques, dont souffrait la France sous la IV<sup>e</sup> République, et l'Italie encore, et l'instabilité des gouvernements qui en est la conséquence, en sont arrêtées. Les divers petits partis de l'après-guerre sont à toute fin pratique disparus.

Reste, depuis les débuts, le parti libéral-démocrate, qui cependant jamais ne dépasse de beaucoup les 5%; l'exception, aux élections générales de '87, fut un pourcentage de 9,1%, ce qui renforça la position du parti dans la coalition. Avec les années, les Verts ont grandi, malgré les dissensions intérieures entre les réalistes, prêts à collaborer, et les purs; aux élections de '87, ils obtinrent 8,3% des voix; enfin, et c'est un nuage sombre à l'horizon, le parti d'extrême droite, les Républicains, dirigé par un ancien lieutenant des Waffen SS (Nazis), Franz Schönhuber, réussit à faire élire des députés au Sénat de Berlin; et pire, les Républicains obtinrent 6 sièges, avec 7,1% des voix aux élections récentes pour le Parlement européen. La répartition des sièges allemands est la suivante: total 81: CDU-CSU 32, perte de 9; SPD 31, perte de 2; Verts 8, tous nouveaux; Républicains 6, tous nouveaux aussi; FDP, 4, tous nouveaux (ils n'avaient gagné que 4,8% des voix aux élections européennes de 84, donc pas de siège).

L'ascension du FDP (élections allemandes de '87) et son retour au parlement européen en '89; le succès des Verts; l'apparition, en force, des Républicains; et les pertes de la CDU-CSU, 9 sièges, aux élections européennes ne peuvent pas ne pas causer de soucis au chancelier Kohl et à son parti, dans la perspective des élections nationales prévues pour fin '90. La position et le poids de son ministre des Affaires étrangères en sont renforcés; et c'est lui qui pousse le plus fort dans la direction d'un accommodement encore plus grand avec l'Est: la maison-Europe de M. Gorbatchev (même s'il y a beaucoup de de-

meures dans la « maison du père »), écho de la réunification de l'Allemagne, exerce une grande fascination en RFA, même si Gorbatchev est loin de s'être commis, et si la RDA est peu portée vers la *perestroïka*.

Ceci explique la quasi-crise<sup>3</sup>, vite enterrée mais non résolue, à la réunion des 40 ans de l'OTAN, en mai dernier, sur les euro-missiles à courte portée.

La situation en France, après les élections européennes de '89, a quelque ressemblance à celle de l'Allemagne. Les Verts ont triplé leur proportion du vote par rapport à '84, de 3,4 à 10,6, et pour la première fois entrent au parlement européen, avec 9 sièges. Le Front National, dirigé par M. Jean-Marie Le Pen, maintient sa position; avec 11,7% des votes, il aura encore 10 sièges au parlement européen.

Le parallèle ne peut aller trop loin. Le Pen et Schönhuber sont à l'extrême droite: anti-étrangers. Une caricature récente les montre réalisant tous deux, séparément, qu'au parlement européen, *tous* leurs collègues sont des étrangers. Que viennent-ils faire là?

Xénophobes tous les deux et pas mal pour les mêmes raisons pratiques. Le taux de chômage dans les deux pays reste élevé: 8% pour la RFA, 10% pour la France: avant '81, il était beaucoup plus bas qu'aux États-Unis et au Canada; maintenant, il est de l'ordre de celui du Canada et dépasse nettement celui des États-Unis. La France a pléthore de Maghrébins, d'Africains et autre travailleurs étrangers; la RFA accueille toujours de nouveaux réfugiés: des quatre coins du monde, par Berlin-Est, plus ceux qu'elle rapatrie des pays de l'Est et d'anciennes colonies allemandes; enfin, comme en France, les travailleurs étrangers que la RFA allait chercher un peu partout, jusqu'en Turquie, dans les années d'avant '81, où il y avait pénurie de main-d'œuvre, surtout dans certains secteurs d'emploi que les autochtones délaissaient. Tout ce monde crée pénurie de logements, leur entretien coûte cher, et celui de leurs nombreux enfants; et la vieille rengaine gagne en popularité qu'ils prennent la place des vrais Allemands en Allemagne, ou des vrais Français en France.

---

3. Voir l'article sur la limitation des armements dans le numéro de septembre 1989.

## Conclusion

Il ne faut rien exagérer, cependant. Après 45 ans de vie démocratique et prospère, la RFA est solidement arrimée à l'Ouest. Mais il n'y a toujours pas de traité de paix pour l'Allemagne entière. Existe-t-elle? Restent, mais bien confus, le souvenir, et la nostalgie. Les Allemands de moins de 50 ans, la grande majorité, n'ont pas connu autre chose que les temps présents, et rares sont les plus vieux qui ne les préfèrent pas de beaucoup. Les chants de sirène à l'Est ont une voix bien peu assurée. Gorbatchev a ses problèmes, des plus graves. Pourrait-il livrer la marchandise qu'il fait miroiter, mais sans rien promettre de concret? Survivra-t-il, même? Même si l'U.R.S.S. est en voie de changements, la réunification n'est toujours pas pour demain. La RFA garde un bel et grand avenir. Aux Allemands de lui voter confiance aux élections de fin '90.[]

---

# Questions d'action nationale

Rosaire MORIN

## **Le Lac Meech, une garantie pour les Anglo-Québécois**

La trouvaille n'est pas de nous. C'est monsieur Bourassa qui en est l'auteur. À l'Université de Sherbrooke, le 6 août dernier, le premier ministre du Québec déclarait en parlant de l'accord du Lac Meech: «Pour la première fois dans l'histoire du Québec, on donne des garanties constitutionnelles à la minorité anglophone. Ce sont d'ailleurs les termes les plus forts, les plus explicites de tout l'accord, si on le lit attentivement et sans passion.»

M. Bourassa ajoutait que l'accord reconnaissait la présence des Anglo-Québécois comme «une caractéristique fondamentale du Canada». Il constitue «une reconnaissance officielle» des Anglo-Québécois et de leurs droits.

Monsieur Bourassa oublie-t-il que les articles 93 et 133 de l'Acte de 1867 accordent, non pas des privilèges, mais des droits aux Anglo-Québécois et Dieu sait qu'ils ont su les faire fructifier. Que l'accord du Lac Meech reconferme plus explicitement ces droits, nous ne sommes pas d'accord. Le gouvernement Bourassa a déjà trop favorisé la minorité anglophone. Il a accordé une amnistie aux étudiants illégalement inscrits à l'école anglaise. Il a rendu obligatoire l'utilisation de l'anglais dans les institutions de santé, alors que les francophones sont rarement traités en français dans les hôpitaux anglophones du Québec. Il a aussi autorisé l'affichage anglais à l'intérieur de certains commerces. Trop, c'est trop.

Le gouvernement de monsieur Bourassa a certes la charge du bien commun de tous les Québécois et nous ne le contestons pas. Nous ne lui demandons pas d'être un gouvernement nationaliste, mais un gouvernement nationalement et socialement juste. Il ne faudrait pas oublier que les Canadiens-Français représentent 81 pour cent de la population. En démocratie, la politique doit servir d'abord la culture nationale de la majorité, parce qu'il constitue l'élément majeur du bien général.

Or, nous donnons trop à la minorité anglophone qui, depuis la Conquête, a tenté consciemment et inconsciemment d'assimiler les francophones du Québec, tout comme les Anglo-Canadiens ont assimilé nos compatriotes francophones des autres provinces. Ces derniers ont été à peine l'objet de tolérance. Ils ont dû se contenter de simples concessions; pour eux, il n'a jamais été question de droits, mais de miettes chèrement acquises. Au lieu d'être magnanime, le gouvernement du Québec devrait reprendre le thème de la réciprocité offert par René Lévesque dans le traitement des minorités. Pour appliquer une telle politique, il faudrait avoir du courage, une qualité disparue dans l'ossature de la plupart des politiciens.

### **Tout est fédéral**

Dans *Le Devoir* du 26 août 1989, on peut lire: «Le premier ministre du Canada a vivement déploré les piètres performances de notre système d'éducation et, même s'il s'agit d'une question de juridiction provinciale, il a promis que le gouvernement fédéral allait désormais accorder une haute priorité aux questions d'éducation».

Maurice Godin du *Devoir* poursuit son bulletin d'information: «Sa volonté d'agir dans ce domaine est sans équivoque. Il veut des réformes qui amélioreront le système d'un bout à l'autre du pays. Non seulement les gouvernements devront-ils faire des choix difficiles, mais il demande également la collaboration des enseignants.»

Le premier ministre envisage une ambitieuse «étude collective de notre système d'éducation, de sa relation avec la compétitivité du Canada et de sa pertinence vis-à-vis des défis internationaux de l'an 2000».

Ce premier ministre, il est dangereux. Le libre-échange a déjà empiété sur les droits des provinces. Le Lac Meech, s'il est adopté, confé-

rera au Fédéral des pouvoirs d'intervention dans des domaines relevant des provinces. Une action fédérale dans le domaine de l'éducation constituerait une invasion abominable. Allons-nous accepter cette ingérence en silence?... «La laine des moutons, C'est nous qui la tondaines, La laine des moutons, C'est nous qui la tondons.»

### Ce qui menace le français

M. Robert Libman, chef du Parti Égalité, affirmait au lancement de la campagne politique que la menace qui pèse sur le français, c'est d'abord et avant tout «l'impossibilité pour les francophones d'apprendre l'anglais pour devenir bilingues».

Quelques jours plus tard, le chef du Parti Égalité proposait le retour «au bilinguisme optionnel» ou «bilinguisme disponible», «le bilinguisme dans les secteurs public et parapublic, ainsi que le libre choix entre l'école française ou anglaise, et ce, pour tous» (Lia Lévesque de la PC).

Pour sa part, monsieur Jean-Paul Barbucci, candidat du Parti Égalité dans Chomedey, fait preuve d'un multiculturalisme qui dépasse la bonne entente de Pierre-Elliott Trudeau: «Je suis pour le français langue officielle au Québec, déclarait-il, no problem, but why not, pourquoi pas une province bilingue a bilingual province?» Les camarades de ses enfants sont «Français, Ukrainiens, Anglais, et il n'y a pas de minorités dans notre famille, nous sommes tous Québécois». (*Le Devoir*, 19 août 1989.)

### Le français dans les affaires

À la Biennale de la langue française, Claude Béland, président du Mouvement Desjardins, déclarait: «Il est temps de mettre au rancart ce vieux réflexe de colonisé, présent encore chez certaines entreprises pourtant issues d'ici, et qui consiste à tenir leurs réunions de conseil d'administration en anglais sous le simple prétexte que quelques représentants d'actionnaires étrangers ne comprennent pas le français, ou sous le prétexte que l'anglais est, de toutes façons, la langue des affaires.»

L'orateur suivant est Christian-L. Van Houtte, vice-président principal de l'Aluminerie de Bécancour. Picheney de France et la Société générale de financement détiennent 50 pour cent des actions de

l'entreprise; deux autres partenaires sont américains et Hydro-Québec alimente l'entreprise à un prix très privilégié. Quelle est la langue du Conseil d'administration? Monsieur Van Houtte déclare: «... compte tenu de nos deux actionnaires américains, les réunions du conseil d'administration et de leurs comités se tiennent en anglais, bien qu'il soit permis évidemment de s'expliquer en français, au risque de ne pas être compris.»

Entre les discours de M. Béland et de M. Van Houtte, il y a la différence de la société «distincte». Le président du Mouvement Desjardins me fait penser à Louis-Hippolyte LaFontaine. Le vice-président de l'Aluminerie de Bécancour me rappelle l'Hon. Sir Étienne-Pascal Taché, premier ministre, receveur général et ministre de la Milice qui proposait l'adresse à Sa Majesté la Reine pour la prier d'accepter les résolutions adoptées à la conférence de Québec le 10 octobre 1864.

À l'ouverture de la séance du 3 février 1865 de la troisième Session du Huitième Parlement de la Province du Canada, tenue en la Vingt-Huitième année du Règne de Sa Majesté la Reine Victoria, avant que l'Hon. premier ministre eut commencé son discours, l'Hon. M. Letellier de St-Just lui demandait de «parler français». En réponse, les premières paroles de l'Hon. Taché furent: «COMME PLUSIEURS MEMBRES ANGLAIS NE COMPRENNENT PAS DU TOUT LE FRANÇAIS, ET QUE PRESQUE TOUS LES MEMBRES FRANÇAIS COMPRENNENT L'ANGLAIS, JE PARLERAI DANS CETTE DERNIÈRE LANGUE.» (Débats parlementaires sur la question de la Confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, Hunter, Ross et Lemieux, imprimeurs parlementaires, 1865, p.6.)

Ainsi, dans cet esprit de soumission, débuta la Confédération. Aujourd'hui, l'homme qui peut corriger la situation est le premier ministre, Robert Bourassa; en ce temps-là, l'autorité était Son Excellence le Très Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, Gouverneur général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur les Provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Isle du Prince-Édouard, et Vice-Amiral d'icelles. Il ne semble pas y avoir de différence d'hier à aujourd'hui... sur l'usage de la langue française.

## La natalité

Deux lecteurs nous écrivent pour nous inciter à parler et à reparler de la natalité. Depuis deux ans, la revue en a même fait son thème principal. Nous y sommes revenus à maintes reprises. Même dans le présent numéro, madame Madeleine Blanchet propose des solutions concrètes et applicables, en autant qu'il y ait une volonté politique à Québec.

Sous les yeux me tombent quelques faits. Je les extrais d'une analyse de Claude Dionne, directeur de la statistique démographique au Bureau de la Statistique du Québec. M. Dionne commence son exposé en jetant un regard sur le vieillissement de la population: «Autour de l'an 2000, le nombre de décès sera supérieur au nombre de naissances...»

On retrouve ensuite quelques notes sur l'indice de fécondité: «On est passé d'un indice de fécondité par femme (1950) à un indice de 1,4 (1986). C'est en 1970 que l'indice est passé sous le seuil de remplacement, qui est de 2,1 enfants par femme. Par la suite, l'indice a continué de descendre pour atteindre 1,4 aujourd'hui.» À travers le texte de M. Dionne, on apprend qu'actuellement «plus de 70% de la fécondité se produit entre 22 et 32 ans».

L'auteur termine son exposé par cette conclusion: «Si seulement 70% des femmes ont un premier enfant, il faut que 100% d'entre elles aient deux enfants et que 100% d'entre elles aient trois enfants pour que l'indice de 2,1 soit atteint.» Cette constatation démontre que la politique du troisième enfant n'atteindra jamais l'objectif visé. Vous auriez intérêt à lire l'article de Mme Blanchet publié dans le présent numéro.

Les extraits du travail de M. Dionne proviennent de *Dénatalité: des solutions, Colloque international sur les politiques familiales organisé par le Conseil des Affaires sociales*, Les Publications du Québec, 1989, 210 pages.

## La dette publique

Pour une fois, je suis presque d'accord avec le Conseil du Patronat. Le président de cet organisme, M. Ghislain Dufour, a demandé à MM. Bourassa et Parizeau de répondre à la question suivante: «Le service de la dette gruge actuellement plus ou moins 13% des revenus du

gouvernement du Québec. Quand prévoyez-vous ramener le déficit budgétaire à zéro?»

Le CPQ rappelle que la dette publique du Québec représentera 28 364\$ au 31 mars 1990, pour chaque travailleur québécois. En 1990, chaque travailleur québécois payera 2 400\$ pour le service de la dette. Le CPQ prévoit «que si chaque travailleur québécois voyait son impôt personnel augmenter de 1 000\$ par an, et à condition que les deux paliers de gouvernement atteignent l'équilibre budgétaire à partir de 1990 et sans tenir compte de l'effet composé de la dette, il faudrait au moins 61 ans pour régler notre dette fédérale et provinciale».

### Sanivan de l'empire Noranda

Sanivan, filiale de Noranda, jouit de la toute-puissance et de l'influence omnipotente de ses maîtres. Elle veut construire un incinérateur à Senneterre. Elle le construira éventuellement. La volonté populaire est de loin moins agissante que la ténacité de la finance.

Sanivan a même dépassé le pouvoir d'Hydro-Québec qui a dû abandonner son projet d'unités mobiles montables et démontables en trois jours... Sanivan est plus fort que l'ancien ministre Guy Saint-Pierre qui préside aux destinées du prestigieux groupe SNC qui possède une solution à l'épineux problème de la destruction des déchets toxiques.

### Les BPC

Il faut être courageux pour parler des BPC dans une chronique mensuelle rédigée trente jours avant sa publication. Les BPC, c'est un produit qui remue, qui avance, qui recule; ça ressemble quelque peu à certains politiciens. Après un voyage «aller-retour» en Grande-Bretagne, les BPC nous sont revenus. Vraiment, ils ne sont pas accueillants, ces Anglais. Ils auraient pu accepter, pour une fois, d'être généreux à l'égard du Québec. Leur *fair play* est devenu inférieur à celui des Anglo-Albertains qui nous avaient prévenus d'une fin de non-recevoir; l'incinérateur de Swan Hill n'est pas programmé pour brûler les déchets d'une société française. Au fond du Lac Meech, il faudra peut-être incinérer nos déchets toxiques. Ainsi, monsieur Mulroney pourrait rêver au fédéralisme coopératif de sa résidence présidentielle et de sa maison de Baie-Comeau, à proximité chaque fois de nos BPC, si toutefois ces produits sont entreposés à Manic 2.

## La saga des BPC

Le théâtre a produit peu d'œuvres au dénouement aussi grotesque. D'un jour à l'autre, l'imprévisible burlesque survient. Rappelons les événements. Le navire soviétique Obukhova, après un aller-retour sur l'Atlantique, revient avec les 15 conteneurs de BPC. Que faire? En pleine campagne électorale, le gouvernement décide d'agir. C'est formidable. On entreposera à Manic 2 les BPC de Saint-Basile.

Le ministre de l'Environnement, madame Lise Bacon, s'engage: les déchets toxiques ne resteront pas plus de 18 mois à Manic 2 et toutes les mesures de sécurité seront appliquées dans le transport et dans l'entreposage. Ces promesses sont acceptables. Ce qui l'est moins, c'est le marchandage, le maquignonage. Pour dorer la pilule, la ministre s'engage à former un groupe de travail avec les représentants de la ville de Baie-Comeau pour résoudre le problème de la pollution de la Baie-des-Anglais... et le ministre des Transports, M. Côté, promet quelques autres millions\$.

Malgré les assurances données, la population de la Côte-Nord s'inquiète. Divers organismes se regroupent et expriment leur opposition au projet. La coalition Solidarité-Environnement Manicouagan est née. Une manifestation est organisée pour le 23 août. En cette même journée, la Sûreté du Québec envahit Baie-Comeau. Un détachement de son escouade anti-émeute se déploie sur les quais de la ville. Un périmètre est établi au-delà duquel il est interdit de passer. Les embarcations légères de la Sûreté patrouillent les abords du quai.

Dans la nuit du 23 août, le navire soviétique Nadezhda Obukhova jette les amarres au début de la nuit et, à la faveur des ténèbres, les 15 conteneurs de BPC sont déposés sur le quai de Baie-Comeau, en dépit d'une requête d'injonction. En pleine nuit, à trois heures du matin, le juge Paul Corriveau émet une injonction en affirmant que ceux qui déchargent le navire «de concert avec les forces policières agissent de telle sorte de profiter de l'obscurité et de la nuit pour accomplir ce que les requérants veulent les empêcher de faire». À 4 h 01, l'injonction est signifiée par huissier au capitaine M.N. Abalokov. Ce dernier refuse d'obtempérer à l'ordre de la Cour qui «ordonne de remettre sur le bateau soviétique tous les déchets dangereux ayant pu en être déchargés».

Mais au lieu d'obéir à l'ordre, le capitaine lève les amarres, laissant les BPC sur le quai. Pendant ce temps, Hydro-Québec, respectueuse de la justice, ferme au cadenas la porte de l'entrepôt. Mais un autre juge intervient et permet le transport des conteneurs à Manic 2. Dans *Le Devoir* du 30 août, on peut lire: «Les moteurs des sept camions Sani-Van ont vrombi, l'hélicoptère de la police s'est rapproché des manifestants qui, estomaqués, couraient pour rejoindre les camions qui se dirigeaient vers une sortie très peu surveillée. C'est à proximité du passage des camions de BPC qu'ils ont été bloqués par l'escouade anti-émeute et que certains ont été rudoyés.» (À suivre.)

### Les déchets toxiques

Les BPC sont certes dangereux en certaines circonstances, mais ils représentent une faible fraction des déchets toxiques qu'une société inconsciente a laissé s'accumuler. Le temps des études est terminé. Des études et des recherches appliquées ont été réalisées en d'autres pays. Adoptons les solutions sécuritaires qui ont été ailleurs expérimentées. Que le gouvernement agisse, que la destruction des déchets dangereux débute sans délai et que les pollueurs cessent de polluer! Autrement, nous aurons un grand nombre de Saint-Basile.

### Une agriculture écologique

La Fédération de l'UPA de Lanaudière affirme que le développement durable de l'agriculture doit passer par l'écologie. L'agriculture doit favoriser davantage les cycles biologiques, mieux utiliser ses propres engrais, consommer moins d'énergie, produire à moindre coût.

Dans son mémoire au Conseil de la conservation et de l'environnement, la Fédération juge que l'agriculture des 40 dernières années a «profité aux secteurs de l'amont et de l'aval de la production». Elle remet en cause les orientations qui ont produit la dégradation des sols et de l'eau, le déficit énergétique agricole, la diminution de la qualité de vie des familles, une spécialisation outrancière, une diminution du nombre des fermes, un faible rendement du capital investi, une difficulté de transférer les terres.

La Fédération souhaite que les agriculteurs contrôlent eux-mêmes l'agriculture. Désormais, une ferme ne doit pas copier le modèle industriel. Elle doit pouvoir faire des choix, réagir rapidement pour s'adapter aux conditions climatiques et économiques. «Or, lit-on dans la

mémoire, cette marge de manœuvre diminue au fur et à mesure que la ferme grossit ou qu'elle se spécialise.»

### **Le parc Jeanne-Mance**

Une partie du parc Jeanne-Mance est menacée. La ville de Montréal, si soucieuse de l'environnement, veut y installer du gazon synthétique pour le soccer, le football et d'autres activités sportives... Pour protéger ce terrain, elle érige une clôture; les poteaux étaient déjà en place au moment où ces lignes sont écrites, mais une injonction avait temporairement arrêté les travaux.

Au diable les espaces verts, lorsqu'on est au pouvoir! Au nom de tous les parcs du Québec, il faut protester contre les politiciens qui, quotidiennement, détruisent des bocages, restreignent l'accès aux espaces verts et au fleuve. Pauvre fleuve! Des montagnes, de ferraille et de charbon le sillonnent le long de la rue Notre-Dame, à partir de la rue Berri. Et les Montréalais ne protestent pas...

### **Un peu d'histoire**

Le 16 novembre 1885, Louis Riel montait sur l'échafaud, à Régina. Il avait été accusé de haute trahison. Les faits sont mémorables.

En 1870, le gouvernement du Canada achète de la Compagnie d'Hudson des territoires alors occupés par les Métis. Le lieutenant-gouverneur désigné, McDougall, veut hâter la prise de possession de la région. Il ordonne l'arpentage des terres et il procède à leurs expropriations sans indemniser les colons. Les fonctionnaires sont arrogants et ils posent des gestes méprisants à l'égard des Métis.

Ces derniers se révoltent. Ils choisissent Louis Riel comme chef. Des escarmouches se produisent. Les Anglais cherchent en vain à s'emparer du fort Garry. Les Métis font même quelques prisonniers. L'un d'eux, Thomas Scott, est d'une arrogance violente. Il passe en cour martiale et il est fusillé. Les orangistes crient au meurtre; ils réclament la tête de Riel.

Mgr Taché est rappelé de Rome par le gouvernement conservateur de Macdonald. Il se rend à la Rivière Rouge et, au nom du parlement canadien, il promet «une amnistie complète, pleine et entière» à tous ceux qui avaient pris part à la défense du pays. Les Métis se soumettent.

Mais l'amnistie promise par les conservateurs n'est pas accordée. Les libéraux la réclament. Confronté avec la promesse du pardon, Macdonald affirmera même ne l'avoir jamais promis. Mais l'affirmation de Mgr Taché dans une lettre à Mgr Laflèche est plus crédible que la parole du premier ministre: «Le Très Honorable John-A. Macdonald a menti comme ferait un voyou.»

Les années passent. En 1974, les libéraux accèdent au pouvoir et Louis Riel est élu député de Provencher. Les orangistes protestent. Ils réclament la pendaison. Les libéraux, partisans zélés de l'amnistie sous les conservateurs, se laissent emporter par la vague du fanatisme. Pour sauver le parti divisé, ils votent l'expulsion de Riel de la Chambre des Communes. Menacé d'arrestation, Riel s'expatrie aux États-Unis. Les bleus étaient devenus ses défenseurs. Au nom de la justice, la plus sacrée, ils suppliaient les libéraux d'accorder à l'âme de la résistance le pardon qu'ils avaient eux-mêmes refusé au début des années 1970.

Dix ans plus tard, Riel, marié et père de famille, revint au Canada à la demande des Métis opprimés dans leur langue et dans leurs biens. Après quinze ans de réclamations, malgré l'entente de 1970, un grand nombre de Métis n'ont pas été indemnisés et ils n'ont pas reçu les 240 acres de terre en compensation des dommages occasionnés. Ils se soulèvent et ils demandent à Riel de prendre la tête du gouvernement provisoire qu'ils établissent. Mais Ottawa ne veut rien savoir. Il envoie un régiment pour mâter les rebelles. Au premier engagement, Gabriel Dumont et 50 Métis repoussent 350 Anglais. Faiseur d'Enclos, autre chef Métis, met en déroute une troupe anglaise beaucoup plus nombreuse que les siennes. Mais l'inégalité des forces l'emporte finalement. Le général Middleton assiège le centre de résistance dirigé par Riel. Après quatre jours de combat, les braves Métis durent céder. Riel se livre au général Middleton.

Les orangistes rugissent. La presse anglaise exige la pendaison de Riel. Le *News* de Toronto va jusqu'à écrire: «Étranglez Riel avec le drapeau français. C'est tout le service que peut rendre cette guenille dans le pays.» Le gouvernement conservateur est revenu au pouvoir. On se souvient que les bleus, dans l'opposition, réclamait l'amnistie pour tous les Métis. Au pouvoir, ils adoptent une attitude différente. La justice accuse Riel de haute trahison. Le procès a lieu à Regina. Le jury est composé exclusivement d'Anglais. Selon le vœu d'Ottawa,

Riel est «condamné à être pendu jusqu'à ce que mort s'en suive». Il sera exécuté pour avoir défendu les droits des Métis.

Le gouvernement fédéral pouvait encore sauver Riel en commuant la sentence. C'était le vœu de toute la province de Québec. Tous les regards se tournent vers Sir Adolphe Chapleau qui était au sommet de sa puissance. Que fera le leader conservateur du Québec? Son adversaire politique, Honoré Mercier, lui écrit une lettre historique: «Si Riel est pendu sans que tu résignes, tu es un homme fini; si tu résignes, tu sauves Riel. Dans le premier cas, le parti libéral a un puissant adversaire de moins et le pays une honte de plus. Dans le second cas, le pays a une gloire de plus, et le ministre signataire devient l'idole de ses compatriotes. J'ai tout à gagner comme chef de parti si tu restes; tu as tout à gagner si tu résignes. Résigne, Chapleau, et mets-toi à la tête de la province. Je serai à tes côtés pour t'aider de mes modestes efforts et bénir ton nom avec notre frère Riel sauvé de l'échafaud.»

Chapleau réfléchit. Il calcule. S'il exige de Macdonald la grâce de Riel, une vingtaine de députés orangistes abandonneront le parti. S'il démissionne, les députés québécois le suivront. Dans les deux cas, le sort du parti est en péril. Chapleau décide: il restera, il sauvera le parti et Riel est pendu.

Cette leçon d'histoire ne peut être enseignée dans nos écoles. Aussi, mes petits-enfants ignorent jusqu'au nom de Riel... et ils ne saisissent pas encore le jeu de girouette de nos politiciens d'Ottawa... et parfois de Québec...[]

---

## Comptes rendus

LABRIE, Vivian, *ABC: Trois constats d'alphabétisation de la culture*, Québec, Institut Québécois de Recherche sur la Culture (IQRC), 1986, 246 p.

Ces trois constats sont en réalité trois essais rédigés par «une psycho-sociologue un peu beaucoup maniaque d'ethnographie» (p. 18) à qui l'IQRC avait commandé une recherche sur la lecture. Au cours des cinq années (1980-1985) qu'elle a consacrées à cette recherche, la réflexion de Vivian Labrie a évolué pour finalement prendre la forme d'une étude ethnographique de la culture écrite dans une cité alphabétisée. Son rapport de recherche est constitué de sept essais indépendants dont les trois premiers sont réunis dans cet ouvrage «plus particulièrement centré sur les objets de lecture et leur portée sociale» (p. 25); les quatre derniers essais s'arrêtent davantage au lecteur et sont regroupés dans un second ouvrage sur le savoir-lire (recensé séparément).

Rendu attrayant à prime abord par sa présentation soignée, agrémentée de dessins et d'illustrations, le premier ensemble exige quand même du lecteur une certaine dose de persévérance. Trois titres pour deux ouvrages qui n'en forment qu'un composé de sept essais indépendants comprenant eux-mêmes des éléments assez disparates, un avant-propos suivi d'une introduction... suivie d'une amorce! On tombe quand même sur ses pieds au cours du premier essai qui veut «explorer les dessous de l'idéologie largement répandue de l'alphabétisation obligatoire» (p. 39) et qui prend la forme d'une captivante critique de la «promotion sans nuances» (p. 90) de la culture écrite.

Les conceptions courantes de l'écrit, du livre, de la lecture et de l'écriture font l'objet du deuxième essai qui vise essentiellement à intégrer l'écrit dans une dynamique de la parole et qui propose une grille d'analyse d'un événement de parole à partir de caractéristiques dites

de «liaison» et de «transmission». La grille permet de décrire des situations de la vie quotidienne en faisant ressortir leur(s) polarisation(s). L'auteure reconnaît cependant que l'utilité de sa grille, au-delà de cette description, dépend du développement de pistes de recherche en voie d'élaboration et dont les résultats s'avèrent encore rudimentaires.

On trouve de telles pistes dans le troisième essai qui s'inspire de la «folklorisatque» et qui vise à «développer des typologies fondées sur l'observation plutôt que sur la doctrine» (p. 163). L'auteure propose l'élaboration de classifications qui ne relèvent pas que de caractéristiques intrinsèques, mais qui tiennent compte en même temps des attitudes culturelles, comme on le fait pour l'analyse du folklore. Ici aussi, la démarche est à peaufiner, car les résultats ne semblent pas encore concluants.

Dans ce dernier essai comme dans les précédents, les observations et les exercices prennent beaucoup de place, alors que les éléments théoriques, quoique judicieux, demeurent à peine esquissés. On se demande alors qui du lecteur cultivé (!) ou du chercheur rigoureux peut y trouver son compte; le linguiste ou le didacticien des langues, par exemple, restent sur leur faim. Mais l'ensemble suscite et même provoque la réflexion, ce qui est sans doute le principal objectif de ce type d'ouvrage sur la culture, objectif qu'il faut considérer ici comme effectivement atteint.[]

Jean-Claude Gagnon  
Sc. de l'Éducation-Didactique  
Université Laval

Denise Lemieux – Lucie Mercier *Les femmes au tournant du siècle 1880-1940. Âges de la vie, maternité et quotidien.* Québec, Institut québécois de recherches sur la culture, 1989, 389 p. Bibliographie.

Profitant de la vogue récente de la publication de mémoires, autobiographiques et autres textes de même type, Denise Lemieux et Lucie Mercier viennent de tirer, de ce vaste ensemble documentaire, un livre fascinant sur la vie des femmes au tournant du siècle. Ce genre de publications ne se prête pas facilement à l'analyse rigoureuse. La nostalgie, l'émotion, la transformation des souvenirs lointains, la com-

plaisance sont autant d'obstacles qui risquent de déranger les généralisations. En effet, cette littérature n'est-elle pas avant tout personnelle?

Pourtant, les auteures, grâce à une méthodologie très serrée et à l'utilisation d'ouvrages complémentaires d'histoire, de démographie ou d'ethnologie, réussissent le pari d'en tirer un corpus d'informations impressionnantes qu'on consultera avec confiance. L'analyse personnelle a été respectée, mais aussi décryptée, et les informations inédites abondent sur la vie des femmes.

Huit thèmes, réunis autour du cycle de vie féminin, ont été retenus: «les apprentissages de la jeunesse, les sociabilités entourant la formation des couples, le rituel du mariage, la naissance comme temps fort de l'existence, le maternage, les occupations exercées quotidiennement dans l'enclos du foyer et en interaction avec la collectivité, et enfin les discontinuités de l'existence liées à la maladie et à la mort.» Deux chapitres théoriques précèdent cet ensemble, chapitres d'approche plus difficile (et dont il est possible d'éluder la lecture), mais qui témoignent des efforts de synthèse et de conceptualisation qui ont été nécessaires pour parvenir à tirer de tant de récits autobiographiques des renseignements bien structurés, mais surtout pour les aborder avec la prudence méthodologique indispensable.

La conclusion du livre se trouve à enrichir le constat un peu trop technique des études démographiques, lorsqu'elles décrivent l'ensemble des phénomènes reliés à la transition démographique qui a marqué notre collectivité au tournant du siècle. «Entre le temps destin des sociétés anciennes et le temps géré des sociétés actuelles, caractérisé par l'apparition des sphères séparées entre le travail et les familles, se trouve une étape intermédiaire nommée parfois économie du salaire familial.» C'est à cette forme d'organisation familiale et économique qu'appartiennent les femmes de cette génération. Certes, ce passage entre le temps destin et le temps géré n'a pas été perçu au moment où il se produisait. Ce sont les vieilles femmes d'aujourd'hui qui jettent rétrospectivement un tel regard sur une époque maintenant révolue. Mais cette distorsion n'empêche pas la fraîcheur et la variété des témoignages de nous instruire beaucoup, de nous étonner souvent et de nous émouvoir plus qu'on ne pourrait penser. Un livre à lire, donc.[]

Micheline Dumont  
Université de Sherbrooke

## On peut se procurer les numéros de la revue

Grâce aux nombreux collaborateurs qui se sont joints à *L'ACTION NATIONALE*, tous les numéros publiés depuis janvier 1988 ont suscité un vif intérêt, tant par les sujets traités que par la compétence et le prestige de leurs auteurs.

On peut se procurer des exemplaires de ces numéros, au coût de cinq dollars l'unité, en s'adressant à *L'ACTION NATIONALE*, tél. 845-8533, 82 Sherbrooke ouest, Montréal, H2X 1X3.

Trois numéros spéciaux, qui constituent des dossiers de grande actualité, méritent particulièrement d'être signalés: celui de janvier-février 1988, sur la situation linguistique au Québec, traitée notamment par Jacques-Yvan Morin et Gaston Cholette; celui de mai 1988, consacré à la situation présente et à l'avenir de la population du Québec, préparé par Jacques Henripin et Yves Martin, avec la collaboration de spécialistes chevronnés; celui de juin 1989 sur la situation présente et l'avenir du nationalisme canadien-français auquel ont collaboré dix-sept personnalités dont les énoncés méritent d'être lus et vécus.

La plupart des numéros des années antérieures, soit depuis 1933, sont également disponibles. □

PENSEZ SANTÉ, PENSEZ

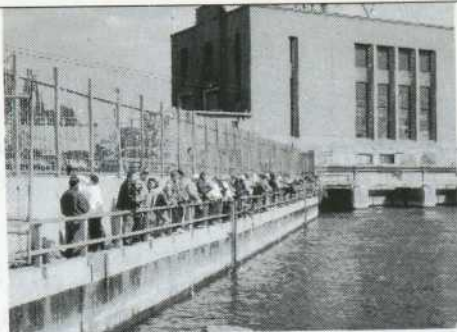


**rolmex**

Produits naturels

1155, Nobel, C.P. 1005, Boucherville J4B 7L1

Tél.: 866-6318 (1-800-361-9123)



**PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT...**

**C'EST TOUT NATUREL**

## *La polyvalence*

Conformément à sa Politique d'environnement, Hydro-Québec favorise l'utilisation polyvalente de ses équipements et propriétés à des fins communautaires ou privées. Cette utilisation secondaire, à condition qu'elle ne nuise pas aux activités et équipements d'Hydro-Québec, permet de mieux intégrer ses installations aux milieux récepteurs.

Ainsi sont aménagés, à même les emprises de lignes, des jardins communautaires ou privés, des pistes de ski de randonnée et de vélo, des aires de stationnement et d'entreposage et des parcs linéaires.

Hydro-Québec favorise également l'utilisation polyvalente des plans d'eau et de ses propriétés riveraines : aires de pêche, passes migratoires, parcs linéaires, quais, prises d'eau potable, navigation de plaisance et sentiers d'interprétation de la nature.

L'utilisation polyvalente des équipements et propriétés d'Hydro-Québec permet d'en optimiser les retombées sociales et économiques et de mettre en valeur l'environnement.

**L'ÉLECTRIFICITÉ**





PROMUTUEL

La Québécoise  
Promutuel-vie

UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE  
PLEINE DE PROMESSES

7 SOCIÉTÉS NATIONALES DES QUÉBÉCOIS  
S'UNISSENT À  
42 SOCIÉTÉS MUTUELLES D'ASSURANCE GÉNÉRALE  
POUR CONSTITUER UN IMPORTANT RÉSEAU DE  
DISTRIBUTION DE PRODUITS D'ASSURANCE-VIE  
AU SERVICE DU QUÉBEC ET DES QUÉBÉCOIS



POUR LA COLLECTIVITÉ  
LA QUÉBÉCOISE PROMUTUEL-VIE

JULES FUGÈRE  
PRÉSIDENT

RENÉ DAIGNEAULT  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

134, RUE SAINT-CHARLES  
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU  
(QUÉBEC) J3B 2C3



LE GROUPE

# RONA DISMAT

UNE NOUVELLE FORCE  
ÉCONOMIQUE QUÉBÉCOISE



**DIAGNOSTIC**

# La politique linguistique du Québec 1977-1987



Un petit livre qui en dit long sur la situation de la langue au Québec.  
La «Charte de la langue française» n'aura-t-elle été qu'un symbole?  
Quels ont été ses effets réels?  
Quelle force a-t-elle maintenant?  
Comment envisager l'avenir?

**Michel Plourde**  
Ex-président  
du Conseil de la langue française  
Vice-recteur adjoint à l'enseignement  
à l'Université de Montréal

Michel Plourde fait le point.

**142 pages**  
**9,95 \$**

*« Très bien documenté, cet ouvrage informe tout citoyen sur ce qu'il n'a jamais osé demander sur la loi 101 ou sur ses droits. Dans le labyrinthe des lois, des clauses, des chartes, citoyennes et citoyens pourront s'y retrouver pour comprendre les enjeux du présent. »*

Yvan Lamonde, *Le Devoir*, 7 mai 1988

*« ... petit livre passionné et passionnant, écrit de manière concise et honnête. »*

Jacques Dumais, *Le Soleil*, 19 mai 1988

*« ... ce livre est à la fois une excellente analyse des politiques linguistiques et une présentation lucide des options possibles et des tendances probables à venir. »*

Éric Darier, *British Journal of Canadian Studies*,  
vol. 3, n° 2, 1988

**Cet ouvrage est disponible en librairie ou à l'Institut.**



**INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE**  
14, rue Haldimand  
Québec (Québec) G1R 4N4

**Avec  
les hommages  
de**



**Assurance.vie  
Desjardins**

**SOCIÉTÉ NATIONALE  
D'ASSURANCE**

425, boulevard de Maisonneuve ouest  
bureau 1500, Montréal H3A 3G5

288-8711



HOMMAGE  
de la  
**SOCIÉTÉ**  
**SAINT-JEAN-BAPTISTE**  
du Centre du Québec

HOMMAGE  
de la  
**SOCIÉTÉ**  
**SAINT-JEAN-BAPTISTE**  
de Montréal



**GROUPE T.C.G.**  
(Québec) Inc.



**MONTREAL** (514) 334-7230  
**TELEX** 05-825693  
**TÉLÉCOPIE** (514) 334-5070

**JOHN MEUNIER INC.**  
*Spécialiste du traitement d'eau*  
6290, PÉRINAULT,  
MONTREAL, QUÉ. H4K 1K5



Avec les hommages  
du Mouvement National des Québécois  
et de ses sociétés affiliées

2207, rue Fullum  
Montréal H2K 3P1  
Tél.: (514) 527-9891  
Fax: (514) 527-9460

**CLAUDE-PIERRE VIGEANT**  
traducteur et publiciste

604, rue Waterloo  
London — Ontario  
N6B 2R3

**Photocomposition  
et montage:**

Atelier LHR  
514-659-9712

Téléphone: 418-658-9966  
Télex: 051-31726  
Télécopieur: 658-6100

**GUY BERTRAND**

AVOCAT

**Tremblay, Bertrand, Bois, Mignault,  
Duperrey et Lemay**  
1195, avenue Lavigerie, bureau 200  
Sainte-Foy (Québec) G1V 4N3

# REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

fondée en 1947  
par Lionel Groulx

4 forts numéros  
par année

---

## BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM  
ADRESSE

	CANADA	AUTRES PAYS
Individus	40,00\$	44,00\$
Étudiants (avec pièce justificative)	20,00	24,00
Abonnement de soutien	60,00	64,00
Institutions	40,00	44,00

**REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE,**  
261 avenue Bloomfield, Montréal, Qué.

H2V 3R6  
Tél.: 271-4759

# relations

*Le magazine québécois de  
l'actualité sociale, politique et  
religieuse.*

Notre monde est trop malin, disait  
l'économiste Schumacher, il ne pourra  
pas survivre sans sagesse.

Dans un monde fébrile et désenchanté,  
le souci de la justice et l'expérience de  
la foi chrétienne ne sont plus un luxe,  
mais un guide de survie.

Chaque mois, l'équipe de Relations  
vous invite à dépasser l'anecdote pour  
questionner notre culture, analyser  
notre société, interpellier notre Église.

## ABONNEMENT

1 an (10 nos): 16,00\$  
à l'étranger: 20,00\$

## RELATIONS

8100, boul. Saint Laurent  
Montréal (Québec)  
H2P 2L9

## SCULPTURE «DEBOUT»

en hommage à

## FÉLIX LECLERC

«CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION»

Félix Leclerc est un bel exemple d'un homme qui a eu son pays québécois et sa langue française «dans la mémoire longtemps». C'est ce poète qui a su traduire ce que nous sommes en belles paroles, en fortes maximes mais surtout, celui qui a su nous regarder, nous observer, nous aimer pour mieux dire les Québécois et les Québécoises.

Félix Leclerc nous a légué une œuvre à l'image et à la dimension d'une nation; quoi de plus naturel que le Québec lui rende hommage en édifiant une sculpture à son effigie sur un coin de notre terre: le parc Lafontaine, à Montréal. Pour les plus vieux, cette sculpture sera un cadeau-souvenir, une reconnaissance; pour les plus jeunes, un cadeau d'avenir, une découverte, un héritage.

Cette sculpture, en plâtre pour l'instant, doit être coulée en bronze afin de défier le temps. Et c'est d'abord par la générosité de tous les Québécois et Québécoises de toutes les régions du Québec que nous voulons qu'elle soit immortalisée. Cette opération coûtera près de 150 000\$. **C'est pourquoi nous vous invitons tous et toutes à contribuer à ce témoignage de fierté en nous faisant parvenir un chèque émis à l'attention du MNQ-FÉLIX LECLERC, 2207, rue Fullum, Montréal, H2K 3P1.**

Parce que Félix vous appartient, les noms des donateurs et des donatrices seront déposés dans un coffret à l'intérieur de la sculpture afin que la postérité se souvienne de votre reconnaissance envers ce grand poète qui n'a jamais changé de discours lorsqu'il parlait de son pays, de son peuple.

Mouvement national des Québécois

# VOLUMES ET NUMÉROS SPÉCIAUX EN VENTE À LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

	Nombre	Prix
<b>50 ANNÉES DE NATIONALISME POSITIF</b> , synthèse de l'activité de la Ligue d'action nationale de 1917 à 1963, 260 pages, 5\$.	_____	_____
<b>LIONEL GROULX</b> , textes sur sa vie et son travail de Angers, Arès, Allen, Barbeau, Brunet, Blais, Frégault, Lafroix, Rémillard, Dionne, Tétreault, Genest, 1968, 288 pages, 7\$.	_____	_____
<b>LA CHARTE DE VICTORIA, FIN DU FÉDÉRALISME?</b> par Angers, Arès, Bernier, Brunet, Laplante, Claude Morin, Jacques-Yvan Morin, 1972, 148 pages, 2\$.	_____	_____
<b>ESDRAS MINVILLE (1896-1975)</b> , par Angers, Arès, Gagnon, Létourneau, Harvey, etc., 188 pages, 1976, 7\$.	_____	_____
<b>LA BATAILLE DES COMMUNICATIONS</b> , le drame de la centralisation fédérale et du peu de flexibilité de son fédéralisme, 1976, 160 pages, 5\$.	_____	_____
<b>LA LANGUE FRANÇAISE, ASPECTS CONSTITUTIONNELS, POLITIQUES ET CULTURELS</b> , par Angers, Arès, Beaupré, Castonguay, Dorion, Godin, Laurion, Pépin, Renaud, 1975, 172 pages, 5\$.	_____	_____
<b>LE TERRITOIRE DU QUÉBEC</b> , dossier sur Hull, le port de Montréal, les parcs fédéraux, le Labrador, Mirabel et le sol agricole, 1977, 104 pages, 5\$.	_____	_____
<b>AUJOURD'HUI L'ACADIE</b> , où en est l'Acadie et si le Québec se sépare? Universitaires et penseurs acadiens se penchent sur le futur. La meilleure synthèse sur l'Acadie actuelle, 1977, 180 pages, 5\$.	_____	_____
<b>L'ACADIE AUX ACADIENS</b> , 180 pages, 5\$.	_____	_____
<b>BÂTISSEUR DE PAYS</b> , par John Grube, 1981, 250 pages, 10\$.	_____	_____
<b>POUR ORIENTER NOS LIBERTÉS</b> , par F.-A. Angers, 280 pages, 6\$.	_____	_____
<b>JOSEPH-ENA GIROUARD</b> , par Jean Genest, 52 pages, 5\$.	_____	_____
<b>UNE LENTE AGONIE — LE FRANÇAIS AU CANADA</b> , par Jean-D. Robillard, 1986, 192 pages, 20\$.	_____	_____
<b>7<sup>e</sup> ET 8<sup>e</sup> CONFÉRENCES DES COMMUNAUTÉS ETHNIQUES DE LANGUE FRANÇAISE</b> , 1986, 192 pages, 6\$.	_____	_____
<b>L'ÉROSION DE LA SAUVEGARDE DU FRANÇAIS AU QUÉBEC</b> , par Jacques-Yvan Morin, tiré à part de l'Action Nationale de janvier-février 1988, 2,50\$.	_____	_____

Avez-vous fait parvenir votre souscription à la Fondation Esdras-Minville? Sinon, il est toujours le temps de le faire.

**Libellez et adressez votre chèque à:**

**LA LIGUE D'ACTION NATIONALE**

82 ouest, rue Sherbrooke

Montréal H2X 1X3

— Vous recevrez un reçu qui rend votre don déductible des impôts fédéral et provincial.

— Nous déposerons votre don à la **FONDATION ESDRAS-MINVILLE.**

# La Ligue d'Action Nationale

---

**Président honoraire: François-Albert Angers**

**Président:**

Delmas LÉVESQUE

**Membres:**

Thérèse BARON

Marcel LAFLAMME

André BEAUCHAMP

Pierre LAMY

**Vice-**

**présidents:**

René BLANCHARD

Paul-A. BOUCHER

Robert LAPLANTE

Denis MONIÈRE

Nicole BOUDREAU

Jean-Marc LÉGER

Jacques BOULAY

Jacques MARTIN

Guy BOUTHILLIER

Georges MEYERS

Michel BROCHU

Jacques-Yvan MORIN

**Secrétaire-**

**trésorier:**

Gérard TURCOTTE

Louise-C. BROCHU

Anna-L. NORMAND

Marcel CHAPUT

Jean-Marcel PAQUETTE

Jean-Charles

Roméo PAQUETTE

CLAVEAU

Charles POIRIER

**Ex-président:**

Yvon GROULX

Claude DUGUAY

Juliette RÉMILLARD

Pierre DUPUIS

Gilles RHÉAUME

Philippe GÉLINAS

Jean-Jacques ROY

Jean GENEST

André THIBODEAU

Jacques HOULE

---

## L'Action Nationale

Revue d'information nationale, dont les origines remontent à 1917, *L'Action Nationale* est la plus ancienne publication nationaliste du Québec.

---

## Fondation Esdras-Minville

Créée en 1975, la Fondation Esdras-Minville recueille des fonds destinés à des activités nationales, notamment en assumant la permanence de la publication de *L'Action Nationale*.

---

## Éditions de L'Action Nationale

Par son service d'éditions, *L'Action Nationale* permet la publication et la diffusion d'ouvrages traitant de questions nationales.

---

82, rue Sherbrooke ouest

Montréal H2X 1X3

(514) 845-8533

---

## L'Action Nationale à soixante-treize ans

Il y a 73 ans, Pierre Homier écrivait:

«Si dures soient-elles parfois, ces leçons sont nécessaires. Il faut en effet secouer sans retard et énergiquement ce vernis anglais dont on veut recouvrir notre éducation, nos mœurs, nos relations commerciales et sociales. Autrement il adhèrera si fortement à nos vies que nous ne pourrons nous en débarrasser. Et nous aurons alors vraiment figure d'Anglo-Saxons. Déjà ne masque-t-il pas aux yeux de plusieurs nos traits ethniques? Je lisais dernièrement, dans la Réforme sociale de Paris, la chronique du baron Angot des Rotours: Le mouvement économique et social. Il parlait ce mois-là, des finances britanniques et de la coopération agricole au Canada. Aussi n'avait-il pas hésité à écrire, comme sous-titre: Pays de langue anglaise.

«Et nous voilà, une fois de plus, classés par les Français eux-mêmes. Le temps est passé où Étienne Lamy nous saluait comme 'des fils de France' et au nom de sa patrie glorifiait 'notre commun langage'. Nous ne sommes même plus un pays bilingue. Nous sommes – un baron français vient de l'écrire – un pays de langue anglaise.

«Mais après tout qui donc l'a induit en erreur, ce brave baron, si ce n'est nous-mêmes? Nous recueillons ce que nous avons semé. Ce sont les fruits amers de nos faiblesses, de nos concessions, de notre inertie. Puisse leur goût âcre nous ramener aux saines traditions de nos aïeux, à leur fier patriotisme.»

Pierre Homier, L'Action Française, novembre 1917, p. 341.